



BANCA D'ITALIA
EUROSISTEMA

Economies régionales

L'économie de la Vallée d'Aoste

Juin 2020

2020

2



BANCA D'ITALIA
EUROSISTEMA

Economies régionales

L'économie de la Vallée d'Aoste

Numero 2 - Juin 2020

Nous tenons à remercier chaleureusement les institutions, les opérateurs économiques, les établissements de crédit, les associations professionnelles et tous les autres organismes qui ont permis de collecter le matériel statistique et d'acquérir les informations nécessaires.

La série Économies régionales vise à présenter des études et une documentation sur les aspects territoriaux de l'économie italienne. La série comprend les rapports annuels et les mises à jour cycliques sur l'évolution de l'économie dans les régions italiennes.

© Banca d'Italia, 2020

Adresse

Via Nazionale 91
00184 Rome - Italie

Site Internet

<http://www.bancaditalia.it>

Filiale d'Aoste

Avenue du Conseil des Commis, 21
11100 Aoste
Téléphone : +39 0165 307611

Tous droits réservés. Les reproductions à usage éducatif et non commercial sont cependant autorisées en citant la source.

ISSN 2283-9615 (stampa)
ISSN 2283-9933 (online)

Mis à jour avec les données disponibles au 12 juin 2020, sauf indication contraire.

Imprimé au mois de juin 2020 par le Service d'édition et d'impression de la Banque d'Italie.

SOMMAIRE

1. L'économie de la Vallée d'Aoste et la pandémie de Covid-19	5
2. Les entreprises	9
Les tendances sectorielles	9
Encadré: <i>Le marché immobilier</i>	10
Les échanges avec l'étranger	14
Les conditions économiques et financières	15
Les prêts aux entreprises	17
Encadré: <i>La performance économique de la Vallée d'Aoste par rapport au reste de l'Europe</i>	18
3. Le marché du travail	21
L'emploi	21
Encadré: <i>L'évolution de l'emploi et les tendances des entreprises en Vallée d'Aoste dans les années 2000</i>	21
Encadré: <i>Évolution et caractéristiques des emplois permanents et à durée déterminée</i>	24
L'offre de travail et les amortisseurs sociaux	26
4. Les ménages	28
Le revenu et la consommation des ménages	28
La richesse des ménages	31
L'endettement des ménages	33
5. Le marché du crédit	37
La structure	37
Les financements et la qualité du crédit	38
La collecte	39
6. Les finances publiques décentralisées	41
Les dépenses des collectivités territoriales	41
Encadré: <i>La tendance du personnel des Collectivités territoriales</i>	42
Encadré: <i>Les programmes opérationnels régionaux 2014-2020</i>	45
Les recettes des collectivités territoriales	46
La santé	47
Le solde budgétaire total	49

Les effets de l'urgence du Covid-19 sur les budgets municipaux	51
Les interventions régionales pour lutter contre la crise économique liée à l'urgence du Covid-19	52
La dette	53
Appendice statistique	55
Notes méthodologiques	103

Les rédacteurs de ce document sont: Roberto Cullino (coordinateur), Silvia Anna Maria Camussi, Alessandro Cavallero, Antonello d'Alessandro, Cristina Fabrizi, Luciana Aimone Gigio, Giovanna Giuliani, Anna Laura Mancini et Andrea Orame.

Les aspects rédactionnels et les traitements des données ont été assurés par Francesca Colletti et Paola De Rosi.

AVERTISSEMENTS

Signes conventionnels :

- le phénomène n'existe pas ;
 - ... le phénomène existe mais les données sont inconnues ;
 - .. les données n'atteignent pas le chiffre significatif de l'ordre minimum considéré ;
 - :: les données sont insignifiantes du point de vue statistique.
-

1. L'ÉCONOMIE DE LA VALLÉE D'AOSTE ET LA PANDÉMIE DE COVID-19

La situation avant la crise Covid-19. – La pandémie Covid-19, apparue dans les premiers mois de l'année en cours, a frappé l'économie valdôtaine dans une phase de ralentissement. Selon les estimations de Prometeia, la croissance du PIB en 2019 serait pratiquement nulle. Cet affaiblissement fait suite à une période de deux ans caractérisée par une reprise significative (tab. a1.1 ; cf. également encadré : *La performance économique de la Vallée d'Aoste par rapport au reste de l'Europe* au chapitre 2).

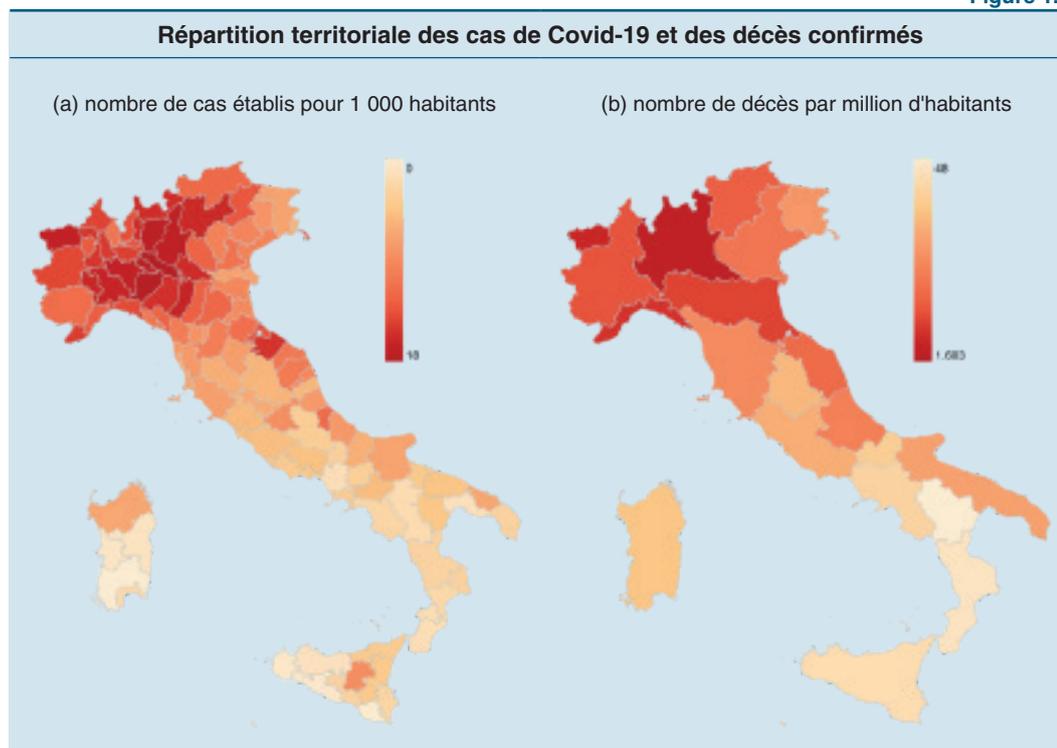
La tendance de 2019 a été essentiellement influencée par l'industrie qui a été affectée par la baisse significative des exportations. Dans le secteur tertiaire, l'activité a continué de croître, soutenue par le secteur du tourisme, où les nuitées ont encore augmenté, bien que dans une mesure limitée et uniquement en ce qui concerne la composante nationale. Dans le secteur du bâtiment, la production est restée à des niveaux historiquement bas. La rentabilité et la liquidité des entreprises dans son ensemble sont restées élevées. Sur le marché du travail, la reprise modérée de l'emploi en cours depuis 2017 s'est poursuivie. L'évolution des financements octroyés au secteur privé non financier s'est ultérieurement détériorée, reflétant la tendance des financements aux entreprises. Par contre, l'expansion des prêts aux ménages est restée solide. Le risque du crédit a continué à diminuer, tant pour les entreprises que pour les ménages.

La propagation de l'épidémie de Covid-19. – Depuis le début de l'année 2020, le monde est confronté à la pire pandémie du siècle. L'Italie a été le premier pays européen où l'on a constaté une large propagation du virus depuis le 20 février dernier. À partir de l'épicentre en Lombardie, la contagion s'est d'abord étendue à certaines provinces des régions limitrophes du Nord, puis elle a gagné progressivement tous les territoires, également dans le sillage des interconnexions de production et commerciales.

En Vallée d'Aoste, les premiers cas ont été enregistrés début du mois de mars. Le nombre de personnes positives a progressivement augmenté jusqu'au début du mois d'avril. Au 31 mai, 1 184 personnes étaient infectées, avec une incidence de 9,4 cas tous les 1 000 habitants, une valeur nettement supérieure à la moyenne italienne (s'élevant à 3,9 ; fig.1.1.a). 143 décès officiels ont été attribués au Covid-19 à la fin du mois de mai, avec un taux de mortalité déclaré beaucoup plus élevé que la moyenne nationale (fig. 1.1.b).

Comme ce fut le cas dans les pays les plus touchés par la pandémie, le gouvernement italien a adopté des mesures strictes de distanciation physique et de limitation de la mobilité de la population afin de contenir la contagion. Ces mesures ont permis de ralentir la propagation de l'infection et de réduire considérablement le nombre de décès. Les interventions, qui couvraient initialement les zones où les premiers foyers épidémiques sont apparus, ont été étendues au niveau national avec des restrictions de mobilité à partir du 9 mars et la fermeture de toutes les activités réputées non essentielles à partir du 25 mars (mesures appelées « *lockdown* » ou de confinement) ; la production a graduellement repris à compter du 4 mai.

Figure 1.1



Source : Présidence du Conseil des ministres. Département de la Protection civile. Données mises à jour au 31 mai.

Les entreprises. – Le secteur tertiaire, qui représente plus de 80 % du PIB régional, a été touché dès les premiers stades de l'urgence sanitaire, notamment dans les secteurs du tourisme, de la restauration et du commerce de détail. Avec les mesures restrictives du 11 mars, qui prévoyaient la suspension des activités commerciales à l'exception de la vente des denrées alimentaires et des produits de première nécessité, la situation s'est ultérieurement aggravée. Le secteur le plus touché actuellement est le tourisme, qui a connu ces dernières années un essor important soutenu essentiellement par la composante étrangère. Selon les enquêtes réalisées début avril par l'Observatoire touristique de la Vallée d'Aoste, l'épidémie a provoqué la paralysie quasi totale de l'activité au mois de mars. Les professionnels du tourisme se disent également préoccupés par la tendance de la saison estivale. En moyenne, entre 2017 et 2019, plus d'un tiers des nuitées enregistrées pendant toute l'année étaient concentrées en juillet et août.

Dans l'industrie, la suspension des activités de fin mars à début mai a touché des créneaux dont le poids sur la valeur ajoutée du secteur dans la région s'élève à environ 36%, une valeur bien inférieure à la moyenne nationale. Selon l'enquête extraordinaire menée par Banca d'Italia, les trois quarts des entreprises prévoient une réduction de leur chiffre d'affaires au premier semestre 2020 par rapport à la même période de l'année précédente.

Du point de vue financier, l'effet récessif induit par l'épidémie a mis les entreprises sous pression dès le début du mois de mars. Même en tenant compte du moratoire sur les prêts en cours, les entreprises présentant un risque d'illiquidité dans les secteurs concernés par la fermeture représentent environ 30 % du total, valeur supérieure à la moyenne italienne, avec une incidence plus importante dans le bâtiment et les services.

Les mesures prises par le Gouvernement pour encourager le renforcement des garanties publiques sur les prêts peuvent contribuer de manière efficace à contenir les problèmes de liquidité des entreprises à court terme. En outre, le système de production régional fait face à la crise actuelle dans de meilleures conditions économiques et financières qu'au début de la dernière décennie.

Au premier trimestre 2020, la baisse des prêts aux entreprises s'est accentuée, reflétant essentiellement la tendance du secteur manufacturier. Cette baisse s'est également poursuivie dans les autres secteurs. Selon des données encore provisoires, la diminution des prêts bancaires a continué en avril.

Le marché du travail et les ménages. – La tendance de l'emploi, qui s'était déjà affaiblie au second semestre 2019, s'est aggravée au premier trimestre de l'année en cours, avec la survenue de l'urgence sanitaire (-0,3 % par rapport à la même période en 2018). La suspension de nombreuses activités économiques introduite en mars a concerné plus d'un tiers des salariés, une valeur conforme à la moyenne nationale. Le recours à la Cassa integrazione guadagni (chômage technique), l'utilisation des congés et des permis et la suspension temporaire des licenciements collectifs et individuels pour des raisons justifiées ont permis d'atténuer l'impact de la crise sur le nombre de salariés. Toutefois, il est probable que la tendance de l'emploi soit affectée dans les mois à venir par l'urgence sanitaire actuelle ; les travailleurs les plus exposés sont en particulier ceux qui ont des contrats à durée déterminée, surtout les saisonniers, les indépendants et en général ceux qui travaillent dans le commerce, le tourisme et les loisirs, dont l'incidence est plus élevée en Vallée d'Aoste que la moyenne nationale. Entre le 23 février et le 23 avril 2020, les offres d'emploi dans le secteur privé ont chuté de plus de 55 % par rapport à la même période en 2019, soit plus intensément que la moyenne nationale.

Les conditions financières des ménages valdôtains à la veille de la crise liée à l'épidémie étaient généralement solides. Leur niveau d'endettement était nettement inférieur à la moyenne nationale et à celle du Nord-Ouest. La part des prêts aux ménages qui avaient du mal à rembourser leurs financements a atteint des niveaux historiquement bas. Les mesures prises par le Gouvernement ces derniers mois contribuent à soutenir la capacité à respecter ses engagements financiers. La richesse totale par habitant des ménages valdôtains était nettement plus élevée que la moyenne nationale. L'incidence des actifs financiers les plus liquides et les moins exposés aux tensions du marché a légèrement augmenté par rapport à 2011, tandis que la part des actions, des fonds communs de placement, des obligations et des titres d'État, davantage soumis aux fluctuations des cours et des rendements du marché, a légèrement diminué.

Au premier trimestre 2020, les nouveaux octrois de crédits à la consommation et les prêts hypothécaires ont diminué, reflétant la forte baisse de la dépense en biens durables, en particulier les véhicules automobiles, et la baisse significative des achats-ventes de logements.

Le marché du crédit. – Au premier trimestre 2020, la crise du crédit s'est intensifiée, reflétant l'accroissement de la baisse des prêts aux entreprises et l'affaiblissement de ceux aux ménages. En avril, sur la base de données encore provisoires, la baisse s'est

poursuivie à un rythme similaire à celui du mois précédent. Les risques de prêt se maintiennent à des niveaux historiquement très bas, inférieurs à ceux d'avant la crise de 2008-2009. L'amélioration de la qualité du crédit ces dernières années a reflété une recomposition des crédits en faveur d'entreprises financièrement plus solides. La diminution de l'incidence des prêts improductifs est associée à des niveaux élevés de leur taux de couverture dans les bilans des banques, ce qui permet aux établissements de crédit d'affronter la crise actuelle dans des conditions nettement plus favorables que par le passé.

Les finances publiques décentralisées. – À la veille du déclenchement de l'épidémie, le système sanitaire valdôtain disposait d'une fourniture de personnel et de lits plus élevée que les autres régions à statut spécial (RSS) et que les autres régions du Nord les plus touchées par le virus. Mais par rapport à ces dernières, la Vallée d'Aoste a montré un écart négatif pour les lits en soins intensifs. En ce qui concerne le réseau territorial, sur le renforcement duquel les régions sont appelées à investir dans un avenir proche, la région disposait d'un nombre de médecins conventionnés aligné sur celui des RSS et supérieur à la moyenne du Nord, malgré quelques lacunes par rapport aux deux secteurs en matière de soins à domicile, notamment pour les personnes âgées. Du personnel, essentiellement médical, a été recruté afin de faire face à l'urgence et de nouveaux lits ont été créés aux soins intensifs, sans lesquels il aurait été impossible de répondre à la demande aux moments les plus forts de l'épidémie.

L'urgence sanitaire aura un impact négatif sur les budgets des collectivités territoriales, en matière de dépenses et de recettes. Toutes les institutions de la Vallée d'Aoste présentaient une situation d'excédent budgétaire au début de 2019. En ce qui concerne plus particulièrement les municipalités, nos estimations suggèrent que la perte de recettes fiscales et autres due aux effets de l'épidémie et aux mesures prises pour atténuer ses conséquences économiques s'élevait à environ 3 % des recettes annuelles courantes jusqu'en mai, une valeur inférieure à la moyenne nationale.

Afin d'atténuer les effets économiques de l'épidémie sur les ménages et les entreprises, la Région a mis en place une série de mesures de soutien qui complètent celles décidées au niveau national.

2. LES ENTREPRISES

Les tendances sectorielles

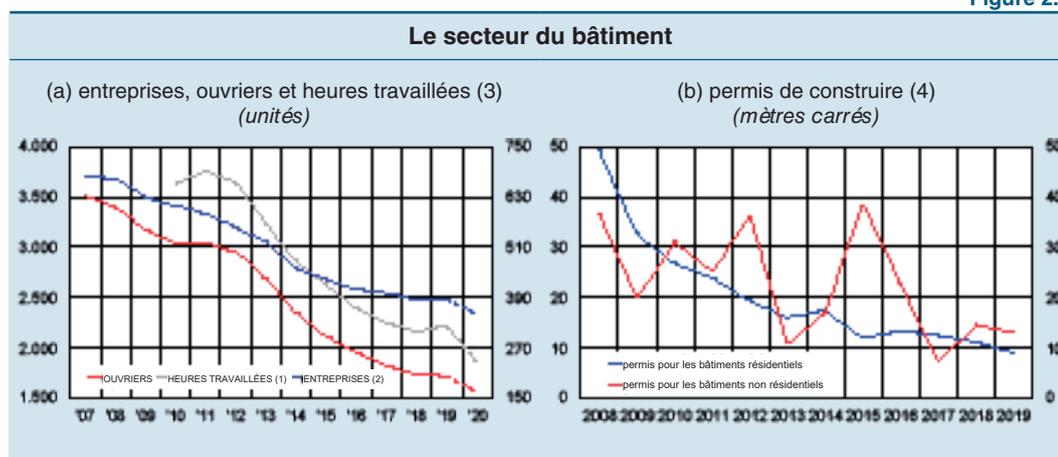
L'industrie au sens strict. – En 2019, la situation industrielle s'est détériorée. Selon l'enquête de Confindustria Valle d'Aosta, l'activité de production s'est affaiblie, en particulier au cours du second semestre. Celle-ci a été affectée par la baisse de la demande étrangère (cf. paragraphe : *Les échanges avec l'étranger*). L'enquête de Banca d'Italia sur un échantillon d'entreprises industrielles d'au moins 20 salariés (Invind ; cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Enquête sur les entreprises industrielles et des services*) montre une diminution du chiffre d'affaires pour l'ensemble de l'année. L'évolution de l'activité s'est traduite par des investissements, qui ont reculé après plusieurs années de croissance.

Depuis le mois de mars, la production de la région est affectée par l'épidémie de Covid-19. Selon nos analyses, les activités industrielles temporairement suspendues suite aux dispositions du décret du président du Conseil des ministres italien du 22 mars 2020, modifié par le décret du ministère du Développement économique du 25 mars suivant, contribuent à 37,6 % de la valeur ajoutée totale de l'industrie, une valeur de loin inférieure à la moyenne italienne. Compte tenu des interdépendances entre les activités suspendues et non suspendues et le recours au travail flexible (télétravail), la valeur tombe à 36,3 %, toujours en dessous du chiffre italien analogue. Sur la base des données de l'enquête extraordinaire menée par Banca d'Italia entre mars et mai, plus de 80 % des entreprises ont été touchées par les conséquences de l'épidémie. Les trois quarts des entreprises prévoient une réduction de leur chiffre d'affaires au premier semestre 2020 par rapport à la même période de l'année précédente. Environ deux tiers des difficultés rencontrées proviennent essentiellement de la baisse de la demande intérieure et étrangère.

Les constructions. – En 2019, le secteur du bâtiment ne présentait aucun signe de reprise significative. Selon les indications des entreprises d'au moins 10 salariés de l'échantillon de Banca d'Italia, l'activité de production était encore faible. Selon les données de la Cassa edile regionale (Fonds régional du bâtiment), le nombre d'entreprises inscrites a encore diminué ; celles qui concernent les travailleurs et les heures travaillées, qui ont recommencé à augmenter légèrement (respectivement de 0,3 et de 2,5 % par rapport à l'année précédente), se maintiennent à des niveaux historiquement bas (fig. 2.1.a).

Les permis de construire pour la réalisation de nouveaux logements ont encore diminué ; cette situation a également été associée à une réduction dans le secteur du bâtiment non résidentiel (fig. 2.1.b). En revanche, la forte augmentation des achats-ventes de logements (cf. encadré : *Le marché immobilier*) a favorisé les travaux de rénovation et de requalification. La valeur totale des bâtiments invendus ou en construction par rapport au chiffre d'affaires des entreprises immobilières et des constructions situées dans la région (en référence à 2018, la dernière année disponible ; cf. dans *Notes méthodologiques* la rubrique *Chiffre d'affaires et stocks des entreprises de construction et des sociétés immobilières*), qui diminue lentement depuis 2016, était encore supérieure à la moyenne de la période 1998-2018.

Figure 2.1



Source : Cassa edile Valle d'Aosta (panel a) et Istat (panel b).

(1) Centaines d'unités. – (2) Échelle de droite. – (3) Les données pour 2020 se réfèrent à la tendance du 1er trimestre. – (4) Les données sur les permis de construire attribués à l'année t sont collectées au cours de l'année t-2. Valeurs en milliers de mètres carrés se référant à la surface habitable utile des logements pour le secteur résidentiel et à la surface totale des bâtiments pour le secteur non résidentiel.

LE MARCHÉ IMMOBILIER

La crise liée à l'urgence sanitaire a frappé le marché immobilier régional dans une phase de forte expansion des ventes globales et de stagnation substantielle des prix.

En 2019, le nombre de transactions de logements a augmenté de 16,6 % (1 % l'année précédente ; 4,2 % sur la moyenne nationale), notamment grâce à l'augmentation significative enregistrée au cours du premier semestre (figure, panel a). Les négociations, dont moins d'un cinquième était concentré dans le chef-lieu de région (tab. a.2.1), ont ainsi atteint leur plus haut niveau après 2008. Les prix ont affiché une tendance légèrement négative en 2019 par rapport à l'année précédente, après deux années de croissance modeste (figure, panel a).

Au premier trimestre 2020, les achats-ventes ont diminué de 37 % par rapport à la même période de l'année précédente (-15,5 % par rapport à la moyenne nationale). Ils ont été affectés par la difficulté d'établir des actes notariés en mars en raison des mesures restrictives adoptées par le Gouvernement et les restrictions à la mobilité qui en découlent. Il est possible que ces répercussions augmentent au cours de l'année, reflétant non seulement les difficultés à mener les négociations en avril et au cours d'une partie du mois de mai, mais aussi l'incertitude quant à l'évolution de la situation économique des ménages (cf. paragraphe : *Le revenu et la consommation des ménages* au chapitre 4) et à la propension de certains groupes de la population à acheter des logements.

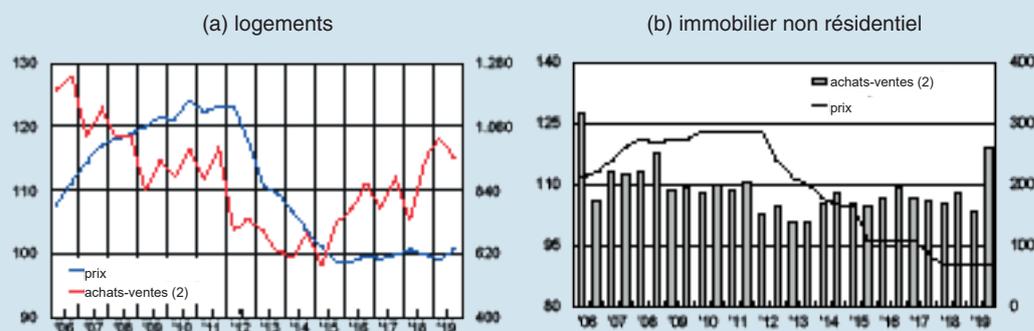
En 2019, les achats-ventes d'immeubles non résidentiels, dont la tendance est très irrégulière dans la région en raison de la petite taille du marché, ont également augmenté de manière significative (17,5 % ; 1,4 % en 2018), grâce à la tendance de la deuxième partie de l'année. Les prix sont restés globalement stables (figure, panel b). Il est probable que ce marché soit fortement touché par les difficultés rencontrées par les entreprises suite à l'épidémie. Au premier trimestre 2020, qui ne reflète pas encore pleinement les effets de la crise, les transactions

pour l'achat-vente de bureaux, de magasins et d'entrepôts ont diminué de 15,8 % (-17,1 % au niveau national).

Figure

Prix et achats-ventes de biens immobiliers (1)

(indices 2015=100 et unités)



Source : traitements des données OMI e Istat. Cf. dans les Notes méthodologiques les rubriques Prix des logements et Prix de l'immobilier non résidentiel.

(1) Les prix sont exprimés sous la forme d'un indice des cotations immobilières en valeur courante. La série historique de l'OMI montre une discontinuité au 1er semestre 2014 liée à la modification des « zones homogènes du marché » auxquelles se réfèrent les cotations au niveau municipal. Les valeurs présentées sont interpolées. En 2017, l'OMI a publié une nouvelle série des achats-ventes à partir de 2011 ; sur les graphiques, les données antérieures à 2011 ont été reconstituées sur la base des tendances de la série précédente. – (2) Total des achats-ventes en unités. Échelle de droite.

Dans le domaine des travaux publics, les dépenses pour les investissements des Collectivités locales de la Vallée d'Aoste ont encore augmenté (cf. paragraphe : *Les dépenses des collectivités territoriales* au chapitre 6). D'autre part, selon les données du Cresme (Centre italien d'études socio-économiques et de marché du bâtiment), le nombre d'appels d'offres publiés a été revu à la baisse, après la forte augmentation enregistrée en 2018. On a également observé une diminution du nombre d'appels d'offres, qui peut avoir été affectée par des modifications réglementaires relatives à la méthode d'attribution des travaux moins coûteux.

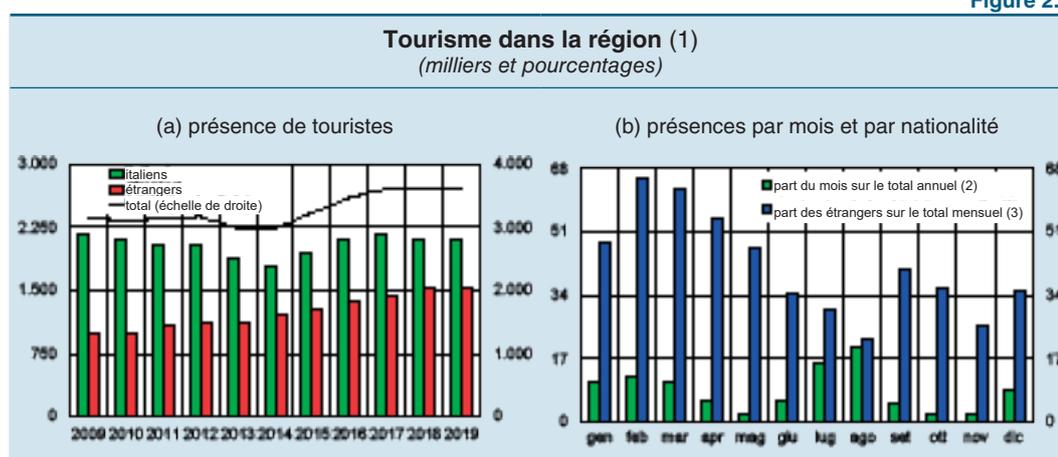
Le blocus des activités lié à l'urgence sanitaire ordonné par le décret du président du Conseil des ministres italien du 22 mars 2020, qui a duré jusqu'au début du mois de mai, a touché la plupart des chantiers de construction publics et privés de la région. Le nombre d'heures de travail enregistrées dans la Cassa edile regionale (Fonds régional du bâtiment), qui avait augmenté au cours des deux premiers mois par rapport à la même période en 2019, a été pratiquement réduit de moitié en mars. Selon une enquête réalisée par l'ANCE (Association nationale des constructeurs) Piémont-Vallée d'Aoste, dans la première moitié du mois de mai, 67% des chantiers avaient rouvert en Vallée d'Aoste, tandis que les sites restants étaient encore fermés ou uniquement actifs pour des travaux urgents. Les prévisions des entreprises de l'échantillon de Banca d'Italia pour l'ensemble de l'année indiquent une baisse de l'activité, due également à l'impact des mesures de sécurité adoptées pour contenir la propagation de la contagion sur les processus de production.

Les services privés non financiers. – L'activité dans le secteur tertiaire a continué de croître en 2019. Selon l'enquête menée par Banca d'Italia auprès d'un échantillon

d'entreprises d'au moins 20 salariés, le solde entre la part des entreprises ayant enregistré une augmentation de leur chiffre d'affaires et celle des entreprises dont le chiffre d'affaires a diminué était positif et supérieur à l'année précédente.

Cette tendance favorable est essentiellement due au secteur du tourisme, dans lequel l'augmentation des présences qui a commencé en 2015 s'est poursuivie et a été essentiellement due à la croissance de la composante étrangère (fig. 2.2.a). En 2019, l'augmentation a couvert à la fois les arrivées et les nuitées (respectivement 1,3% et 0,5%) ; tab. a2.2). Si l'augmentation des arrivées a concerné les touristes italiens et étrangers, la croissance des présences s'est limitée à la composante nationale. La tendance positive du nombre total de nuitées est exclusivement imputable à l'hébergement non hôtelier (4 %), tandis que l'on observe une légère baisse de l'hébergement hôtelier (-0,9 %). La durée moyenne des séjours est restée quasiment stable, à un peu moins de 3 jours. En ce qui concerne le tourisme étranger, l'enquête par échantillonnage de Banca d'Italia sur le tourisme international (cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Tourisme international de l'Italie*) a montré une réduction des dépenses globales par nuitée de la part des étrangers en 2019.

Figure 2.2



Source : traitements des données Confindustria Valle d'Aosta.
(1) Les données se rapportent aux flux régionaux dans les établissements hôteliers et non hôteliers. – (2) Pourcentage des présences enregistrées chaque mois par rapport au total annuel. Moyenne de la période 2017-19. – (3) Pourcentage des présences de touristes étrangers par rapport au total enregistré au cours du mois. Moyenne de la période 2017-19.

Dans le secteur des transports, on constate une augmentation du transit des véhicules, presque à égalité pour les véhicules lourds et légers (tab. a2.3). Cette croissance a concerné les passages de véhicules sur les autoroutes de la Vallée d'Aoste et les transits par les tunnels du Grand-Saint-Bernard et du Mont-Blanc.

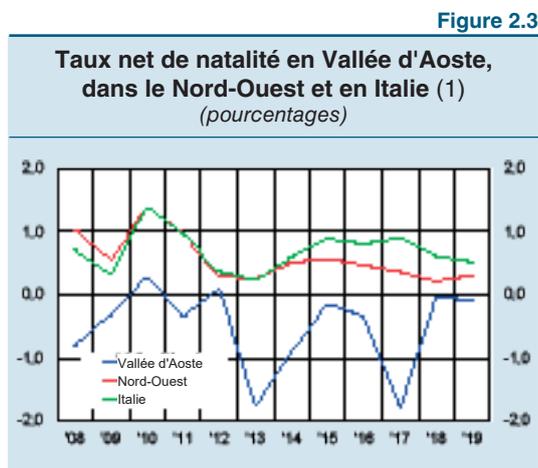
L'urgence sanitaire a considérablement affecté les entreprises du secteur tertiaire. Selon les données de l'enquête extraordinaire menée par Banca d'Italia, l'impact économique négatif de l'épidémie a concerné toutes les entreprises interrogées ; dans environ la moitié des cas, la réduction prévue du chiffre d'affaires au cours du premier semestre 2020 est supérieure à 30 %. L'élément le plus difficile auquel les entreprises ont été confrontées est la baisse de la demande.

Les conséquences économiques de l'épidémie ont particulièrement touché le secteur du tourisme, qui constitue l'une des principales activités de la spécialisation

régionale. Si l'on considère uniquement les services d'hébergement et de restauration, en 2017 (dernière année de disponibilité des données), le poids de ce secteur en termes de valeur ajoutée était de 8 %, soit plus du double de la moyenne italienne. Le mouvement touristique, après la nouvelle forte augmentation des présences des deux premiers mois de l'année 2020 (12,3 %), a fortement diminué en mars. Sur la base des enquêtes par échantillonnage réalisées début avril par l'Observatoire du tourisme de la Vallée d'Aoste auprès d'un échantillon d'entreprises du secteur, la réduction quasi totale de l'activité due aux mesures adoptées pour limiter la contagion à compter du mois de mars s'est traduite par une diminution de près d'un tiers du chiffre d'affaires hivernal. En outre, les opérateurs se disent très préoccupés par l'évolution de la prochaine saison estivale. Sur la moyenne de la période 2017-19, plus d'un tiers des nuitées de l'année s'est concentré en juillet et août (fig. 2.2.b). Toutefois, la présence de touristes étrangers est relativement faible au cours de ces deux mois, et il est probable qu'ils aient plus de contraintes à leur arrivée dans la région. En revanche, la composante étrangère représente la part la plus importante pendant la saison hivernale.

Les mesures visant à contenir l'épidémie et les restrictions de la circulation se sont également répercutées sur le secteur des transports, déterminant une réduction de 15,9 % de la circulation automobile au cours du premier trimestre de l'année par rapport à la même période l'année précédente.

La démographie. – En 2019, le taux net de natalité des entreprises (mesuré par la différence entre les immatriculations et les cessations après déduction des immatriculations et des cessations d'office par rapport au nombre d'entreprises en activité au début de la période) a légèrement diminué (-0,10%, contre -0,03 % en 2018 ; fig. 2.3). Au cours de la même période en Italie, le taux de natalité net est resté positif, bien qu'il ait diminué. L'évolution en Vallée d'Aoste est exclusivement imputable au secteur des services non commerciaux. Les chiffres de l'année dernière confirment la faiblesse structurelle de la démographie des entreprises en Vallée d'Aoste : au cours de la dernière décennie, le taux de natalité net a été presque constamment négatif, alors qu'il a été positif en Italie et dans la moyenne des régions du Nord-Ouest.



Source : InfoCamere-Movimpresa.

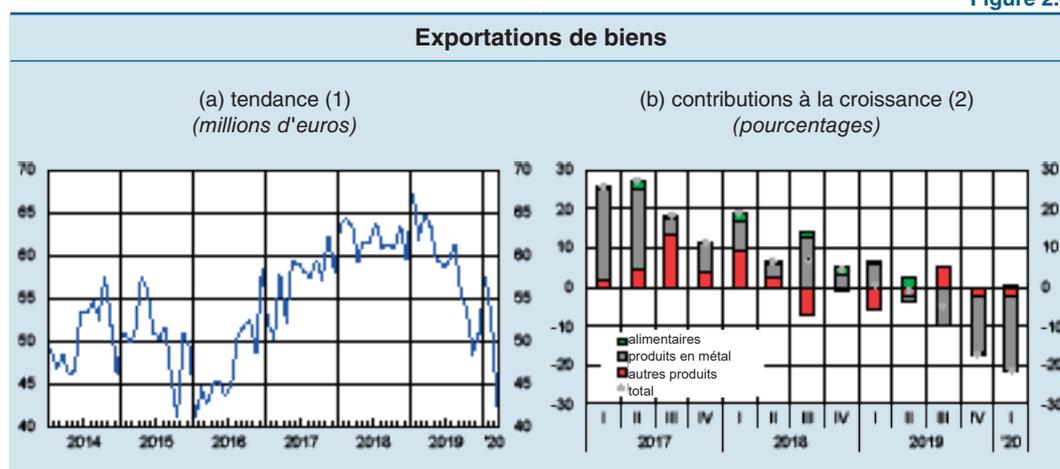
(1) Le taux de natalité net est calculé comme la différence entre le nombre d'entreprises immatriculées et celles qui ont cessé leur activité non d'office et le nombre d'entreprises en activité à la fin de l'année précédente.

Les chiffres du premier trimestre 2020, en partie affectés par les effets de l'épidémie, montrent une réduction de 1,9 % des immatriculations de nouvelles entreprises par rapport à la même période l'année précédente. La baisse s'est révélée plus intense pour le secteur du commerce. Au cours de la même période, les cessations, après déduction des cessations d'office, ont augmenté de 3 %, soit un peu plus qu'en 2019 ; l'augmentation a essentiellement concerné les services non commerciaux.

Les échanges avec l'étranger

En 2019, les exportations de la Vallée d'Aoste ont diminué de 5,4 % en prix courants, interrompant la croissance des deux années précédentes (tab. a2.5 et fig. 2.4.a). La réduction a été plus intense que dans le Nord-Ouest, alors que la même période en Italie a été marquée par une augmentation (respectivement -1,2 et 2,3 %).

Figure 2.4



Source : traitement des données Istat.

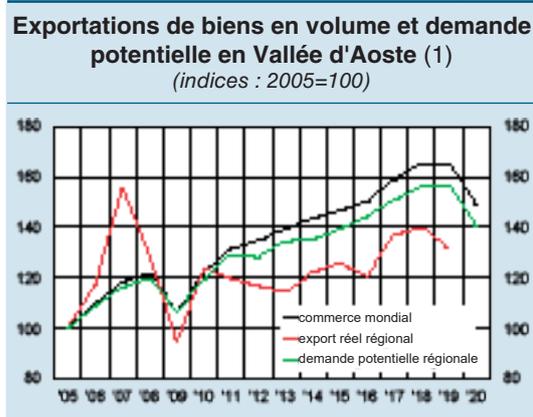
(1) Données mensuelles désaisonnalisées. – (2) Variations en pourcentage par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Données trimestrielles.

À partir de 2011, les exportations régionales à prix constants ont évolué moins bien que la demande potentielle (cf. *L'Économie de la Vallée d'Aoste*, Banca d'Italia, Économies régionales, 2, 2017) et que le commerce mondial (fig. 2.5) ; cet écart est essentiellement attribuable aux ventes dans les pays de la zone euro.

Le déclin en 2019 est essentiellement attribuable au secteur sidérurgique, qui représente un peu moins de 60 % des exportations régionales (fig. 2.4.b). Parmi les autres secteurs de spécialisation, les ventes à l'étranger dans le secteur alimentaire, en particulier les boissons, ont encore augmenté, bien qu'à des taux beaucoup plus bas que l'année précédente.

La réduction globale des exportations a touché pratiquement tous les grands pays de débouchés et, dans une plus large mesure, ceux de l'Union européenne (tab. a2.7). Dans la zone euro, la baisse a été particulièrement significative en France et en Allemagne, qui représentent environ un tiers du total des ventes à l'étranger. Parmi

Figure 2.5



Source : traitements des données Istat et FMI (World Economic Outlook, avril 2020). Cf. *L'Économie de la Vallée d'Aoste*, Banca d'Italia, Économies régionales, n° 2, 2017.

(1) Les exportations de biens en volume au niveau régional sont estimées en déflatant les exportations en valeur avec les prix de la production industrielle italienne vendue à l'étranger. La demande potentielle est calculée comme une moyenne pondérée des importations en volume des partenaires commerciaux de la région, pondérées par les parts respectives des exportations régionales en valeur.

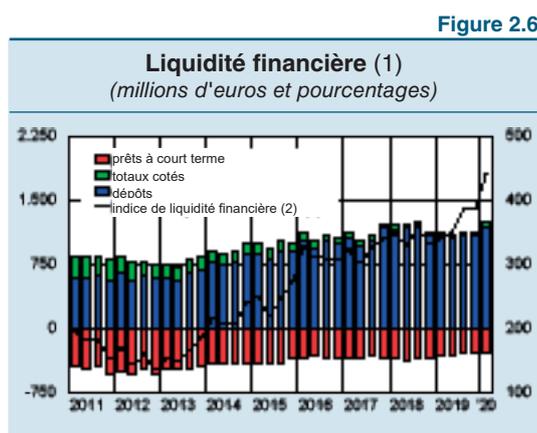
les autres pays, les exportations vers la Suisse ont encore augmenté, représentant environ un cinquième du total de l'export. Les ventes aux États-Unis sont restées essentiellement stables, tandis qu'en Chine elles ont continué à croître, mais d'une manière moins intense qu'en 2018. Chacun de ces deux derniers marchés représente environ 6 % des exportations régionales.

Suite à la propagation de l'épidémie de Covid-19, le commerce international a subi une forte diminution. La Vallée d'Aoste, caractérisée par une faible propension à l'export des biens (qui représente un peu plus d'un sixième du PIB, soit environ la moitié de la moyenne nationale), est relativement moins exposée à cette tendance. En mars 2020, les exportations de la région à prix courants ont chuté de près d'un tiers par rapport au même mois en 2019, la plus forte baisse depuis 2009. Dans l'ensemble, la réduction au premier trimestre a été de 21,4 % (tab. a2.6).

Les conditions économiques et financières

Selon l'enquête Invind, en 2019 la part des entreprises valdôtaines qui ont clôturé l'année en profit ou en équilibre s'est maintenue à des niveaux historiquement élevés.

La rentabilité encore élevée est toujours associée à des conditions de liquidité très favorables. En 2019, le ratio de liquidité financière a recommencé à croître, après la baisse enregistrée à la fin de l'année 2018, et il a atteint un nouveau sommet au premier trimestre 2020 grâce à la croissance des dépôts détenus auprès des banques (fig. 2.6 ; cf. paragraphe : *La collecte* au chapitre 5). Malgré le haut niveau de liquidités présent dans les bilans, l'effet récessif associé à l'épidémie de Covid-19 a placé les entreprises valdôtaines dans une situation de stress financier considérable. Les entreprises touchées par la suspension des activités non essentielles établie par le décret du président du Conseil des ministres italien du 22 mars 2020 ont, d'une part, vu s'amenuiser la possibilité de générer des revenus et, d'autre part, elles ont été appelées à effectuer des dépenses non différables, en utilisant leurs ressources ou les lignes de crédit disponibles. Selon l'enquête extraordinaire de Banca d'Italia, au cours du premier semestre 2020, près d'un quart des entreprises interrogées ont souligné l'émergence de problèmes de liquidité parmi les conséquences négatives de l'épidémie de Covid-19. Les principales difficultés financières rencontrées concernent les retards de paiement de la part des clients et la capacité à faire face aux dépenses courantes. Selon nos analyses sur un échantillon de sociétés de capitaux présentes en 2018 dans les archives de Cerved Group dont l'activité a été suspendue (cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Entreprises dont l'activité a été suspendue à risque d'illiquidité*), en Vallée d'Aoste 27,5 % des sociétés seraient à risque d'illiquidité après un



Source : Centrale dei rischi (Répertoire national des crédits) et rapports de surveillance.

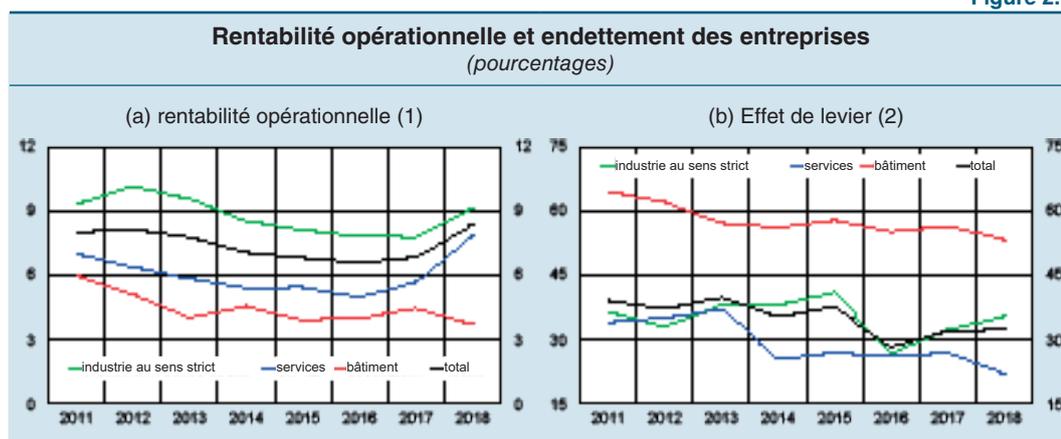
(1) L'indice de liquidité est calculé comme le rapport entre l'excédent, constitué par les dépôts à moins d'un an et les titres cotés détenus auprès des banques, et le déficit, calculé à partir des prêts à moins d'un an octroyés par des banques et des sociétés financières. D'éventuelles différences par rapport aux publications précédentes sont dues aux mises à jour effectuées par la Centrale dei rischi (Répertoire national des crédits), notamment en ce qui concerne les données relatives aux clients. - (2) Échelle de droite.

mois de suspension, soit une valeur supérieure de 6 % à la valeur nationale ; l'incidence serait supérieure à la moyenne dans le secteur du bâtiment et dans celui des services.

L'évolution de la situation économique et financière au cours de la période 2011-18. – Par rapport à 2011, au début de la crise de la dette souveraine, la situation économique et financière des entreprises valdôtaines en 2018 s'était améliorée, notamment grâce à la sélection faite par le marché. L'incidence des entreprises les plus fragiles avait diminué. Ces tendances devraient avoir accru la résilience du tissu productif régional face à des conditions économiques défavorables.

Selon l'analyse des états financiers d'environ 900 sociétés de capitaux valdôtaines présentes dans les archives de Cerved Group, la rentabilité opérationnelle, mesurée par le rapport entre l'excédent brut d'exploitation (EBE) et l'actif du bilan, a commencé à s'améliorer en 2017 avec le début de la reprise dans la région, principalement grâce au secteur tertiaire ; en 2018, l'industrie y a également contribué (fig. 2.7.a). Cette tendance transparait dans la rentabilité des capitaux propres (RCP), qui a atteint en 2018 son plus haut niveau depuis 2011 (tab. a2.8).

Figure 2.7



Source : traitement des données Cerved Group. Échantillon ouvert de sociétés de capitaux. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Analyse des données de Cerved Group*.
(1) Ratio entre la marge brute d'exploitation et l'excédent budgétaire. – (2) Rapport entre les dettes financières et la somme des dettes financières et des capitaux propres.

La liquidité des entreprises, mesurée par le ratio entre les ressources liquides et les actifs du bilan, s'est renforcée depuis 2012, année où elle était inférieure à la moyenne italienne, pour atteindre environ 13 % en 2018, une valeur historiquement élevée et supérieure de près de 4 % à la moyenne nationale.

Le niveau d'endettement, qui était d'environ 32 % en 2018, était inférieur d'environ 7 % à celui de 2011. La réduction de l'effet de levier a touché tous les secteurs d'activité, mais elle a été plus intense pour les services (fig. 2.7.b). Cela s'est accompagné d'une recomposition du passif en faveur de la composante à moyen et long terme, dont le poids en 2018 était supérieur de plus de 4 % au chiffre national. La réduction de la vulnérabilité du système de production par rapport à 2011 ressort également de la moindre incidence des entreprises classées comme étant à risque par Cerved Group, qui a chuté en 2018 de 6,5 % atteignant 13,9 % ; la part de la dette financière qui leur est

imputable a diminué de plus de 4 points pour atteindre 7,5 % du total, tandis que celle de leur chiffre d'affaires a diminué de moitié.

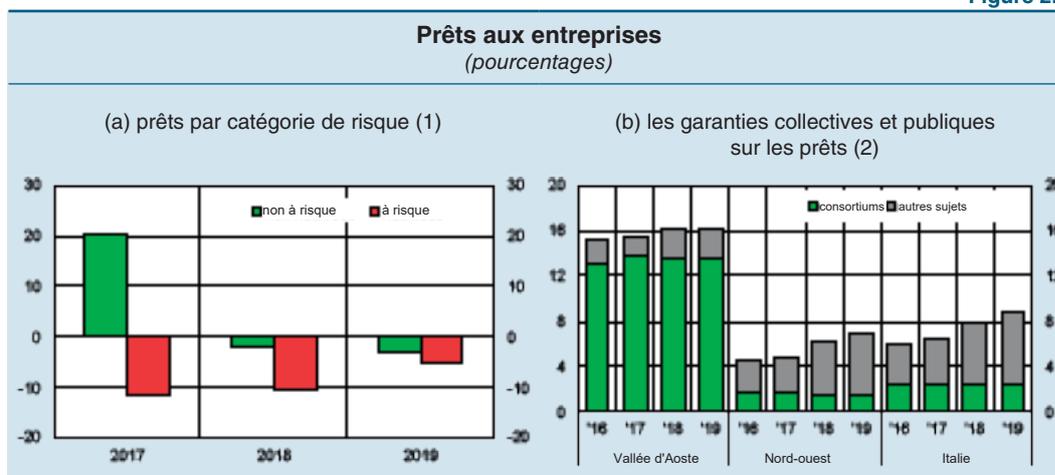
Les prêts aux entreprises

Les prêts bancaires. - En 2019, la tendance des prêts bancaires aux entreprises s'est encore affaiblie par rapport à l'année précédente (-4,1 % en décembre dernier ; -2,4 à la fin de l'année 2018 ; tab. a2.9), tant pour les petites que pour les moyennes et grandes entreprises (tab., a5.3).

Au premier trimestre 2020, la baisse des prêts aux entreprises s'est accentuée (-5,7%), reflétant essentiellement la tendance dynamique du secteur manufacturier. La diminution des prêts s'est également poursuivie dans les autres secteurs. Selon des données encore provisoires, la diminution des prêts bancaires a continué en avril.

Sur la base d'une analyse effectuée sur un échantillon d'environ 700 sociétés de capitaux valdôtaines, pour lesquelles on dispose à la fois de données de bilan et de rapports à la Centrale des risques, en 2019, les prêts accordés par les banques et les sociétés financières ont diminué pour toutes les classes de risque, mais avec une plus grande intensité pour les sociétés classées comme étant « à risque » sur la base des notations attribuées par Cerved Group (fig. 2.8.a).

Figure 2.8



Source : traitement des données de la Centrale dei Rischi et de Cerved Group (panel a) et rapports de surveillance et Centrale dei rischi (panel b).

Cf. dans les *Notes méthodologiques* les points *Analyse des données Cerved Group* et *Garanties sur les prêts aux entreprises*.

(1) Données de fin de période se référant aux rapports des banques, des sociétés financières et des sociétés véhicule d'opérations de titrisation. Échantillon fermé à défilement annuel : pour chaque année t, l'échantillon comprend les sociétés de capital présentes dans les archives de la société Cerved Group l'année précédente (t-1) et simultanément présentes dans les archives de la Centrale dei rischi en décembre des années t et t-1. Variations en pourcentage sur 12 mois. Pour chaque année, les entreprises sont classées sur la base du z-score calculé par la société Cerved Group sur les données des comptes annuels de l'année précédente. Les entreprises dont le z-score est égal à 1, 2, 3 et 4 (« sûres ») ou à 5 et 6 (« vulnérables ») sont définies « non à risque » ; en revanche les entreprises dont le z-score est égal à 7, 8, 9 et 10 sont définies « à risque ». - (2) Ratio entre le montant des garanties émises par les consortiums, les sociétés financières régionales et le Fondo centrale di garanzia et les prêts garantis.

La suspension des activités de production, déterminée par le décret du président du Conseil des ministres italien du 22 mars 2020, modifié par le décret du ministère du Développement économique du 25 mars 2020 (cf. paragraphe : *Les tendances sectorielles*) – a eu un impact négatif sur la capacité de gain des entreprises (cf. paragraphe :

Les conditions économiques et financières), réduisant à terme leur capacité à rembourser les dettes en cours et à renouveler les lignes de crédit. Toutefois, l'impact des mesures de suspension pourrait être hétérogène au niveau territorial, en fonction de l'impact différent du crédit accordé aux secteurs concernés par de telles mesures. En Vallée d'Aoste, avant la propagation de l'épidémie, les prêts improductifs accordés par les banques et les sociétés financières à ces secteurs représentaient 39,6 % du total, soit moins de 51,6 % de l'ensemble du pays ; la moindre incidence enregistrée dans la région est essentiellement due à l'importance des prêts au secteur de l'énergie (tab. a2.10). Plusieurs mesures ont été adoptées au niveau national et local pour soutenir la liquidité des entreprises et faciliter l'accès au crédit (cf. encadré : *L'intervention publique sur le crédit aux entreprises dans le Rapport sur la stabilité financière*, 1, 2020 et le paragraphe : *Les interventions régionales pour lutter contre la crise économique liée à l'urgence du Covid-19* au chapitre 6).

Les garanties collectives et publiques. – En 2019, la part des prêts garantis aux entreprises est restée stable à 56,3 %. La légère baisse pour les entreprises manufacturières s'est accompagnée d'une hausse pour les entreprises du bâtiment. Dans le secteur des services, en revanche, ce pourcentage est resté essentiellement stable à 70,8%. Pour les entreprises de moins de 20 salariés, l'incidence des prêts garantis est restée plus élevée que pour les autres entreprises, c'est-à-dire à 81,9 %. (tab. a2.11). Le rôle de soutien joué dans la région par les acteurs collectifs et publics, déjà élevé par rapport au reste du pays, a encore légèrement augmenté (fig. 2.8.b).

Pour l'année en cours, les principales mesures prévues par le décret-loi italien n° 23/2020 (décret « liquidità ») pour faire face à l'urgence ont reposé sur le Fondo centrale di garanzia (Fonds central de garantie), dont le fonctionnement a fait l'objet d'importantes innovations (cf. encadré : *L'intervention publique sur le crédit aux entreprises dans le Rapport sur la stabilité financière*, 1, 2020). Le système de garantie de l'État a également été renforcé en attribuant à la SACE¹, dont les tâches ont été redéfinies, un rôle central dans la mise en œuvre des mesures de soutien aux liquidités, en particulier pour les grandes entreprises (cf. encadré : *Le misure di sostegno finanziario alle imprese* (les mesures de soutien financier aux entreprises) dans le *Bollettino economico*, 2, 2020). Entre le 25 mars, date du premier Conseil de gestion du Fondo après l'entrée en vigueur du décret-loi « cura Italia », et le 26 mai, le Fondo centrale di garanzia a accepté près de 600 demandes de garantie émanant d'entreprises établies dans la région, soit plus de 15 fois le nombre de demandes acceptées au cours de la même période de l'année précédente. Le montant des financements relatifs à ces demandes s'élevait à 18 millions d'euros, soit 4 fois celui de la même période en 2019. La forte augmentation du nombre de demandes peut être attribuée à des prêts allant jusqu'à 25 000 euros avec une garantie à 100 % ; celles-ci représentaient plus de 90 % des demandes et 61 % des financements accordés.

LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE LA VALLÉE D'AOSTE PAR RAPPORT AU RESTE DE L'EUROPE

Cet encadré analyse la tendance du PIB en Vallée d'Aoste au cours des deux dernières décennies, en le comparant à celui d'un groupe de régions européennes

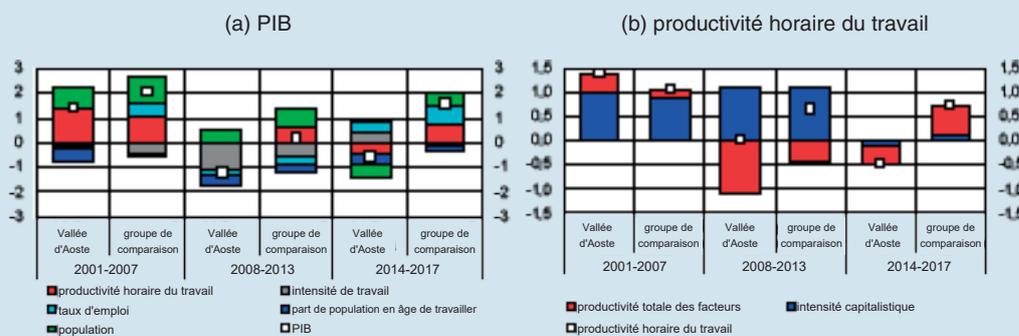
¹ SACE est une société par actions spécialisée dans le soutien à l'exportation et à l'internationalisation des entreprises italiennes.

similaires en termes de revenu par habitant, de population et de structure de production¹. Nous examinons en particulier les années précédant la crise économique de 2008 (2001-2007), la phase de récession (2008-2013) et la période ultérieure au cours de laquelle une reprise a été enregistrée au niveau national (2014-17).

Avant 2008, le PIB de la Vallée d'Aoste a augmenté de 0,7 % de moins en moyenne chaque année par rapport au groupe de comparaison (figure, panel a) ; en revanche, entre 2008 et 2013, le PIB de la Vallée d'Aoste a diminué, tandis que celui des autres régions est resté sensiblement stable. L'écart des taux de croissance s'est ultérieurement creusé au cours de la dernière période considérée : l'augmentation du PIB dans le groupe de comparaison a contrasté avec une nouvelle baisse en Vallée d'Aoste, mais moins intense que les années précédentes. Ce n'est que depuis 2017 que l'économie régionale a montré des signes de reprise.

Figure

La performance économique de la Vallée d'Aoste par rapport au reste de l'Europe (1)
(variations en pourcentage)



Source : traitements des données ARDECO, Eurostat et OCDE. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Tendances économiques au niveau européen*.

(1) Les graphiques montrent les variations moyennes annuelles pour chaque période considérée.

Au cours de la période 2001-2007, la croissance plus faible en Vallée d'Aoste a été associée à une baisse plus importante de la part de la population en âge de travailler par rapport au groupe de comparaison et à une stabilité substantielle du taux d'emploi (par rapport à l'augmentation enregistrée en moyenne).

Au cours de la période 2008-2013, l'écart entre les taux de croissance du PIB a été essentiellement déterminé par une réduction plus marquée de l'intensité de travail en Vallée d'Aoste, qui a été associée à une stagnation de la productivité horaire du travail (PIB par heure travaillée), qui a au contraire augmenté dans les régions de comparaison.

¹ Les régions européennes ont été regroupées en fonction des niveaux de PIB par habitant, de la population et de la structure de production (part du secteur industriel) observés en 2000, en distinguant également les régions qui accueillent ou non la capitale de leur État. Selon cette classification, le Vallée d'Aoste appartient, avec 2 autres régions italiennes (les provinces autonomes de Bolzano et de Trente), à un groupe de 9 régions, dont 2 sont situées respectivement en Autriche et aux Pays-Bas et une en Finlande et en Espagne. Pour plus de détails, cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Tendances économiques au niveau européen*.

La tendance de cette dernière composante peut être décomposée en une partie qui dépend de l'intensité capitalistique de l'économie (mesurée par le stock de capital par rapport aux heures travaillées) et une partie liée à la productivité totale des facteurs (PTF), qui fournit une mesure de l'efficacité avec laquelle les intrants productifs sont utilisés. La plus forte réduction observée en Vallée d'Aoste entre 2008 et 2013 de la PTF a déterminé l'écart entre les taux de croissance de la productivité du travail.

La baisse de la productivité horaire du travail a également contribué à la réduction du PIB de la région sur la période 2014-17. Contrairement aux régions de comparaison, la productivité totale des facteurs a encore baissé, mais dans une moindre mesure ; l'intensité capitalistique, qui avait augmenté au cours des périodes précédentes, a au contraire sensiblement stagné, en ligne avec le groupe de comparaison.

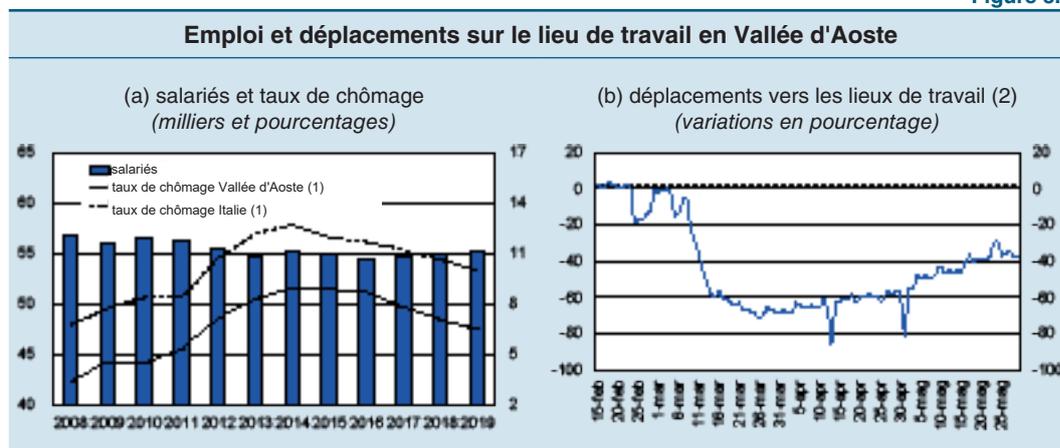
La diminution du PIB au cours de la période 2014-17 est également due à la diminution de la population, essentiellement en raison de la tendance du solde migratoire, qui est devenu négatif après avoir enregistré des valeurs positives au cours des périodes précédentes. En revanche, l'augmentation de l'intensité de travail a contribué à réduire l'ampleur de la baisse du PIB régional par rapport à la période précédente.

3. LE MARCHÉ DU TRAVAIL

L'emploi

En 2019, en Vallée d'Aoste, la reprise modérée de l'emploi amorcée en 2017 s'est poursuivie (0,6 %, valeur en ligne avec les données nationales; tab. a3.1 et fig. 3.1.a); le taux d'emploi a également augmenté de 0,5 % pour atteindre 68,4 % (59,0 % en Italie). Au cours des deux dernières décennies, l'évolution de l'emploi a été plus mauvaise que la moyenne italienne (cf. encadré: *L'évolution de l'emploi et les tendances des entreprises en Vallée d'Aoste dans les années 2000*).

Figure 3.1



Source: Istat, Enquête sur les forces de travail; moyennes annuelles (panel a); Google mobility report (panel b).

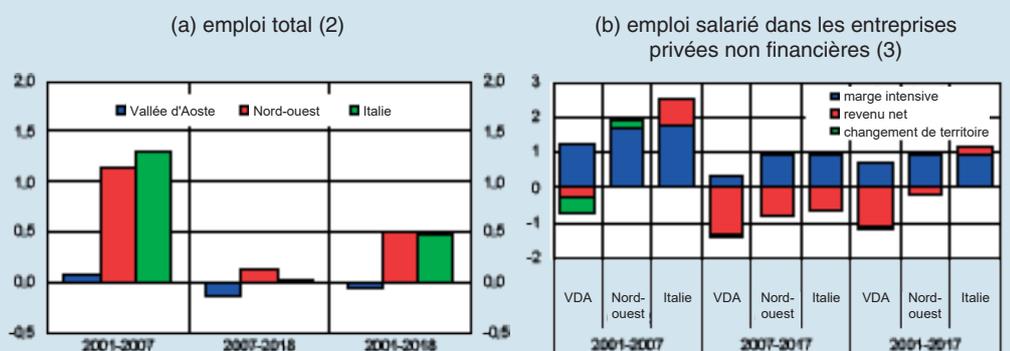
(1) Échelle de droite. – (2) Données se référant à 2020. La période de comparaison est la valeur médiane, par rapport à un jour donné de la semaine, pour la période de cinq semaines allant du 3 janvier au 6 février 2020.

L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ET LES TENDANCES DES ENTREPRISES EN VALLÉE D'AOSTE DANS LES ANNÉES 2000

Selon les données des *Comptes économiques territoriaux* de l'ISTAT (Institut national de statistique italien), entre 2001 et 2018 (dernière année disponible), le total des emplois en Vallée d'Aoste a légèrement diminué, alors que dans la même période en Italie et dans le Nord-Ouest, il a augmenté d'environ 0,5 % par an (figure A, panel a; tab. a3.5). La faible croissance enregistrée dans la région jusqu'en 2007, considérablement inférieure au taux italien et du Nord-Ouest, a été suivie d'une réduction dans la période suivante.

Afin de comprendre les facteurs déterminants de cette tendance, en utilisant les informations de la source INPS sur le nombre de salariés de toutes les entreprises du secteur privé, il est possible de décomposer le taux de variation des salariés en trois composantes principales: (a) la variation de l'emploi des entreprises présentes sur l'ensemble de la période (marge intensive); (b) la variation de l'emploi générée par les nouvelles entreprises, à l'exclusion de celles qui sont sorties du marché (natalité nette ou entrée/sortie nette); (c) la variation de l'emploi résultant d'entreprises présentes dans d'autres zones qui se sont installées dans la région, à l'exclusion de celles situées ailleurs pendant la période considérée (changement de territoire).

Évolution de l'emploi total et de l'emploi salarié (1) (variations moyennes annuelles en pourcentage)



Source: élaborations sur les données de l'Istat, *Comptes économiques territoriaux*, et l'INPS.

(1) Moyennes arithmétiques annuelles. – (2) Comprend les travailleurs indépendants et les travailleurs en situation irrégulière. – (3) Comprend uniquement les salariés des entreprises dont au moins un salarié est employé par des entreprises non financières du secteur privé sont inclus; cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Emploi et tendance des entreprises*.

Entre 2001 et 2017, dernière année pour laquelle l'analyse des données de l'INPS peut être effectuée, l'évolution des emplois salariés dans le secteur privé en Vallée d'Aoste a été légèrement inférieure à celle enregistrée par l'emploi total: l'emploi a baissé de 0,5 % en raison de la baisse enregistrée à partir de 2007, alors que la croissance avait été modeste les années précédentes.

La tendance entre 2001 et 2007 a été exclusivement déterminée par l'augmentation du nombre de salariés des entreprises déjà présentes sur le marché (marge intensive; figure A, panel b; tab. a3.6). En revanche, le taux de natalité net des entreprises a apporté une contribution négative, contrairement à l'Italie. L'emploi a également été affecté par la délocalisation au-delà des frontières régionales d'établissements de production initialement situés en Vallée d'Aoste. Entre 2007 et 2017, la réduction du nombre de salariés est due à une nouvelle aggravation de la natalité–mortalité des entreprises, liée à une réduction plus marquée de l'emploi dans les entreprises nouvellement constituées. En outre, entre 2007 et 2017, la contribution positive des entreprises existantes a considérablement diminué, dans un plus large mesure qu'en Italie et dans le Nord-Ouest.

La baisse de l'emploi dans le secteur privé au cours de la période 2001-2017 est exclusivement imputable à l'industrie manufacturière, en particulier à l'industrie de haute technologie (tab. a3.7). La part de l'emploi dans ce dernier secteur, qui en 2001 était presque trois fois la valeur correspondante de la moyenne italienne, a progressivement diminué, pour représenter une part marginale de l'emploi en 2017. La sortie des entreprises du marché et la réduction de l'emploi parmi les entreprises survivantes y ont contribué (figure B, panel a).

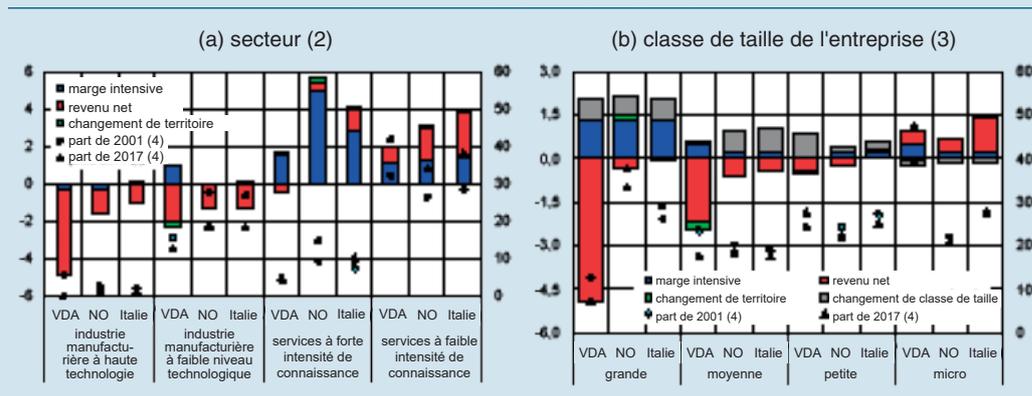
La croissance observée dans le secteur tertiaire est largement attribuable aux entreprises de services de faible technicité, dont le poids sur le total est beaucoup plus élevé que celui des entreprises de *high tech* et dont l'emploi a augmenté à la fois parmi les entreprises déjà présentes sur le marché en début de période et du fait du taux de natalité net. Toutefois, la croissance enregistrée du secteur des services dans la région

a été bien inférieure à la moyenne nationale; l'écart entre les taux de croissance a été supérieur pour les services *high tech*, dont la part de salariés au début des années 2000 était à peine supérieure à la moitié de la donnée nationale correspondante.

En ce qui concerne la classe de taille, en Vallée d'Aoste, la réduction de l'emploi a été déterminée par les grandes et moyennes entreprises, dont la baisse des niveaux d'emploi était essentiellement due à leur sortie du marché (figure B, panel b; tab. a3.8). En revanche, les petites ou micro-entreprises ont enregistré une augmentation du nombre de salariés, due à la fois aux entreprises existantes et au revenu net. La croissance de l'emploi dans les entreprises de moins de 10 salariés a entraîné une nouvelle augmentation de la part des salariés dans ces entreprises, déjà particulièrement élevée par rapport à la moyenne nationale au début de la période, qui est passée en 2017 à plus de 47 %, soit plus du double de la moyenne des régions du Nord-Ouest et environ 20 % de plus que la moyenne italienne. La structure déséquilibrée de l'emploi vers les petites entreprises se traduit par une taille moyenne considérablement inférieure à celle des zones de comparaison (5,6 salariés, contre 8,2 en Italie et 10,5 dans le Nord-Ouest en 2017).

Figure B

Emploi salarié par secteur et par taille d'entreprise : période 2001-2017 (1)
(variations en pourcentage et parts)



Source: traitement des données INPS. Seuls les salariés des entreprises non financières du secteur privé comptant au moins un salarié sont inclus; cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Emploi et tendance des entreprises*.

(1) Les variations sont calculées comme des moyennes arithmétiques annuelles. – (2) L'industrie manufacturière de «haute technologie» comprend: le secteur chimique, pharmaceutique, l'électronique, les équipements électriques, les machines et les moyens de transport; les autres secteurs manufacturiers ont un «faible niveau technologique». Les services à «forte intensité de connaissance» comprennent: transports maritimes et aériens, information et communication, activités professionnelles, scientifiques et techniques, recrutement de personnel, activités de surveillance et d'enquête; les autres services inclus dans l'analyse sont «à faible intensité de connaissance». – (3) Le terme «micro» désigne les entreprises comptant entre 1 et 9 salariés; le terme «petite» désigne les entreprises qui comptent entre 10 et 49 salariés; le terme «moyenne» désigne les entreprises qui comptent entre 50 et 249 salariés; le terme «grande» désigne les entreprises avec au moins 250 salariés. – (4) Les parts sont exprimées en pourcentage; échelle de droite.

La croissance de l'emploi s'est accompagnée d'une augmentation du nombre total d'heures travaillées, tandis que le nombre d'heures par salarié est resté stable.

Néanmoins, dans le secteur privé non agricole, le solde entre les embauches et les cessations des salariés est redevenu négatif selon les données de l'Observatoire de l'INPS sur l'emploi précaire, ce qui reflète l'évolution des contrats à durée déterminée (tab. a3.2). En revanche, le solde est positif pour les contrats à durée indéterminée, en partie grâce à la stabilisation des contrats à terme signés précédemment (cf. encadré: *Évolution et caractéristiques des emplois permanents et à durée déterminée*).

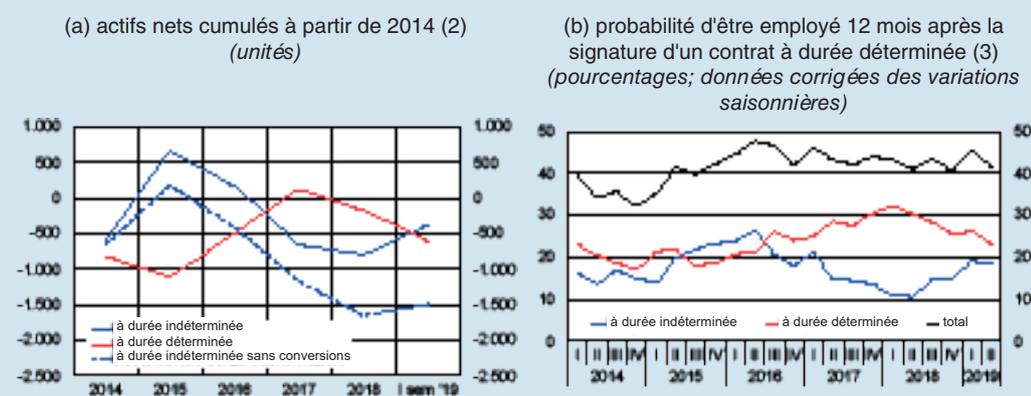
ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS PERMANENTS ET À DURÉE DÉTERMINÉE

Selon les données des communications obligatoires, dans le secteur privé non agricole de la Vallée d'Aoste, les activations de contrats de travail permanents nets de licenciements, en baisse depuis 2016, sont redevenues positives au cours du premier semestre 2019. La reprise a été soutenue par les transformations des contrats à durée déterminée, qui ont fortement augmenté depuis 2018 (figure, panel a).

L'augmentation des transformations a été partiellement affectée par les dispositions du décret «dignità» (décret-loi italien n° 87/2018 converti dans la loi n° 96/2018 pendant l'été 2018), qui a introduit des mesures dissuasives pour prolonger au-delà de l'année les postes temporaires au sein de la même entreprise. Toutefois, cet effet dans la Vallée d'Aoste a été atténué par le faible nombre de contrats à durée déterminée de plus de 12 mois (environ 8 % entre 2016-2017, soit près de 5 points de moins que la moyenne italienne). La probabilité qu'un salarié temporaire soit toujours employé 12 mois plus tard est néanmoins restée sensiblement stable dans la moyenne des trimestres qui suivent le décret «dignità»: l'augmentation de la probabilité d'être employé pour une durée indéterminée a en fait été compensée par la réduction de la probabilité d'obtenir un emploi à durée déterminée, également en raison des contraintes majeures auxquelles est soumis ce type de contrat (figure, panel b; cf. chapitre 8: *Le marché du travail* dans le *Rapport annuel* sur l'année 2018).

Figure

Postes de travail par type de contrat (1)



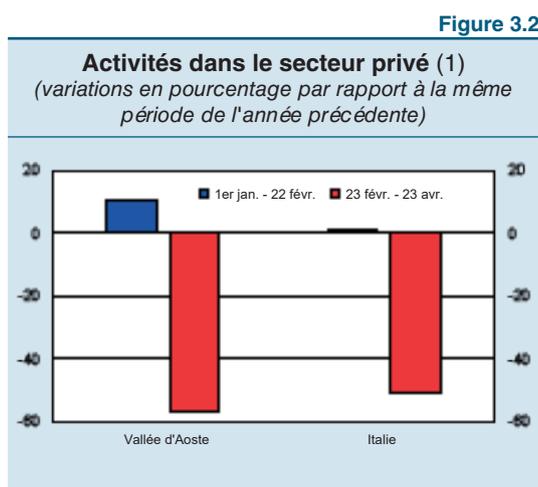
Source: traitements des données des communications obligatoires; cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Communications obligatoires*.

(1) Secteur privé non agricole (à l'exclusion de l'éducation, de la santé, de l'assistance sociale et du travail domestique); seuls les contrats à durée indéterminée et déterminée sont pris en compte. – (2) Recrutements déduction faite des licenciements et des conversions; l'apprentissage, le travail saisonnier, le travail intermittent et le travail administré (et d'éventuelles conversions relatives à ces contrats) ne sont pas inclus. Les activations nettes à durée indéterminée sans conversion représentent le solde des seuls contrats activés directement pour une durée indéterminée. – (3) Probabilité d'être embauché 12 mois après la signature d'un contrat à durée déterminée. Valeurs estimées déduction faite des effets attribuables aux caractéristiques socio-démographiques du travailleur et du secteur d'activité de l'entreprise. Le total est la somme de la probabilité d'un emploi à durée indéterminée et de la probabilité d'un emploi à durée déterminée.

Comme dans la moyenne du pays, dans la région, le contrat à durée déterminée est le principal moyen de réintégrer le marché du travail. Pour un travailleur qui a perdu son emploi depuis au moins trois mois, la probabilité de trouver un emploi à durée déterminée au cours des trois mois suivants est environ cinq fois plus élevée que la possibilité d'être embauché sous contrat à durée indéterminée.

Les limitations des déplacements et la suspension de nombreuses activités économiques, introduites à partir de mars 2020 pour contenir la propagation du Covid-19, ont largement impliqué le marché du travail régional: selon nos calculs des *Comptes économiques territoriaux*, le poids sur l'emploi total des activités suspendues est de 33,7 %, ce qui correspond sensiblement aux données nationales. Ces mesures, ainsi que le recours accru au travail flexible (*télétravail*), se sont traduites par une nette réduction des déplacements à partir de la fin février. Ces mouvements, selon les données du *Google mobility report*, sont restés inférieurs à la période antécédente au déclenchement de l'épidémie également en mai (fig. 3.1.b); des tendances analogues ont caractérisé la moyenne nationale.

La tendance de l'emploi, qui s'était déjà affaiblie au second semestre 2019, s'est aggravée au premier trimestre de l'année en cours (-0,3 % par rapport à la même période en 2018). Selon les dernières données administratives sur les communications obligatoires de l'Agence nationale pour les politiques actives du travail (ANPAL), les activations de postes dans le secteur privé ont diminué entre le 23 février et le 23 avril 2020 de plus de 55 % par rapport à la même période de l'année précédente (elles avaient augmenté de plus de 10 % entre le 1er janvier et le 22 février). La baisse a été plus forte que celle observée dans la moyenne nationale (fig. 3.2): et ce, notamment en raison du fort impact sur le secteur du commerce, du tourisme et des loisirs, qui a été particulièrement touché par la crise.



Source: ANPAL, traitements des données des communications obligatoires.
(1) Les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les apprentissages sont pris en compte.

L'impact de l'urgence sur le nombre d'employés a été atténué par le recours à la Cassa integrazione guadagni (chômage technique) (cf. paragraphe: *L'offre d'emploi et les amortisseurs sociaux*), ainsi que l'utilisation des vacances et des congés et la suspension temporaire des licenciements collectifs et individuels pour des raisons objectives justifiées prévue par le décret-loi italien n° 18/2020 (décret «cura Italia») et le décret-loi italien n° 34/2020 (décret «rilancio»).

Toutefois, il est probable que la tendance de l'emploi continue d'être affectée par l'urgence sanitaire, notamment dans le domaine des contrats à durée déterminée, qui pourraient ne pas être renouvelés à leur expiration (en particulier les contrats de courte durée), et dans la composante autonome, qui est plus exposée au risque d'entreprise. En 2019, 13,9 % des salariés étaient employés sous contrat à durée déterminée, une valeur légèrement supérieure à la moyenne nationale (13,1 %). Dans la région, en particulier, on observe un recours très intensif aux contrats de travail saisonnier qui, selon les données de l'INPS, ont représenté l'année dernière près de 40% du total des créations d'entreprises dans le secteur privé non agricole. Afin de faciliter la poursuite des contrats à durée déterminée, le décret «rilancio» a suspendu l'obligation d'apposer un motif justifiant une prolongation de ces

contrats au-delà de 12 mois. En 2019, le nombre de travailleurs indépendants était lui aussi supérieur à la moyenne italienne (respectivement 25,1 et 22,7 %).

L'offre de travail et les amortisseurs sociaux

En 2019, la main-d'œuvre est restée sensiblement stable (0,1 %; tab. a3.1). Face à l'augmentation de l'emploi, le nombre de demandeurs d'emploi a fortement diminué (-7,8%). Le taux d'activité est resté pratiquement inchangé à 73,2 % (65,7 % en Italie), tandis que le taux de chômage est tombé à 6,5 %, le plus bas depuis 2012 (fig. 3.1.a).

Les heures autorisées de la Cassa Integrazione Guadagni (CIG) ont encore diminué en 2019 (-63,9 %; tab. a3.3), en raison de la réduction enregistrée dans les composantes ordinaire et extraordinaire. En revanche, les demandes d'allocation NASpI ont augmenté de 7,1 % par rapport à l'année précédente.

Les conséquences de l'épidémie de Covid-19 et les mesures prises pour la combattre ont découragé la participation au marché du travail, qui est tombée à 73,5 % au premier trimestre 2020 (contre 74,2 % à la même période de l'année précédente). Malgré la légère diminution de l'emploi, le taux de chômage a donc baissé de 1,5 % par rapport au premier trimestre 2019, jusqu'à atteindre 5,4 %.

Le recours à la CIG (chômage technique) s'est fortement intensifié depuis le mois d'avril. Afin d'alléger le coût du travail pour les entreprises face à la forte baisse de l'activité, le Gouvernement a introduit de nouveaux modes d'intégration salariale qui n'imposent pas aux entreprises de participer au coût. Les entreprises qui peuvent accéder à la CIG ordinaire et celles ayant une procédure extraordinaire de CIG en cours ont été affectées à une CIG d'urgence dont le motif était «Covid-19 national»; un instrument similaire est prévu pour les employeurs adhérant au Fondo di integrazione salariale (Fonds d'intégration salariale). Pour toutes les autres entreprises, quels que soient leur secteur économique et leur taille, la CIG a été réintroduite par dérogation, pour laquelle l'INPS a estimé à 6 419 le nombre de bénéficiaires potentiels en Vallée d'Aoste (0,25 % du total national). La durée maximale de tous ces traitements est de 18 semaines.

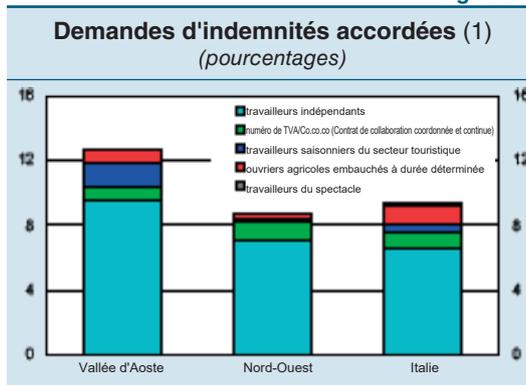
Au cours des 4 premiers mois de 2020, les heures autorisées de CIG ont été d'environ 1,67 million (un peu plus de 15 000 pour la période correspondante de 2019; tab. a3.4) et environ 80 % de celles autorisées sur l'ensemble de l'année 2009, année de pointe de l'utilisation lors de la récession de 2008-2009. Entre le 1er mars et le 9 mai, le nombre de demandes pour la NASpI a augmenté de 28 % par rapport à la même période l'année précédente. Dans un contexte de mauvaises perspectives d'emploi, le décret «rilancio» a prolongé la durée des allocations de chômage pour tous ceux qui ont cessé d'en bénéficier en mars ou avril. Les salariés domestiques, saisonniers, intermittents ou temporaires, qui pourraient avoir un accès limité à la NASpI en raison de la nature fragmentée des carrières, se voient attribuer des allocations d'un montant et d'une durée variables.

Les mesures prises par le Gouvernement prévoyaient également le versement d'une indemnité pour les mois de mars, avril et mai en faveur de certains types de travailleurs indépendants et d'autres catégories qui ne sont que partiellement couvertes par les

amortisseurs sociaux ordinaires¹. Selon les données de l'INPS, au 22 mai, 11 106 demandes de subvention avaient été acceptées en Vallée d'Aoste, pour un montant total de 6,7 millions d'euros, soit 0,3 % du total national. Dans 82 % des cas, il s'agissait d'allocations demandées par des professionnels avec numéro de TVA et des travailleurs indépendants. En raison de la présence accrue de travailleurs indépendants et saisonniers dans le secteur du tourisme, le nombre total d'allocations par rapport à la population âgée de 15 à 70 ans était plus élevé en Vallée d'Aoste que la moyenne du Pays (respectivement 12,7 et 9,3 %; fig. 3.3).

La Région Vallée d'Aoste a prévu d'autres mesures visant à soutenir les revenus des travailleurs (cf. paragraphe: *Les interventions régionales pour lutter contre la crise économique liée à l'urgence du Covid-19* au chapitre 6).

Figure 3.3



Source: traitements des données INPS au 22 mai 2020 et, pour la population, Istat, *Enquête sur la main-d'œuvre*.

(1) Demandes acceptées par rapport à la population âgée de 15 à 70 ans. Les catégories représentées sont celles prévues par les articles suivants du décret-loi italien n° 18/2020: art. 27, les professionnels avec numéro de TVA et les travailleurs sous contrat de collaboration coordonnée et continue inscrits à la Gestione separata; art. 28, travailleurs indépendants inscrits aux Gestioni speciali; art. 29, travailleurs saisonniers et des stations thermales; art. 30, ouvriers agricoles à durée déterminée; art. 38, travailleurs du spectacle. La population est estimée comme la moyenne de l'année 2019.

¹ Le décret-loi italien n° 18 du 17 mars 2020 (décret «cura Italia») a introduit pour le mois de mars une indemnité de 600 euros en faveur de certains types de travailleurs indépendants (professionnels ayant un numéro de TVA et titulaires de contrats de collaboration coordonnée et continue inscrits à la Gestione Separata (Gestion Séparée) de l'INPS, travailleurs indépendants inscrits aux Gestioni Speciali (Gestions Spéciales)) et d'autres catégories partiellement couvertes seulement par les amortisseurs sociaux ordinaires (travailleurs saisonniers du tourisme et des stations thermales, ouvriers agricoles à durée déterminée, travailleurs du spectacle non salariés). Les dispositions réglementaires ultérieures contenues dans le décret interministériel italien n° 10 du 30 avril 2020 et dans le décret-loi italien n° 34 du 19 mai 2020 (décret «rilancio») ont élargi l'éventail des personnes ayant droit à l'allocation aux catégories initialement exclues, telles que les travailleurs saisonniers d'autres secteurs, les intermittents ayant travaillé au moins 30 jours au cours des 13 mois se terminant en janvier 2020, les indépendants sans numéro de TVA, les vendeurs à domicile, les travailleurs employés dans le tourisme et les travailleurs domestiques. Le décret-loi italien n° 34/2020 prévoyait également le renouvellement automatique de la subvention pour le mois d'avril pour ceux qui l'avaient déjà perçue en mars; en mai, pour les indépendants, le montant des primes est plus élevé, mais il est lié à des exigences telles que l'importance du chiffre d'affaires et la tendance à la baisse des revenus en avril.

4. LES MÉNAGES

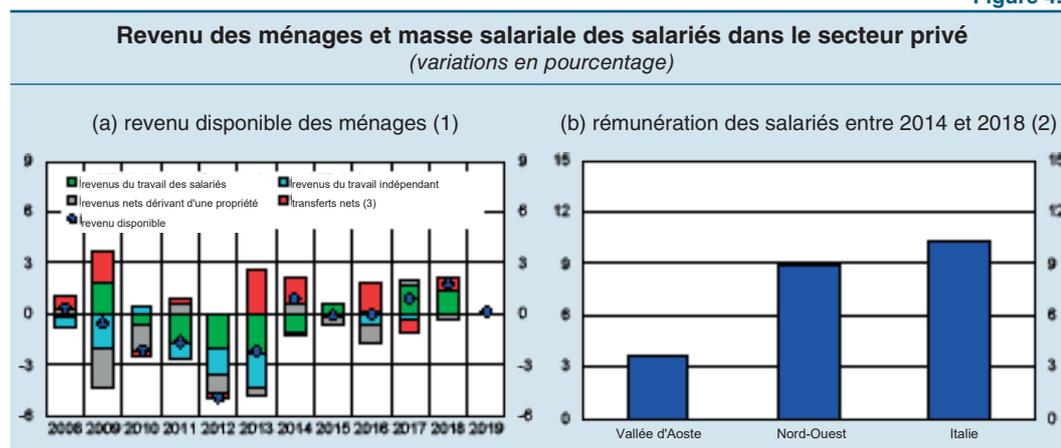
Le revenu et la consommation des ménages

Le revenu et sa distribution. – Selon les *Comptes économiques territoriaux*, en Vallée d'Aoste, le revenu disponible des ménages consommateurs s'élevait en 2018 (dernière année disponible) à un peu plus de 21 800 euros par habitant (tab. a4.1), une valeur nettement supérieure à la moyenne nationale, mais légèrement inférieure à celle du Nord-Ouest (respectivement 18 900 et 22 400 euros).

En 2019, selon les estimations préliminaires de Prometeia concernant le nombre total de ménages résidents, la phase de récupération des revenus commencée en 2017, qui avait suivi deux années de stagnation, aurait été interrompue (fig. 4.1.a). La croissance a presque exclusivement été alimentée par les revenus des salariés, qui représentaient un peu plus de 60 % du total en 2018 (une part plus faible que dans le Nord-Ouest et en Italie). En revanche, les revenus des travailleurs indépendants avaient généralement stagné; ils représentaient plus d'un quart du revenu total de la région, une valeur supérieure à la moyenne nationale et à celle du Nord-Ouest (respectivement 0,8 et 1,9 % de plus).

Selon les données de l'INPS, en Vallée d'Aoste en 2018 (dernière année disponible), la masse salariale brute des travailleurs salariés était supérieure de 3,6 % en termes réels au minimum atteint en 2014 (une augmentation nettement inférieure à la moyenne nationale et à celle du Nord-Ouest); (fig. 4.1.b). En outre, la croissance de la masse salariale n'a touché que les travailleurs à temps partiel et les travailleurs embauchés à durée déterminée ou saisonniers (tab. a4.2). Ce dernier type de travail, moins stable, représentait en 2018 un peu plus de 20% de la masse salariale brute, soit une part égale à environ le double de celle du Nord-Ouest et de l'Italie.

Figure 4.1

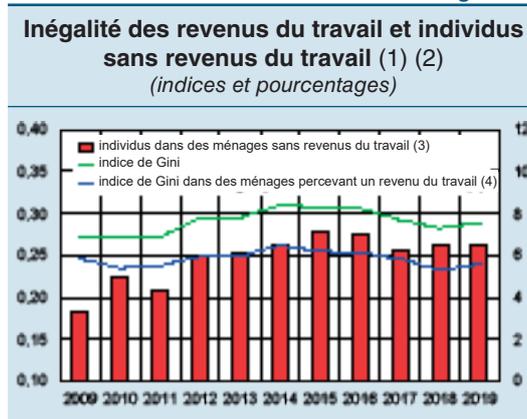


Source: traitements des données Istat, *Comptes économiques territoriaux* (mai 2020) et, pour 2019, Prometeia pour le panel (a); traitements des données INPS pour le panel (b). Cf. dans les *Notes méthodologiques* aux points *Revenus et consommation des ménages* et *Observatoire INPS sur la rétribution des travailleurs salariés*.

(1) Revenu disponible des ménages consommateurs résidant dans la région avant amortissement. Valeurs à prix constants, déflatées par le déflateur de la consommation dans la région. Les contributions des différentes composantes ne sont pas disponibles pour l'année 2019. Les données pour l'année 2019 concernent le nombre total de ménages consommateurs et producteurs. – (2) Variation de la masse salariale brute à prix constants. – (3) Les transferts nets publics et privés correspondent aux prestations sociales et à d'autres transferts aux ménages nets des cotisations sociales et des impôts courants sur le revenu et sur le patrimoine.

En Vallée d'Aoste, le revenu familial net est réparti de manière moins inégale qu'en Italie: selon l'*Enquête sur les conditions de vie des ménages* (Eu Silc), en 2017 (dernière année disponible) dans la région, l'indice de Gini, une mesure de l'inégalité qui varie entre zéro (en cas d'égalité parfaite) et un (lorsque l'inégalité est au plus haut niveau), s'élevait à 0,29, contre 0,34 en Italie. Des indications plus récentes (qui peuvent être déduites de l'enquête Istat sur la main-d'œuvre) sont disponibles en ce qui concerne la répartition du revenu du travail, qui est la principale composante du revenu du ménage, en particulier pour les «ménages actifs» (c'est-à-dire ceux qui ne comptent pas de retraités et où la personne de référence est en âge de travailler). Parmi les individus de ces ménages, l'inégalité des revenus du travail équivalent, qui dépend à la fois de l'inégalité entre les ménages bénéficiaires et du nombre de personnes dans les ménages sans revenus du travail, a, selon nos estimations, augmenté à nouveau en 2019 après quatre années de déclin, en raison de l'augmentation des deux composantes. Au cours de la dernière décennie, la part des individus dans des ménages sans revenus a presque doublé, restant toutefois inférieure de plus de 3 % à la moyenne italienne (fig. 4.2 et tab. a4.3)¹. Le nombre de personnes dans les ménages sans revenus du travail a tendance à augmenter lorsque la personne de référence a un faible niveau d'instruction ou si elle est étrangère (tab. a4.4).

Figure 4.2



Source: traitements des données Istat, *Relevé concernant la population économiquement active*. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Inégalité des revenus du travail*.

(1) L'échantillon est composé d'individus vivant dans des ménages sans retraités et où la personne de référence est en âge de travailler (15-64 ans). Les indicateurs sont calculés sur le revenu du travail équivalent de chaque année. – (2) L'indice de Gini est un indicateur d'inégalité qui varie de 0 (égalité maximale) à 1 (inégalité maximale). L'indice peut être décomposé comme la somme de la part des individus dans les ménages sans revenu du travail et de l'indice de Gini parmi les individus dans les ménages avec un revenu du travail strictement positif (ménages percepteurs), multiplié par la part correspondante. – (3) Part des individus vivant dans des ménages sans revenu du travail. Échelle de droite. Pourcentages – (4) Indice de Gini calculé parmi les individus vivant dans des ménages percevant un revenu du travail.

En Vallée d'Aoste, 44,2 % des individus vivent dans des ménages dont au moins un membre est employé dans l'un des secteurs touchés par la suspension d'activité en application des mesures visant à contenir l'épidémie, une valeur légèrement inférieure à la moyenne nationale; dans plus d'un cinquième des cas, tous les salariés du ménage travaillaient dans ces secteurs (près de 2,5 % de moins qu'en Italie). Il faut également tenir compte de ceux qui exercent des activités hôtelières, qui ne sont pas formellement suspendues, mais qui sont sévèrement restreintes, avec une incidence supérieure à la moyenne nationale.

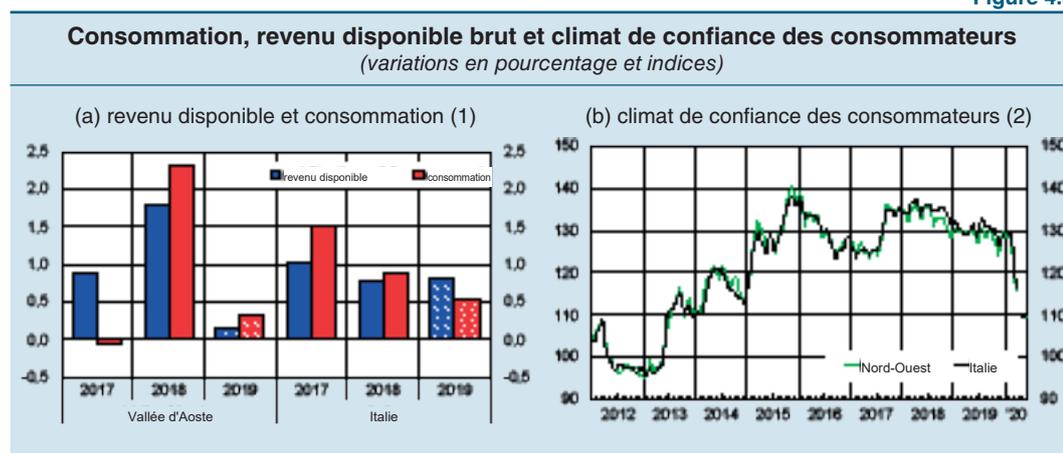
En 2019, le nombre de personnes résidant dans la région et vivant dans des ménages sans salariés embauchés à durée indéterminée et donc susceptibles d'être plus exposées au risque professionnel lié à l'urgence sanitaire, représentait en Vallée d'Aoste plus de 29 % du total, soit une part inférieure à celle de l'Italie, mais supérieure à la moyenne du Nord-Ouest (respectivement plus de 30 % et 22 %).

¹ Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée, qui comprend notamment l'imputation des revenus du travail indépendant, voir les *Notes méthodologiques* la rubrique *Inégalité des revenus du travail*. L'analyse est basée sur les travaux de F. Carta, *Timely Indicators for Inequality and Poverty Using the Italian Labour Force Survey*, «Social Indicators Research», 1-25.

La pauvreté et les mesures de lutte contre ce phénomène. – À partir du mois d'avril 2019, on a octroyé les premières allocations liées au Reddito di cittadinanza (RdC) (Revenu universel) et à la Pensione di cittadinanza (PdC) (Retraite universelle), des outils d'intégration du revenu qui ont remplacé le Reddito di inclusione (Revenu d'inclusion sociale), élargissant ainsi le nombre de bénéficiaires potentiels et augmentant le montant unitaire des allocations (cf. *L'économie des régions italiennes. Tendances récentes et aspects structurels*, Banca d'Italia, Économies régionales, 22, 2019). Selon les données de l'INPS mises à jour au 11 mai, le nombre de ménages valdôtains ayant bénéficié du RdC ou du PdC d'avril à décembre 2019 était légèrement supérieur à 1 200, soit 2 % des ménages résidant dans la région (environ la moitié de la moyenne italienne). Le montant mensuel moyen perçu par chaque ménage s'élevait à près de 375 euros (respectivement 489 et 436 euros en moyenne nationale et du Nord-Ouest). Au cours des 4 premiers mois de 2020, le nombre de ménages bénéficiaires a légèrement diminué, tandis que le montant mensuel moyen versé a légèrement augmenté. Les mesures visant à faire face aux conséquences économiques de l'épidémie de Covid-19 comprenaient également une allocation de deux mois appelée Reddito di emergenza (Revenu d'urgence), destinée aux ménages moins aisés qui n'ont reçu aucun ou très peu de revenus en avril et qui n'ont pas accès à d'autres outils de soutien (cf. *Rapport annuel sur l'année 2019*).

La consommation. – En 2019, la croissance de la consommation des familles valdôtaines, qui s'est poursuivie de manière quasi ininterrompue à partir de 2015, aurait, selon les estimations de Prometeia, considérablement ralenti par rapport à l'année précédente (fig. 4.3.a). Elle a été affectée par le ralentissement des dépenses en biens durables qui, selon les données de l'Observatoire Findomestic, ont augmenté de 0,4 % à prix courants (elles avaient augmenté de 5,2 % en 2018). Les immatriculations de véhicules de la part des particuliers, qui représentent un poste important de ces dépenses, ont continué à diminuer (-2,9 %; tab. a4.5), plus que l'année précédente. Le déclenchement de l'épidémie s'est traduit par une forte baisse de la consommation, due à la fois à la fermeture d'une partie importante des magasins et à la dégradation

Figure 4.3



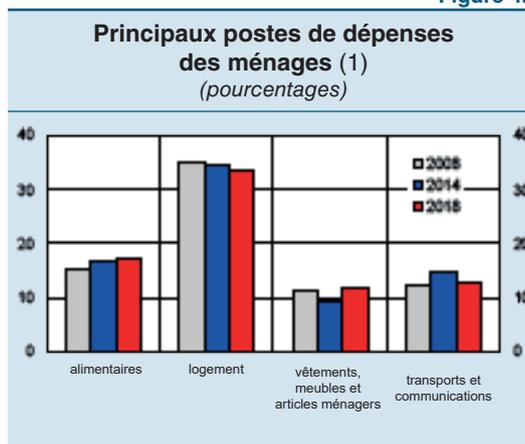
Source: traitements des données Istat, *Comptes économiques territoriaux* (mai 2020) et, pour 2019, Prometeia pour le panel (a); Istat, *Enquête sur la confiance des consommateurs*, pour le panel (b). Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Revenu et consommation des ménages*.

(1) Revenu disponible des ménages de consommateurs résidant dans la région avant amortissements et consommation dans la région après les dépenses des touristes internationales. Valeurs à prix constants, déflatées par le déflateur de la consommation dans la région. Les données sur le revenu pour 2019 portent sur l'ensemble des ménages de consommateurs et de producteurs. – (2) Indices: moyenne 2012 = 100. Données corrigées des variations saisonnières. Le chiffre d'avril 2020 n'est pas disponible en raison de la suspension temporaire de l'enquête.

du climat de confiance des consommateurs (fig. 4.3.b). En particulier, la réduction des immatriculations de voitures de la part des particuliers s'est intensifiée (-46 % au cours des 4 premiers mois de l'année en cours par rapport à la même période de l'année précédente), en liaison avec la fermeture des concessionnaires à la suite de l'urgence sanitaire.

La dépense mensuelle moyenne d'un ménage valdôtain, exprimée en termes équivalents à ceux d'une famille de deux personnes, était d'environ 3 160 euros en 2018 (dernière année disponible), soit près d'un quart de plus que la moyenne nationale et environ 8 % de plus que dans le Nord-Ouest. Par rapport à 2008, année de début de la crise économique et financière, l'incidence des dépenses relatives au logement (travaux d'entretien, abonnements, loyers) a diminué, ce qui reste la composante la plus importante; en revanche, la part des autres principaux postes, en particulier les denrées alimentaires (fig. 4.4), a augmenté.

Figure 4.4



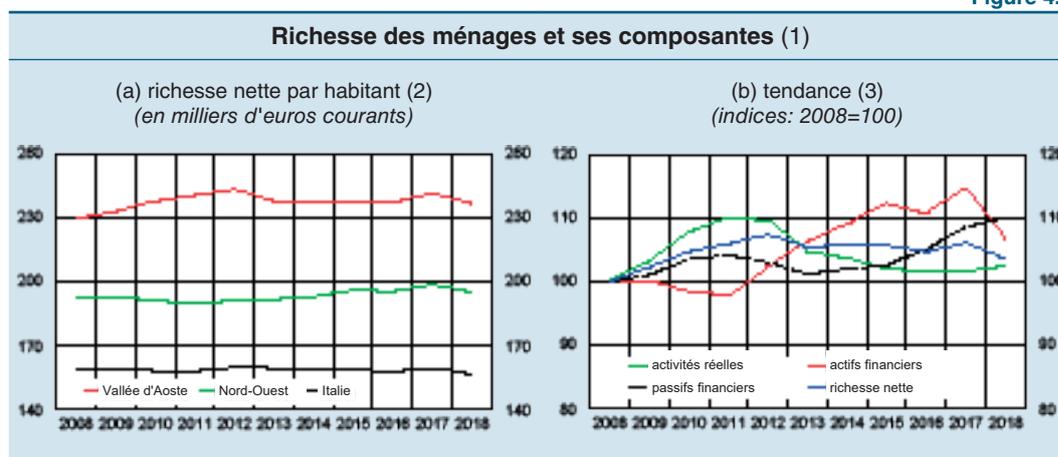
Source: traitements des données Istat, *Enquête sur les dépenses des ménages*.

(1) Part des dépenses mensuelles totales.

La richesse des ménages

Selon nos estimations, la richesse des ménages valdôtains, déduction faite des engagements financiers (voir les *Notes méthodologiques* la rubrique *Richesse des ménages*), s'élevait en 2018 (dernière année disponible) à environ 30 milliards d'euros (tab. a4.6), soit 10,7 fois le revenu disponible (tab. a4.7), le ratio le plus élevé parmi les régions italiennes. Il était d'environ 237 000 euros par habitant, soit plus de 50 % de plus que la moyenne nationale et un cinquième de plus que la moyenne du Nord-Ouest (fig. 4.5.a).

Figure 4.5



Source: traitements des données de la Banca d'Italia et de l'Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Richesse des ménages*. (1) Le chiffre de 2018 relatifs aux activités réelles est estimé sur la base de données nationales provisoires provenant de sources Eurostat. – (2) Données se rapportant à la population résidente au début de chaque année. – (3) Numéros d'indice calculés sur la base des valeurs à prix courants.

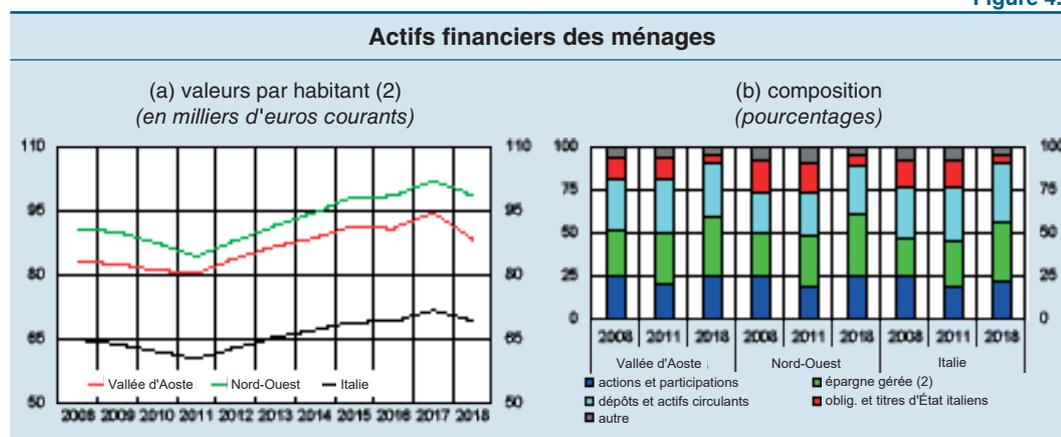
Par rapport à 2011, au début de la crise de la dette souveraine, la richesse nette des ménages était inférieure de 2,3 % (-1,6 % par habitant), contrairement à la macro-zone d'appartenance, où elle avait augmenté de 4,4 %. Cette diminution est due à la baisse de la valeur des actifs réels, qui n'est que partiellement compensée par l'augmentation du capital financier (fig. 4.5.b).

La richesse réelle. – En 2018, les actifs réels représentaient près de 65 % de la richesse brute totale, soit 5 % de plus que la moyenne nationale et 11 % de plus que la moyenne du Nord-Ouest. Par rapport à 2011, la valeur de ces actifs était inférieure d'environ 7 %, avec une tendance à peine différente de celle des deux zones de comparaison.

Cette baisse reflète celle de la valeur marchande des logements, qui représentent 77,5 % des actifs réels, et des immeubles non résidentiels (qui, dans la région, représentent environ 18 % de la richesse réelle totale, une valeur bien plus élevée que dans les zones de comparaison). Cette situation a été influencée par la tendance négative des prix d'achat des maisons et des bâtiments de production (cf. encadré: *Le marché immobilier* au chapitre 2).

La richesse financière. – En 2018, la valeur actuelle des actifs financiers représentait un peu plus d'un tiers du patrimoine brut total des ménages valdôtains et elle était supérieure d'environ 9 % à celle de 2011, soit une augmentation très modeste par rapport aux zones de comparaison. Une tendance analogue a également caractérisé les niveaux par habitant (fig. 4.6.a).

Figure 4.6



Source: traitements des données de la Banca d'Italia et de l'Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Richesse des ménages*. (2) Données se rapportant à la population résidente au début de chaque année. – (2) L'épargne gérée comprend les parts de fonds communs et les réserves d'assurance et de prévoyance.

La composition différente du portefeuille pourrait contribuer à atténuer ou à élargir l'impact négatif de la crise économique liée à urgences sanitaires du Covid-19 sur la valeur du capital financier détenu par les ménages. La part des actifs plus liquides (dépôts bancaires et postaux), moins exposés aux tensions des marchés, représentait environ un tiers du portefeuille, soit légèrement plus qu'en 2011 (fig. 4.6.b). Parmi les actifs les plus soumis aux fluctuations des cours et des taux de marché, la part représentée par les actions, les fonds communs, les obligations et les titres d'État (italiens et étrangers) avait légèrement diminué pour atteindre 42 %. L'impact des réserves d'assurance et de prévoyance, qui ne sont

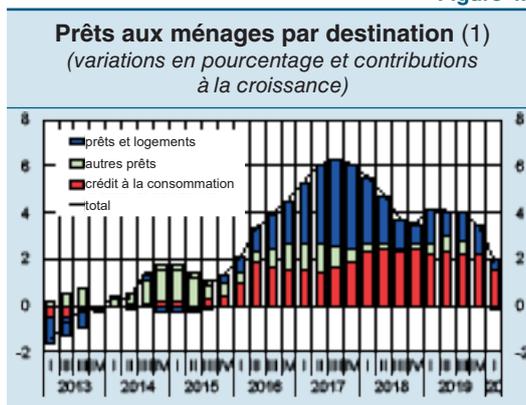
que partiellement affectées par l'évolution des marchés financiers, était resté globalement stable, à un peu moins d'un quart du total. La croissance des actifs plus liquides s'est intensifiée en 2019 et au premier trimestre 2020 (cf. paragraphe: *La collecte* au chapitre 5).

L'endettement des ménages

Les tendances de 2019. – L'année dernière, les prêts octroyés par les banques et les sociétés financières aux ménages consommateurs valdôtains ont augmenté au même rythme que l'année précédente, dans un contexte de stabilité de l'offre. L'augmentation de 3,4 % en décembre (tab. a4.8) est essentiellement due au crédit à la consommation (fig. 4.7).

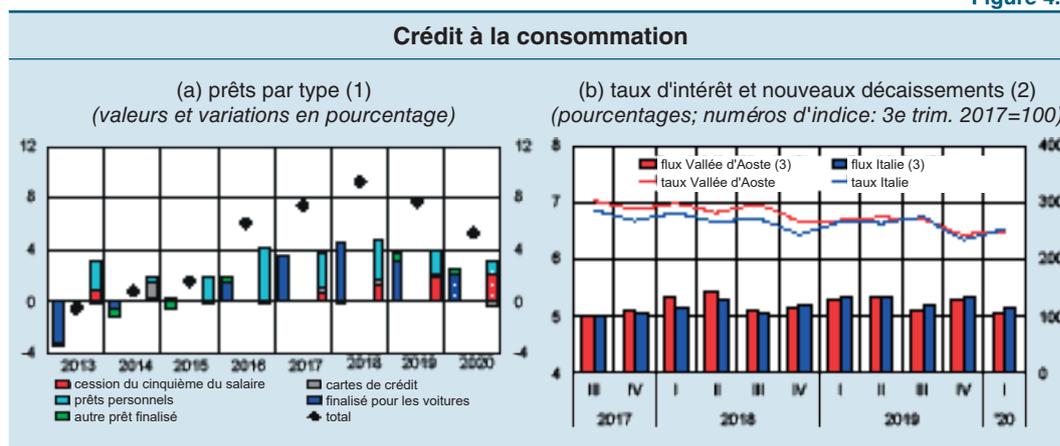
L'augmentation de ce dernier (7,7 % en décembre; 6,3 en moyenne pour la période 2015-19) se réfère pour plus de 40 % aux financements destinés à l'achat de véhicules, soit une hausse de 12,4 % (fig. 4.8.a et tab. a4.9). Parmi les financements non finalisés, on signale l'augmentation des prêts personnels et ceux qui prévoient la cession d'un cinquième du salaire, qui constituent la part majoritaire. En 2019, on a continué à privilégier les opérations d'une durée supérieure à 5 ans, qui ont constitué environ 62 % des nouveaux décaissements. Au dernier trimestre de 2019, les taux d'intérêt sur les nouveaux financements à la consommation se sont maintenus à 6,4 %, un niveau légèrement inférieur à celui de la période correspondante en 2018 (6,7 %; fig. 4.8.b).

Figure 4.7



Source: rapports de surveillance.
(1) Données en fin de période. Variations en pourcentage sur la période correspondante pour le total et contributions à la croissance en pourcentage en ce qui concerne les composantes de la dette des ménages.

Figure 4.8

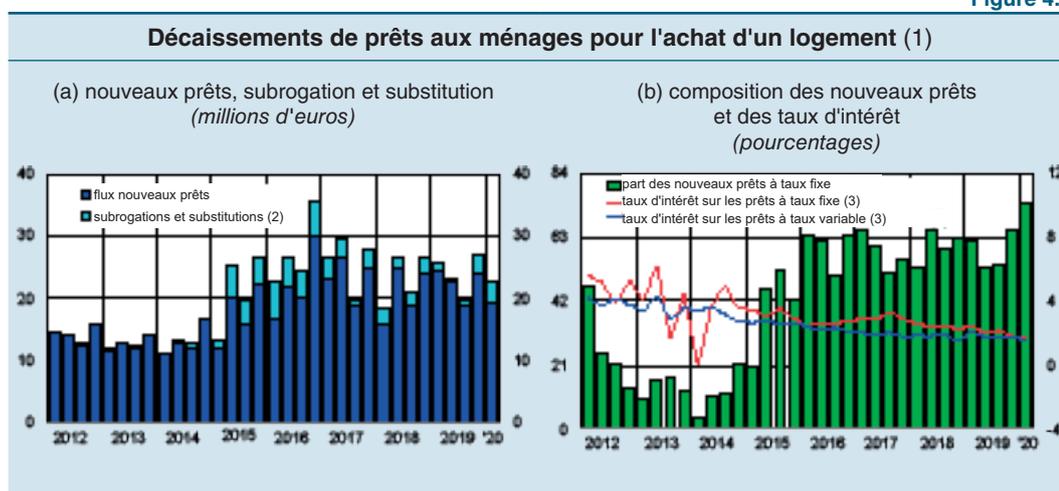


Source: rapports de surveillance; *Enquête par échantillonnage sur les taux d'intérêt harmonisés*. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Crédit à la consommation*.

(1) Données de fin d'année à l'exception des données de 2020 se rapportant au 1er trimestre. Variations en pourcentage sur la période correspondante pour le total et contributions à la croissance en pourcentage en ce qui concerne les composantes du crédit à la consommation. Les histogrammes bleus montrent la contribution à l'évolution du crédit à la consommation des prêts accordés à des fins spécifiques (achat de voiture, autres achats); les histogrammes orange indiquent la contribution des prêts destinés à la consommation sans but précis (prêts personnels, prêts du cinquième du salaire, cartes de crédit). – (2) Pour les taux d'intérêt moyens des valeurs mensuelles; pour les flux de numéros d'indice sur les valeurs cumulées des rapports mensuels. – (3) Échelle de droite.

Les prêts pour l'achat d'un logement ont augmenté l'année dernière à un rythme plus rapide que l'année précédente (2,3 %; 1,4 % en 2018). En particulier, les nouveaux décaissements, déduction faite des subrogations et des substitutions, ont augmenté de 7 % par rapport à 2018 (fig. 4.9.a), en rapport avec la tendance du marché immobilier (cf. encadré: *Le marché immobilier* au chapitre 2). Sur l'ensemble de l'année, le taux d'intérêt fixe a encore diminué, tandis que le taux d'intérêt variable est resté globalement stable. La nouvelle diminution de l'écart entre les deux types de taux, qui s'est réduit à zéro dans la dernière partie de 2019, a continué à favoriser le recours aux prêts à taux fixe, dont l'incidence sur le total des nouveaux décaissements a encore augmenté (65,3 % au dernier trimestre de l'année, contre 62,6 % pour la même période en 2018; fig. 4.9.b.). Cela s'est accompagné de la reprise des opérations de subrogation et de substitutions des prêts en cours, qui ont atteint 11,0 % du total des décaissements au quatrième trimestre de l'année (5,9 % en moyenne sur l'année).

Figure 4.9



Source: rapports de surveillance et *Enquête analytique sur les taux d'intérêt créditeurs*. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Taux d'intérêt créditeurs*.

(1) Les données se réfèrent aux nouveaux prêts octroyés au cours du trimestre en vue de l'achat ou de la rénovation du logement de résidence des ménages consommateurs et au lieu de destination de l'investissement (logement) et elles sont nettes des opérations subventionnées effectuées au cours de la période. – (2) Des informations sur les subrogations et les substitutions de prêts en cours seront collectées à partir de 2012; cela conduit à une discontinuité dans la nouvelle série de prêts. – (3) Axe de droite.

En ce qui concerne les seuls prêts bancaires, le ralentissement s'est poursuivi en avril alors que, selon des données encore provisoires, la croissance sur douze mois était de 0,8 % (1,7 % en mars).

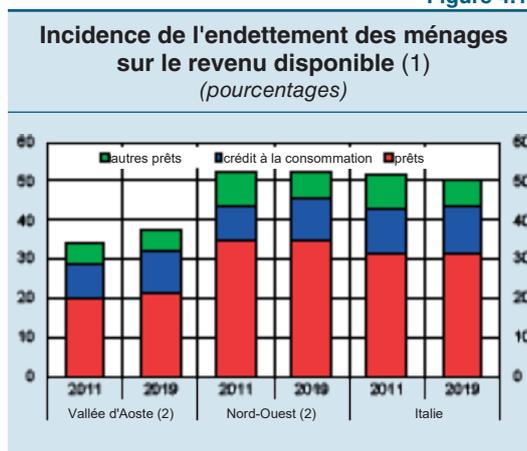
Les mesures réglementaires adoptées par le Gouvernement au cours des derniers mois contribuent à soutenir la capacité des ménages à respecter leurs engagements financiers. (cf. *Rapport annuel sur l'année 2019*). Toutefois, à la veille de la crise liée à l'épidémie, le rapport entre l'endettement des ménages valdôtains envers les banques et les sociétés financières et le revenu disponible restait nettement inférieur à la moyenne nationale et à celle du Nord-Ouest (37,4 %, contre respectivement 50,4 et 52,0 %; fig. 4.10) et très faible dans les comparaisons internationales (cf. *Rapport sur la stabilité financière*, 1, 2020). En ce qui concerne plus particulièrement les prêts au logement, qui en 2019 représentaient environ

56 % de l'endettement des ménages valdôtains, grâce à leur composition par type de taux, les ménages endettés étaient moins exposés aux risques de fluctuation des taux d'intérêt que par le passé et par rapport aux zones territoriales de comparaison (fig. 4.9.b): la part des contrats à taux fixe sur le nombre total de contrats en place a en effet considérablement augmenté, passant d'un minimum de 25,3 % vers la moitié de l'année 2014 à 46,1 % à la fin de l'année 2019, une valeur supérieure à la fois à la moyenne nationale et à celle du Nord-Ouest.

En outre, ces dernières années, la part des prêts aux ménages ayant des difficultés à rembourser leurs financements s'est maintenue à des niveaux historiquement bas (cf. paragraphe: *La qualité du crédit* au chapitre 5). La sélectivité avec laquelle les intermédiaires ont octroyé les financements a contribué à cette tendance. En 2019, la part des nouvelles opérations en faveur des clients plus jeunes (jusqu'à 34 ans), caractérisée par de mauvaises conditions d'emploi, a diminué pour atteindre des niveaux inférieurs à la fois à ceux d'avant la crise et à la moyenne nationale (tab. a4.10). Selon les informations tirées de l'Enquête régionale sur les prêts bancaires (*Regional Bank Lending Survey, RBLs*), la part des prêts hypothécaires garantis par des polices d'assurance a considérablement augmenté (de 19 en 2018 à 37 %).

L'accès au logement en propriété. – En 2019, la capacité d'achat d'un logement en propriété pour le ménage moyen, mesurée par l'indice *housing affordability index*, s'est légèrement améliorée, mais elle est restée inférieure aux moyennes nationale et du Nord-Ouest (fig. 4.11; cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Capacité d'accès au marché immobilier*). La moindre accessibilité au logement des ménages valdôtains, qui peut également être attribuée à des prix au mètre carré plus élevés que la moyenne nationale, est également confirmée si l'on considère l'impact des mensualités de remboursement sur le revenu d'un ménage type (composé de deux adultes et d'un mineur et

Figure 4.10



Source: rapports de surveillance; Istat, *Comptes économiques territoriaux* et Prometeia.

(1) Le revenu disponible des ménages consommateurs est considéré avant dépréciation. – (2) Les données relatives aux revenus pour la région et la macrozone pour 2019 sont estimées à partir des données de Prometeia.

Figure 4.11

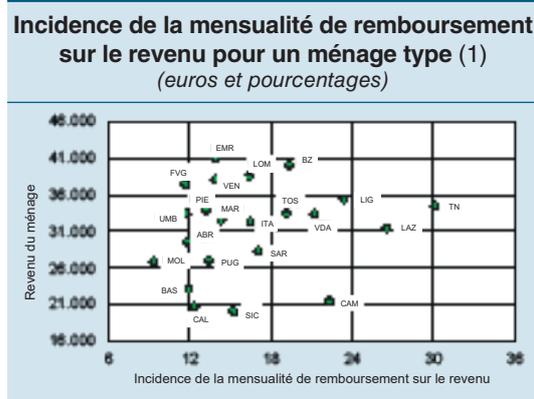


Source: Banca d'Italia, *Enquête analytique sur les taux d'intérêt créditeurs*, OMI et Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Capacité d'accès au marché immobilier*.

(1) L'indicateur est calculé comme la distance entre une valeur seuil (égale à 30 %) et l'incidence de la mensualité de remboursement du prêt, aux conditions actuelles, sur le revenu moyen disponible des ménages. Une valeur d'indice plus élevée indique une capacité d'accès accrue à l'achat d'un appartement standard avec un prêt de la part des ménages moyens.

dont le chef de famille est âgé de 44 ans ou moins). Sur la base des données les plus récentes de l'enquête Eu Silc de l'Istat, on peut en effet estimer que, dans la région, un ménage type disposant d'un revenu moyen doit consacrer plus de 21 % de ce revenu moyen pour le remboursement annuel d'un prêt, contracté selon les conditions standard en vigueur, pour l'achat d'un logement. Cette valeur était supérieure de 5 % à la moyenne nationale (fig. 4.12).

Figure 4.12



Source: Enquête sur les conditions de vie des ménages (Eu Silc), Banca d'Italia, Enquête analytique sur les taux d'intérêt créditeurs, OMI et Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques* les points *Capacité d'accès au marché du logement* et *Enquête sur les conditions de vie des ménages*.

(1) La composition d'un ménage standard (2 adultes et 1 mineur) correspond à la composition familiale moyenne en Italie des foyers dont le chef de famille est âgé de 44 ans ou moins. Le revenu du ménage standard dans chaque région est calculé en tenant compte du fait que chaque membre du ménage a un revenu égal au revenu équivalent moyen de ces ménages. Pour le calcul de la mensualité de remboursement du prêt, on a considéré une dette égale à 80 % de la valeur d'achat d'un appartement standard, d'une durée de 30 ans et à laquelle les conditions en vigueur pour les contrats à taux fixe ont été appliquées dans la moyenne 2019.

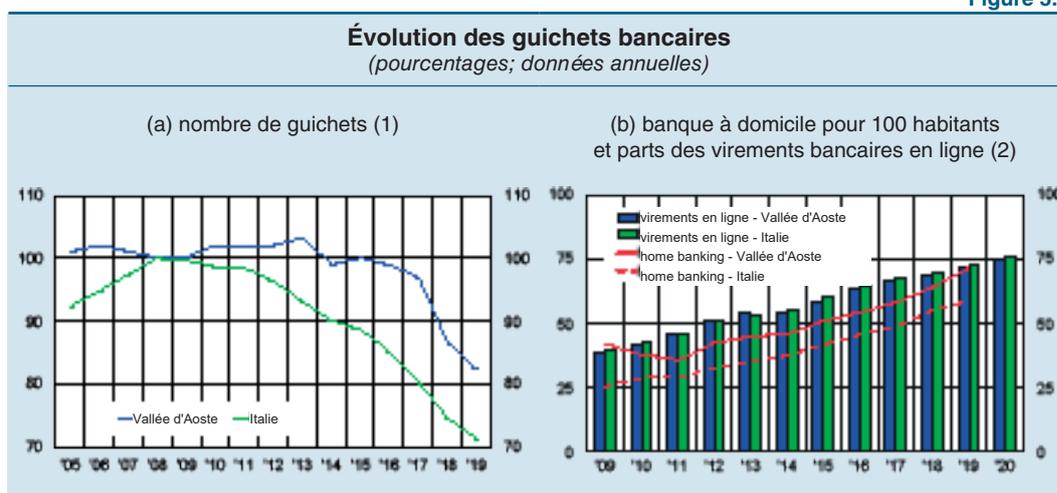
5. LE MARCHÉ DU CRÉDIT

La structure

À la fin de l'année 2019, la Vallée d'Aoste comptait 15 banques ayant au moins une agence (tab. a5.1). La Banca di credito cooperativo Valdostana est la seule banque dont le siège administratif se situe dans la région, et tout comme les BCC opérant dans les autres régions, elle a été concernée l'année dernière par la conclusion du processus de réforme du secteur du crédit coopératif et a intégré le groupe Cassa Centrale Banca. Quatre sociétés financières inscrites au « Registre unique » d'après l'art. 106 du TUB (Texte Unique Bancaire) avaient également leur siège dans la région.

En 2019, le nombre d'agences a diminué de 4 unités, poursuivant ainsi une tendance en cours depuis 2014 (fig. 5.1a et tab. a5.2). La bancarisation, mesurée à partir du nombre d'agences bancaires pour 100 000 habitants, a elle aussi légèrement baissé, tout en restant bien supérieure à la moyenne nationale.

Figure 5.1



Source : Base de données statistiques, rapports de surveillance et Istat.
(1) Indice 2008=100. – (2) Les données relatives à 2020 se réfèrent au premier trimestre.

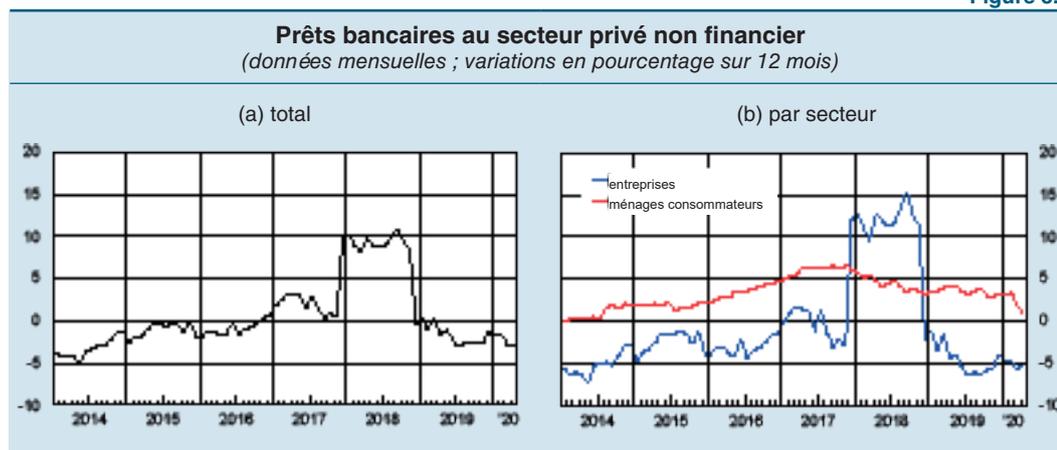
La diffusion des canaux alternatifs de contact entre les banques et les clients s'est poursuivie. En 2019, près de 72 % des virements bancaires ont été effectués en utilisant les canaux télématiques, une part qui a fortement augmenté par rapport à 2009 (première année disponible, s'élevant à 38 %), mais toujours à des niveaux inférieurs à la moyenne italienne (fig. 5.1b). La part de la population détenant un contrat de banque à domicile a encore augmenté (près de 72 %, contre 42 % en 2009), une valeur supérieure à la moyenne italienne. De même, le nombre de TPE (terminaux de paiement électronique) pour 1 000 habitants a également plus que doublé au cours de la même période, passant de 41 à 90 (de 23 à 59 en Italie).

Au cours du premier trimestre 2020, une augmentation supplémentaire de la part des virements en ligne qui représentaient les trois quarts du total à la fin du mois de mars, a été enregistrée. Les mesures de distanciation sociale liées à l'urgence sanitaire pourraient avoir contribué à cette dynamique.

Les financements et la qualité du crédit

Les financements. – En 2019, la tendance du crédit bancaire au secteur privé non financier s'est encore détériorée par rapport à l'année précédente, enregistrant une baisse de 1,4 % en décembre (fig. 5.2.a et tab. a5.3). Cette aggravation est due aux financements aux entreprises (cf. paragraphe : *Les prêts aux entreprises* au chapitre 2), tandis que la croissance des financements aux ménages est restée solide (fig. 5.2.b ; cf. paragraphe : *L'endettement des ménages* au chapitre 4).

Figure 5.2



Source : rapports de surveillance. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Prêts bancaires*.

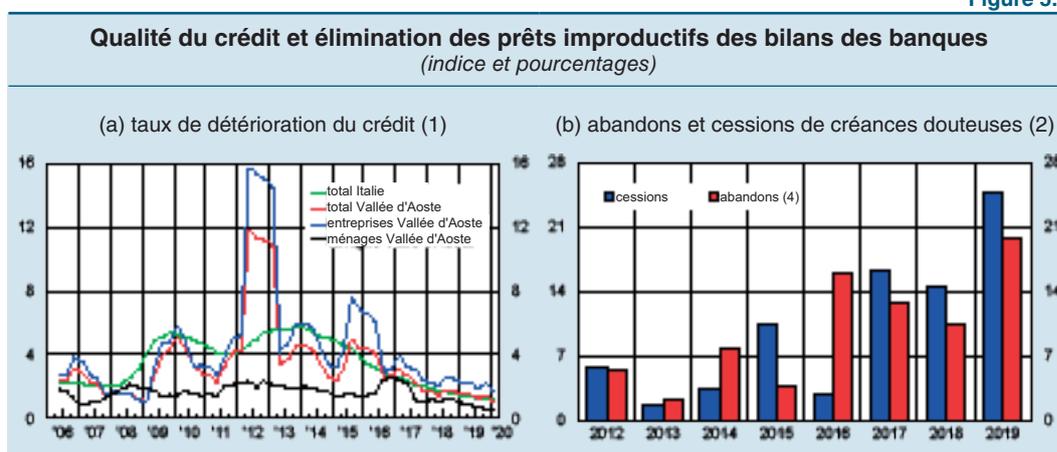
Au premier trimestre 2020, la baisse des prêts au secteur privé non financier s'est intensifiée (-3,0 % en mars sur 12 mois), reflétant l'accroissement de la baisse du crédit aux entreprises et l'affaiblissement de la croissance des prêts aux ménages. En avril, sur la base de données encore provisoires, la baisse sur 12 mois s'est maintenue à -3,0 %.

La qualité du crédit. – La qualité du crédit des banques et des sociétés financières, en cours depuis 2015, a continué à s'améliorer l'année dernière. À la fin de l'année 2019, le taux de détérioration a diminué de 0,3 % par rapport à l'année précédente atteignant 1,4 % (tab. a5.5), une valeur inférieure à celle d'avant la crise de 2008-09 (fig. 5.3.a). L'évolution favorable de l'année dernière a concerné à la fois les ménages et les entreprises. Pour ces dernières, l'aggravation qui a touché les entreprises de construction a été largement compensée par les améliorations des autres secteurs.

La baisse du taux de détérioration pour toutes les entreprises ces dernières années s'est produite dans un contexte de changement radical de la composition des clients. Selon l'analyse d'un échantillon de sociétés de capitaux recensées par Cerved Group, en 2007 la part des prêts à des entreprises fragiles du point de vue financier en Vallée d'Aoste était environ le double de celle de 2019. En conséquence, le poids des entreprises à risque dans la région a sensiblement diminué, notamment suite à la sélection faite par le marché (cf. paragraphe : *Les conditions économiques et financières* au chapitre 2). D'autre part, les politiques d'octroi de prêts de la part des intermédiaires ont été orientées vers des sujets présentant des profils de risque plus faible. Dans l'ensemble, les analyses montrent qu'au début de la crise due au Covid-19, le tissu productif valdôtain financé par le système financier était plus solide que par le passé.

En 2019, l'encours total des prêts bancaires dépréciés a ultérieurement baissé pour atteindre 4,4 % du total des financements, soit 1,7 % de moins qu'à la fin de l'année 2018 (tab. a5.6). Outre la baisse du taux de détérioration, la tendance a été influencée par l'adoption de politiques de gestion active des prêts dépréciés sous l'impulsion des autorités de contrôle (cf. L'économie de la Vallée d'Aoste, Banca d'Italia, Économies régionales, 2, 2019) et la possibilité renouvelée d'utiliser le système de garantie publique pour la titrisation des prêts improductifs (GACS). En Vallée d'Aoste, le montant des cessions représentait 24,6 % du stock des créances douteuses brutes au début de l'année, une valeur élevée d'après les comparaisons historiques (fig. 5.3.b et tab. a5.7). Comme en 2018, les cessions ont davantage concerné les prêts aux ménages. Les radiations des positions non productives pour lesquelles les pertes sont réputées définitives représentaient en revanche 19,9 % des créances douteuses brutes existant au début de la période, une valeur nettement supérieure à l'année précédente (10,5 %).

Figure 5.3



Source : Centrale des risques (panel a) et rapports de surveillance (panel b). Cf. dans les *Notes méthodologiques* les points *Qualité du crédit* et *Cessions et radiations de prêts improductifs*.

(1) Flux de nouveaux prêts non performants rectifiés par rapport aux encours de crédit dépréciés rectifiés à la fin de la période précédente. Les valeurs sont calculées comme les moyennes des 4 trimestres se terminant dans le trimestre de référence. – (2) Flux annuels de cessions et de abandons par rapport aux créances douteuses en début de période. – (3) Ils comprennent également les abandons de créances cédées, simultanément à la cession. – (4) Abandons de prêts improductifs non cédés ou cédés, mais non décomptabilisés (ces derniers comprennent les radiations d'actifs en cours de démantèlement).

La réduction de l'incidence des prêts dépréciés s'est accompagnée d'une stabilisation substantielle de leur taux de couverture, qui s'est maintenu à des niveaux élevés : sur la base des informations tirées des états financiers bancaires non consolidés, le ratio entre les corrections de valeur et le montant brut des prêts dépréciés s'est stabilisé à 34,8 % ; celui relatif aux prêts improductifs a légèrement diminué pour atteindre 65 %. Les effets de la propagation de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité économique exposent le système bancaire à de nouveaux risques, dans l'immédiat et à moyen terme. Néanmoins, les intermédiaires sont confrontés à un degré de couverture adéquat de leurs actifs.

La collecte

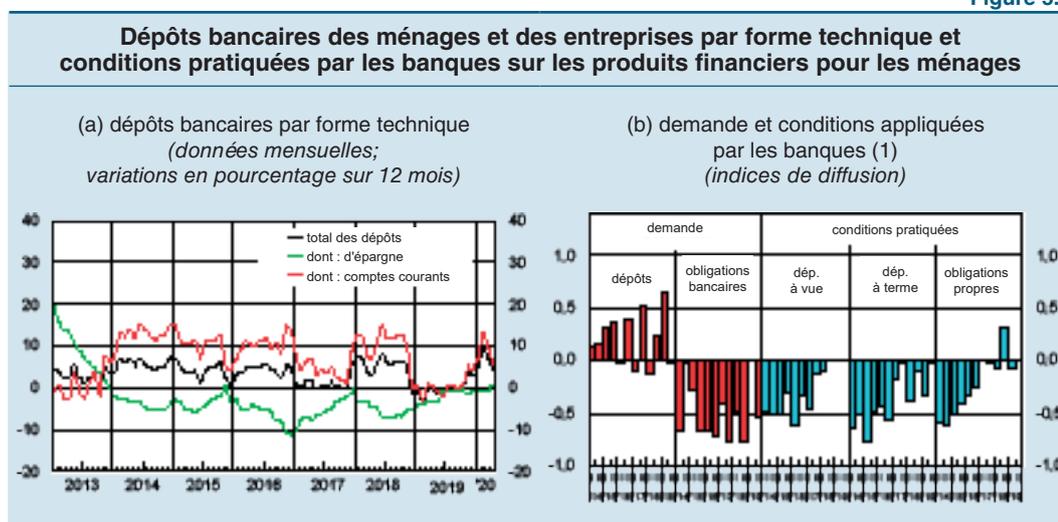
En 2019, les dépôts bancaires détenus par les entreprises et les ménages résidents ont recommencé à augmenter (3 %), contre une baisse de 1,7 % l'année précédente (tab. a5.8). Parmi les formes techniques, les dépôts en compte courant ont enregistré

une hausse, tandis que les dépôts d'épargne ont encore diminué, mais à un rythme plus modéré (fig. 5.4.a).

De même, la valeur globale au prix du marché des titres détenus auprès des banques par les ménages et les entreprises, après cinq années de baisse constante, a recommencé à augmenter l'année dernière (3,5 %) grâce à la hausse de la valeur des parts d'OPC et des actions. Parmi les titres de créances, la part des obligations bancaires a encore diminué, tandis que celle des obligations d'État a augmenté, mais dans une moindre mesure comparé à l'année précédente.

Selon les indications fournies par la RBLS, si les conditions de taux d'intérêt sont restées pratiquement inchangées, l'évolution des dépôts a été poussée par la demande des ménages, qui a augmenté dans la première partie de l'année. En revanche, les demandes d'obligations bancaires ont continué à chuter (fig. 5.4.b).

Figure 5.4



Source : rapports de surveillance (panel a) et RBLS (panel b). Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Enquête régionale sur le crédit bancaire*.

(1) Des valeurs positives (négatives) indiquent une augmentation (diminution) de la demande et des écarts appliqués par rapport au semestre précédent.

Au premier trimestre 2020, l'expansion des dépôts s'est poursuivie (6,9 %). Les ménages et les entreprises ont contribué à la poursuite de la croissance. En revanche, la valeur totale des titres en dépôt a brusquement diminué (-8,7%), reflétant la baisse du cours des actions et des obligations. En avril, sur la base de données encore provisoires, les dépôts auraient encore enregistré une hausse, mais plus lente (4,3 %).

6. LES FINANCES PUBLIQUES DÉCENTRALISÉES

Les économies régionales sont influencées par l'activité des collectivités territoriales (Régions, Provinces et Villes métropolitaines, Municipalités), qui effectuent des dépenses au sein de chaque territoire et sont financées en partie par des recettes fiscales, sur lesquelles elles peuvent parfois exercer certaines formes d'autonomie, et en partie par des transferts de ressources provenant d'autres niveaux de gouvernement (cf. paragraphe : Les recettes des collectivités territoriales).

Les principales fonctions de dépenses décentralisées concernent la santé et les investissements publics (cf. paragraphes : La santé et Les dépenses des collectivités territoriales).

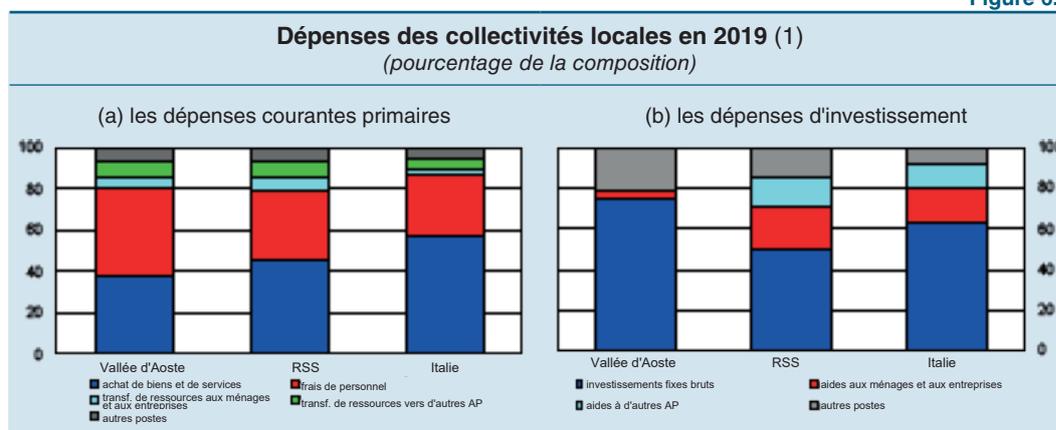
Les investissements peuvent également être financés en réduisant la dette, mais sous réserve de contraintes spécifiques, en utilisant les éventuels excédents budgétaires (cf. paragraphes : Le solde budgétaire global et La dette).

Les dépenses des collectivités territoriales

Selon les données du Siope (Système d'information sur les opérations des collectivités publiques), en 2019, les dépenses primaires totales des collectivités territoriales (déduction faite des postes financiers) en Vallée d'Aoste sont restées stables par rapport à l'année précédente (tab. a6.1). Elles s'élevaient à 9 306 euros par habitant, un chiffre bien supérieur à la moyenne des Régions à statut spécial (RSS) ; cet écart est influencé par une attribution différente des compétences et des modèles organisationnels différents dans la prestation de services adoptés entre les RSS. Environ 86 % des décaissements sont représentés par des dépenses courantes hors intérêts (dépenses courantes primaires).

Les dépenses courantes primaires. – En 2019, les dépenses courantes primaires des collectivités locales valdôtaines ont diminué de 3,2 %, une valeur en contraste avec l'augmentation moyenne des RSS (2,1 %). Cette évolution est attribuable à la diminution des deux composantes principales (fig. 6.1.a) : celle des achats de biens et de services a

Figure 6.1



Source : traitements des données Siope. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Dépenses des collectivités territoriales*.

(1) Les Régions, les Provinces et les Villes métropolitaines, les Municipalités et leurs Communautés, les Communautés de montagne et les gestions commissariales (à l'exclusion de la gestion commissariale de la Municipalité de Rome), les Agences sanitaires locales et les Hôpitaux sont pris en compte ; le chiffre ne comprend ni les transferts entre les collectivités territoriales et ni les postes financiers.

diminué de 2,5 %, tandis que celle du personnel a baissé de 0,4 %, après la croissance enregistrée l'année précédente (cf. encadré : *La tendance du personnel des Collectivités locales*).

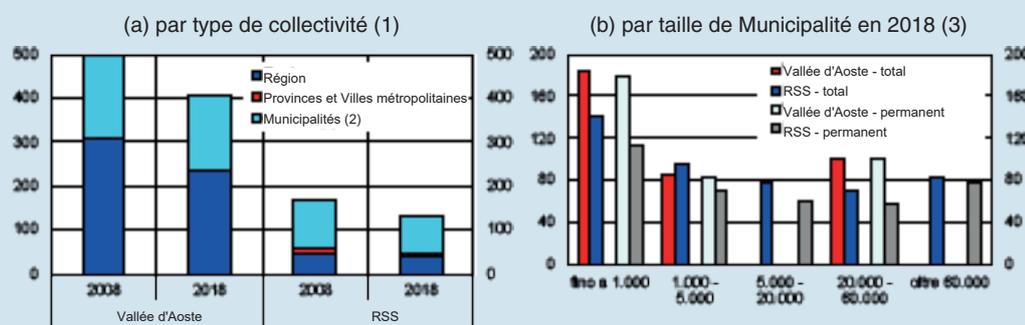
LA TENDANCE DU PERSONNEL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Au cours de la dernière décennie, en réponse à la nécessité de contenir les dépenses publiques, les collectivités territoriales ont été soumises à des réglementations très strictes en matière de recrutement de personnel. Ces dispositions ont eu un impact significatif sur le budget global et la composition des effectifs. En vertu des compétences de Région à statut spécial (RSS), la Vallée d'Aoste a régi les contraintes en matière de roulement du personnel avec une réglementation propre, tant pour l'Administration régionale que pour les Municipalités. Cette réglementation a en partie dérogé aux règles nationales, imposant des contraintes moins strictes.

Malgré la baisse qui s'est manifestée entre 2008 et 2018 (18,8 % contre une moyenne de -21,3 des RSS¹ ; tab. a6.3), les effectifs en Vallée d'Aoste en 2018 sont beaucoup plus élevés que dans les autres régions (respectivement 407 et 134 employés pour 10 000 habitants ; figure A, panel a). En évaluant les données, il faut garder à l'esprit que la situation parmi les RSS est très hétérogène, car elle est également influencée par les différentes compétences législatives et administratives de chaque Région. La différence est essentiellement attribuable à la Région², tandis

Figure A

Personnel des collectivités territoriales (effectifs pour 10 000 habitants)



Source : pour les opérateurs, traitements des données Ragioneria generale dello Stato (Bureau Général de Comptabilité de l'État italien), Rapport annuel (en cas de rapports manquants, les données ont été complétées par les dernières données disponibles ; pour la Région Sicile, les données antérieures à 2011 ont été reconstituées sur la base des rapports de la Cour des comptes ; pour la population, traitements des données Istat.

(1) Données au 31 décembre. Comprend le personnel permanent et flexible à durée (à durée déterminée, formation et travail, travailleurs d'intérêt général et temporaire). – (2) Comprend également le personnel des syndicats de Municipalités et des Communautés de montagne. – (3) Le poste « total » se réfère à l'ensemble du personnel d'après la note (1) ; le terme « permanent » désigne uniquement le personnel ayant un contrat à durée indéterminée.

¹ Les données fournies concernent l'ensemble des effectifs des différentes collectivités (Régions, Provinces et Villes métropolitaines, Municipalités, Unions de Municipalités et Communautés de montagne), y compris le personnel d'encadrement et toutes les formes de contrats. Les travailleurs flexibles font référence à la fraction de l'année au cours de laquelle ils ont travaillé, tandis que les travailleurs à temps partiel sont considérés comme un nombre d'unités (le temps partiel représentait 17,8 % des travailleurs embauchés à durée indéterminée en 2018 ; 15,2 % en 2008).

² Le personnel de la Région n'inclut pas celui du secteur scolaire, qui a un contrat séparé ; il comprend en revanche le personnel du corps forestier et des sapeurs-pompiers, dans la mesure où leur contrat est le même que celui de la Région. Même en tenant compte de ces deux catégories, l'écart en termes d'effectifs pour 10 000 habitants par rapport à la moyenne des RSS reste important.

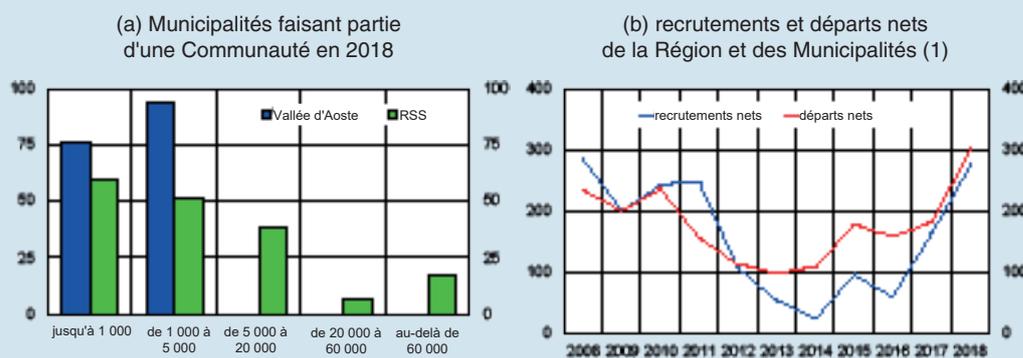
que pour les Municipalités, l'écart est plus limité, surtout si l'on considère également les formes de travail flexibles (figure A, panel b).

L'utilisation de formes contractuelles flexibles par de nombreuses collectivités en Vallée d'Aoste afin d'assouplir les contraintes en matière de roulement, s'est réduite de plus en plus par rapport à la moyenne des RSS et elle a également diminué de manière significative au cours de la décennie considérée. La part des travailleurs ayant ce type de contrat (essentiellement des contrats à durée déterminée) a diminué entre 2008 et 2018, passant de 18,3 à 6,3 % (de 20,7 à 13,4 % dans les autres régions).

Au cours de la décennie considérée, la Région, qui emploie environ 60 % des effectifs des collectivités territoriales valdôtaines, a enregistré la plus forte baisse (-25,4 %). Cette tendance reflète en partie les interventions réglementaires spécifiques au niveau régional qui ont imposé des restrictions en matière de roulement du personnel de la Région, qui sont devenues de plus en plus strictes. En revanche, la réduction a été plus limitée pour les Municipalités (-16,7%), également par rapport au reste du territoire ; cette situation s'est accompagnée d'une augmentation du personnel des Unions de Municipalités, qui en 2018 représentaient environ 17 % du personnel total des collectivités territoriales (contre une moyenne de 4 % pour les RSS). Leur importance dans la région reflète, d'une part, la prévalence des très petites Municipalités (moins de 5 000 habitants) et, d'autre part, l'impulsion apportée par la législation régionale (LR n° 6 du 5 août 2014, *Nouvelle réglementation sur l'exercice associé des fonctions et services municipaux et suppression des Communautés de montagne*), qui prévoyait l'exercice obligatoire des fonctions de base et des services municipaux sous une forme associée. À la fin de l'année 2018, un nombre significatif de Municipalités jusqu'à 5 000 habitants faisaient partie d'une Union de Municipalités (figure B, panel a) ; l'incidence s'élève à près de 100 % si l'on considère également l'utilisation des Conventions, ce qui est beaucoup plus élevé que toutes les autres RSS.

Figure B

Recours à des Unions de Municipalités et recrutements et licenciements relatifs à la Région et aux Municipalités
(pourcentages et valeurs)



Source : traitements des données Ragioneria generale dello Stato, Rapport annuel .

(1) Les termes embauches et départs nets désignent les valeurs déduction faite des transferts internes entre Administrations.

Les interventions réglementaires visant à limiter le roulement du personnel de la Région et des Municipalités ont entraîné une forte baisse de l'embauche à

partir de 2012, qui a été suivie d'une reprise au cours des années plus récentes, lorsque ces contraintes ont été à nouveau assouplies (figure B, panel b). L'évolution des départs a reflété les modifications apportées à la réglementation nationale en matière de retraite et, en particulier, l'augmentation progressive de l'âge de la retraite, qui a été suivie d'un assouplissement des contraintes avec la fameuse loi « quota 100 ».

Le rapport entre les embauches et les départs, qui était de 1,2 en 2008, a atteint un minimum en 2014 (0,2), pour augmenter entre 2017 et 2018 à des valeurs autour de 0,9. Cette tendance a affecté la composition par groupe d'âge : l'incidence du personnel âgé de 50 ans et plus est passée d'un peu plus d'un quart en 2008 à 55 % en 2018 ; en particulier, le nombre de personnes de plus de 60 ans, initialement marginal, a atteint près de 10 % en 2018 (tab. a6.4). Toutefois, ces chiffres sont inférieurs à la moyenne des RSS (environ 75 % pour les personnes de plus de 50 ans et 23 % pour les personnes de 60 ans et plus).

Malgré l'augmentation du nombre de diplômés universitaires et la diminution parallèle les travailleurs en possession d'un brevet des collèges au cours de la période analysée, on compte en Vallée d'Aoste davantage de travailleurs titulaires d'un diplôme de niveau inférieur que dans les autres RSS : en 2018, les diplômés universitaires représentaient 20 % de la main-d'œuvre totale, tandis que 27,6 % ne possédaient qu'un brevet des collèges (contre respectivement des moyennes de 22,1 et 24,7 % dans les autres RSS).

Du point de vue des organismes payeurs, cette diminution est attribuable à la Région, qui représente 77 % des dépenses totales (tab. a6.2). On a enregistré une légère augmentation dans les Municipalités de la Vallée d'Aoste en ligne avec la tendance moyenne observée des RSS, qui reflète la dynamique des municipalités de moins de 5 000 habitants ; les dépenses de la Municipalité d'Aoste ont, en revanche, diminué.

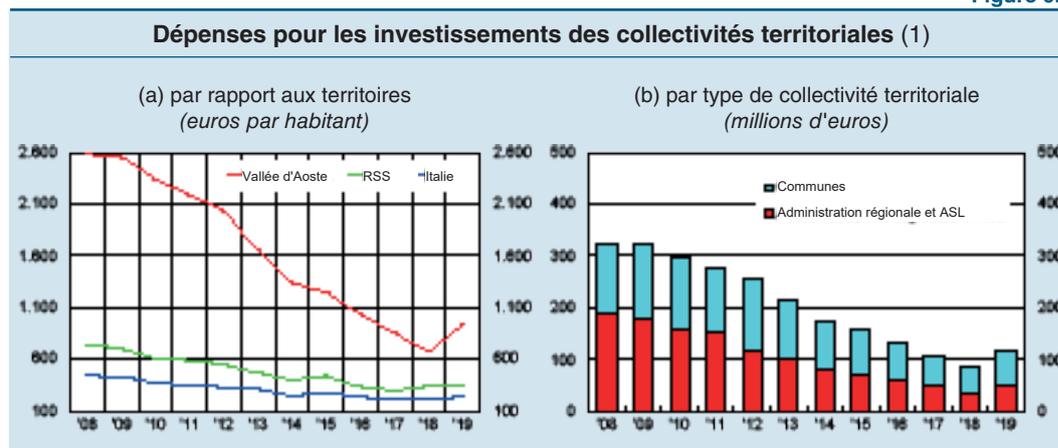
Les dépenses en capital. – Les dépenses en capital des collectivités territoriales ont augmenté de manière significative par rapport à l'année précédente (25,7 %). Un peu moins de 45 % des dépenses sont effectuées par les Municipalités, qui ont enregistré une augmentation importante des paiements (32,9 % ; contre une moyenne de 8,7 % des RSS ; tab. a6.2), liée aux travaux pour les infrastructures routières et les bâtiments à usage scolaire et concernant essentiellement les collectivités de moins de 5 000 habitants. De même, les dépenses de la Région ont considérablement augmenté, contre une légère baisse en moyenne concernant les RSS. Les travaux d'agrandissement de l'hôpital d'Aoste et l'achat de trains bimodaux pour le transport régional y ont contribué.

La tendance des dépenses en capital a surtout reflété celle des investissements fixes (fig. 6.1.b), qui sont revenus à la croissance après une longue période de baisse (fig. 6.2.a) ; environ 55 % des investissements ont été réalisés par les Municipalités (fig. 6.2.b). La reprise des investissements a soutenu l'activité du secteur du bâtiment, qui reste faible en termes de comparaison historique (cf. paragraphe : Les tendances sectorielles au chapitre 2).

Selon les données du Siope, les dépenses pour les investissements ont encore augmenté au cours des quatre premiers mois de l'année 2020 par rapport à la même période en 2019. Toutefois, l'urgence sanitaire pourrait freiner cette tendance dans les mois à venir.

Les dépenses en capital sont affectées, entre autres, par la mise en œuvre des programmes communautaires gérés au niveau régional, qui s'est accélérée l'année dernière (cf. encadré : Les Programmes opérationnels régionaux 2014-2020).

Figure 6.2



Source : traitements des données Siope. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Dépenses des collectivités territoriales*.
 (1) Le poste Municipalités comprend également les Unions de Municipalités, les Communautés de montagne et les gestions commissariales à l'exclusion de la gestion commissariale de la Municipalité de Rome.

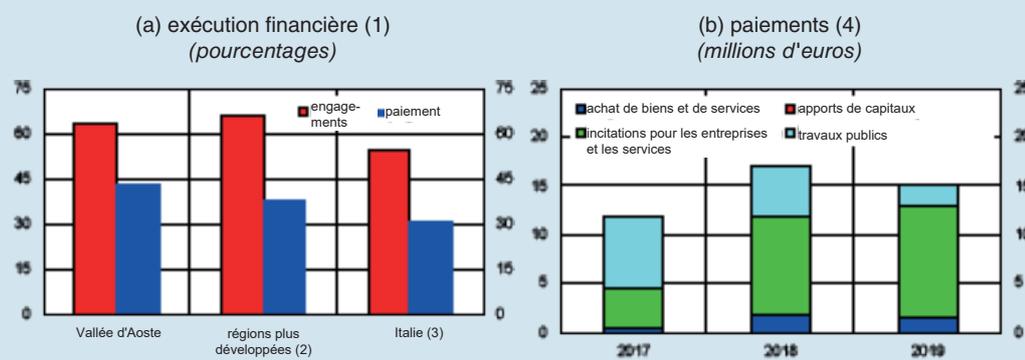
LES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS RÉGIONAUX 2014-2020

Selon les données de la Ragioneria generale dello Stato (RGS), à la fin de l'année 2019, les engagements et les paiements pour les Programmes opérationnels régionaux (POR) 2014-2020 gérés par la Région Vallée d'Aoste s'élevaient respectivement à 63,5 et à 42,7 % du budget disponible (figure, panel a ; tab. a6.5). Le niveau d'exécution financière était similaire à celui enregistré par la moyenne des régions les plus développées¹ et supérieur à la moyenne des POR (programmes opérationnels régionaux) italiens. Selon les données de la Commission européenne, le niveau des paiements des programmes valdôtains était plus élevé que la moyenne indiquée par les programmes européens destinés aux régions les plus développées.

Selon les données du portail OpenCoesione, à la fin de l'année 2019, 626 projets étaient inclus dans les programmes régionaux (tab. a6.6). Par rapport à la moyenne des régions les plus développées et à la moyenne nationale, les ressources ont été davantage concentrées sur les travaux publics et les projets d'un montant moyennement élevé. Les paiements effectués en 2019 ont été inférieurs à ceux de l'année précédente, essentiellement en raison de la diminution des paiements pour la réalisation de travaux publics (figure, panel b).

¹ Les régions les plus développées comprennent le Piémont, la Vallée d'Aoste, la Lombardie, la Vénétie, la Province autonome de Trente, la Province autonome de Bolzano, le Frioul-Vénétie Julienne, la Ligurie, l'Émilie-Romagne, la Toscane, les Marches, l'Ombrie et le Latium.

Les programmes opérationnels régionaux 2014-2020



Source : Ragioneria Generale dello Stato, *Monitoraggio delle Politiche di Coesione (suivi des politiques de cohésion)* (panel a) et Opencoesione (panel b). Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Programmes opérationnels régionaux 2014-2020*.

(1) Niveau des engagements et des paiements, en pourcentage du budget disponible, atteint à la fin de 2019. – (2) Inclut les POR du Piémont, de la Vallée d'Aoste, de la Lombardie, de la Vénétie, de la Province autonome de Trente, de la Province autonome de Bolzano, du Frioul-Vénétie Julienne, de la Ligurie, de l'Émilie-Romagne, de la Toscane, des Marches, de l'Ombrie et du Latium. – (3) Inclut les POR de toutes les régions italiennes. – (4) Flux de paiements annuel par catégorie de dépenses.

Depuis mars 2020, l'Union européenne a adopté des mesures pour utiliser les fonds de la politique de cohésion dans la lutte contre l'urgence de Covid-19 (Coronavirus response investment initiative ; CRII). Les règles régissant la gestion des fonds structurels ont été partiellement (et temporairement) modifiées pour permettre une mise en œuvre plus rapide et surmonter certaines contraintes pesant sur les catégories de dépenses admises dans le cadre de la politique de cohésion. En ce qui concerne les fonds non encore alloués aux projets déjà sélectionnés, il a été prévu qu'ils puissent être utilisés pour le secteur de la santé et pour soutenir la liquidité des entreprises et des ménages.

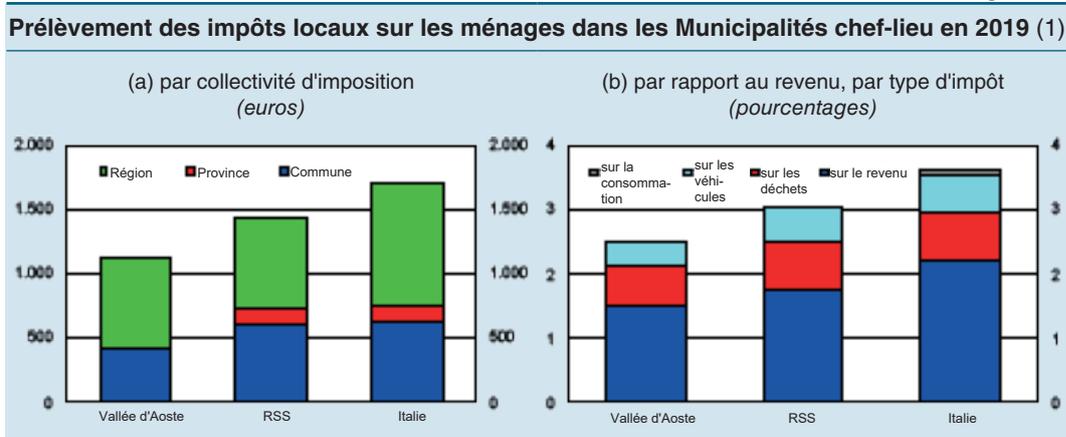
Les recettes des collectivités territoriales

Selon les données du Siope, en 2019, les recettes des collectivités territoriales, déduction faite des revenus financiers, ont augmenté de 10,7 % par rapport à l'année précédente (pour atteindre près de 1,4 milliard d'euros), avec une valeur par habitant de 10 896 euros, soit environ le double de la moyenne des RSS (tab. a6.7).

Les recettes fiscales courantes. – Les recettes fiscales, qui représentent un peu plus de 84 % des recettes totales des collectivités, ont augmenté de 20,8 % en 2019 (contre une moyenne de 5,1 % des RSS). L'augmentation est essentiellement attribuable à la Région et reflète essentiellement l'augmentation des recettes de l'IRAP (impôt sur le revenu des activités productives) et de la TVA. Les recettes municipales ont également augmenté (4 %). Parmi celles-ci, les augmentations les plus consistantes concernent les recettes de la Tari (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) (6,3 %, à 188 euros par habitant), la taxe municipale additionnelle à l'Irpef (revenu des personnes physiques) et la taxe de séjour (respectivement 7,4 et 11,6 %, à 21 et 24 euros par habitant). Cette dernière a été activée en 2019 par 59 Municipalités, soit 80 % du total.

Les taux des impôts locaux en Vallée d'Aoste sont généralement inférieurs à la moyenne des RSS. Afin d'estimer l'incidence de la fiscalité locale sur le revenu des ménages valdôtains, on a simulé l'application des principaux impôts locaux à un ménage type résidant dans une Municipalité chef-lieu, propriétaire du logement dans laquelle il vit et dont les caractéristiques de composition et de capacité contributive sont conformes à la moyenne italienne (cf. dans les Notes méthodologiques la rubrique Prélèvement des impôts locaux sur les ménages dans les Municipalités chef-lieu). La reconstruction montre que la charge fiscale locale en 2019 était d'environ 1 127 euros, soit 2,5 % du revenu familial moyen contre 3,1 % pour le total des RSS (fig. 6.3). Cet écart est dû à la taxe additionnelle municipale à l'Irpef, qui est plus faible également en raison du très petit nombre de Municipalités qui l'ont activée (8,1 %, contre une moyenne de 52,2 % dans les RSS) et à la Tari. En revanche, la taxe additionnelle régionale à l'Irpef a été plus onéreuse.

Figure 6.3



Source : traitement des données Ministère de l'Économie et des Finances, ACI, Ivass, Ministère du Développement Économique, Quattroruote, délibérations des collectivités. Voir dans les Notes méthodologiques la rubrique Prélèvement des impôts locaux sur les ménages dans les Municipalités chef-lieu.

(1) Les données se réfèrent à un ménage type ayant un profil similaire à la moyenne italienne. L'estimation a été faite pour les 107 Municipalités chef-lieu. Les montants correspondent à la moyenne des valeurs calculées pour chaque Municipalité, pondérées pour la population résidente au 1er janvier 2020. On exclut la TVA sur l'impôt sur l'essence et sur le prélèvement relatif aux déchets (lorsqu'il est dû).

Les autres recettes courantes. – Les autres recettes comprennent en particulier les recettes non fiscales, qui représentent 8,5 % des encaissements totaux des collectivités et qui ont diminué de 41 % pour atteindre 900 euros par habitant (un niveau bien plus élevé que la moyenne des RSS). La diminution a exclusivement touché la Région et a reflété celle des recettes liées aux dividendes des entreprises en participation et la disparition des retours de fonds dans la « gestion spéciale » de Finaosta spa (relative aux opérations réalisées sous mandat et avec des fonds alloués par la Région).

La santé

Le secteur de la santé est l'un des principaux postes du budget régional, en ce qui concerne les dépenses et les recettes.

Selon les données du compte de résultat fournies par le ministère de la Santé et encore provisoires pour 2019, les coûts du Service régional de santé (SSR) auraient

augmenté à un rythme plus lent que l'année précédente, avec une évolution sensiblement conforme à la moyenne nationale et inférieure de l'ensemble des SSR (tab. a6.8). En particulier, alors que les coûts de la gestion directe ont continué à augmenter et à un rythme légèrement supérieur à ceux des RSS, les dépenses en convention ont diminué en raison d'une baisse des dépenses pharmaceutiques et des médicaments de base.

Le financement de la RSS, défini au moment de l'allocation du Fonds national de santé (FNS), est financé par des ressources fiscales propres (IRAP et taxe additionnelle régionale à l'Irpef, évaluée au taux de base) et pour la partie résiduelle des RSS, il est couvert par des transferts de l'État. Les recettes globales ont augmenté, conformément à la tendance nationale et à un taux inférieur à celui de la moyenne des RSS.

La Vallée d'Aoste se caractérise par un flux de patients sortants (qui s'adressent aux établissements de santé d'autres régions) supérieur au flux entrant ; ce phénomène, qui a été plus important jusqu'en 2015, a été nettement moins important ces trois dernières années que par le passé. D'un point de vue financier, il représente une charge pour le système de santé valdôtain, outre celles supportées par les structures sanitaires régionales, et permet de déterminer le coût des soins aux résidents (tab. a6.9). En Vallée d'Aoste, ce coût est sensiblement aligné sur le coût moyen des RSS (respectivement 2 229 et 2 244 euros par habitant), bien qu'il reste supérieur à la moyenne nationale (2 023 euros).

L'urgence sanitaire de Covid-19. – Cette année, afin de faire face à la charge accrue résultant de la situation d'urgence sanitaire due à l'épidémie de Covid-19, des ressources financières supplémentaires ont été allouées au niveau national outre le fonds ordinaire du FSN 2020. Ces ressources ont également été allouées aux RSS selon des critères analogues à ceux utilisés pour les Régions à statut ordinaire ; cela a conduit à une augmentation des ressources pour la Vallée d'Aoste d'un peu plus de 15 millions d'euros, dont la plus plupart (12,2 millions d'euros) provient du décret-loi italien n° 34/2020 (décret « rilancio »).

À la veille du déclenchement de l'épidémie, la région disposait d'un personnel de santé légèrement plus nombreux que la moyenne des RSS et nettement supérieur à la moyenne des régions du Nord les plus touchées par le virus (tab. a6.10) ; la différence est essentiellement reductible au personnel administratif. Les effectifs plus importants dans leur ensemble reflètent la croissance de la région sur la période 2008-2018, supérieure à celle de toutes les RSS dans leur ensemble (respectivement 0,5 et 0,3 % en moyenne par an), alors que toutes les régions du Nord ont connu un léger déclin (cf. encadré : Le personnel du service de santé public), dans L'économie de la Vallée d'Aoste, Banca d'Italia, Économies régionales, 2, 2019).

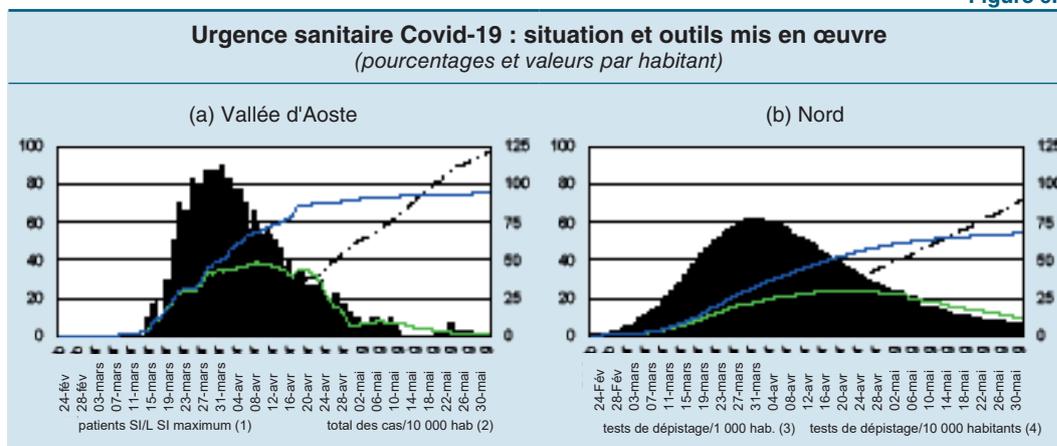
En outre, le nombre total de lits était plus élevé que dans les autres zones. Toutefois, si l'on se réfère uniquement aux lits en soins intensifs (y compris ceux des établissements privés et agréés), la fourniture était sensiblement conforme à la moyenne des RSS (8 lits pour 100 000 habitants en Vallée d'Aoste, contre 8,2), mais inférieure à celle des régions du Nord (9 lits).

Du point de vue de l'assistance territoriale, pour le renforcement et la réorganisation desquels les Régions sont appelées à investir à l'avenir pour faire face aux situations d'urgence, le nombre de médecins conventionnés pour 10 000 habitants était en ligne

avec celui des RSS voire plus élevé par rapport aux régions du Nord. Cependant, on a observé quelques lacunes en ce qui concerne les soins ambulatoires spécialisés et les soins à domicile, en particulier pour les personnes âgées. Le nombre de patients de plus de 65 ans traités à domicile, pour 10 000 habitants de cette tranche d'âge, était de 56 en Vallée d'Aoste, contre 331 dans les RSS et 722 dans les régions du Nord ; cette forme d'assistance a constitué d'une part un mode de prise en charge plus proche des besoins du patient, d'autre part elle a été particulièrement utile pour décongestionner les structures hospitalières et favoriser la distanciation sociale.

Dans les premiers mois de 2020, pour faire face à la situation d'urgence résultant de la propagation de l'épidémie de Covid-19, 33 unités de personnel ont été recrutées en Vallée d'Aoste, dont près de la moitié sont des infirmiers (tab. a6.10). Le nombre de lits en soins intensifs a triplé, ce qui représente l'une des plus fortes augmentations à l'échelle nationale. Cela a permis d'éviter la saturation des services dans la phase aiguë de l'urgence sanitaire (zone rouge, fig. 6.4.a) ; sans cette augmentation, les places initialement disponibles n'auraient pas été suffisantes pour répondre à la demande au plus fort de l'épidémie. À pleine capacité, l'augmentation du nombre de lits, conformément aux dispositions du décret-loi n° 34/2020, sera inférieure à celle opérée pendant la phase d'urgence et elle équivaldra à 8 lits supplémentaires en soins intensifs et à 9 lits supplémentaires en soins sous-intensifs. Depuis le début de l'épidémie, la surveillance de la situation par le biais de tests a été généralisée et le nombre de cas positifs (patients traités à l'hôpital ou en isolement à domicile) a commencé à diminuer dès la seconde moitié du mois d'avril, pour atteindre en mai des niveaux très bas par rapport à l'ensemble des régions du Nord (fig. 6.4.b).

Figure 6.4



Source : traitements des données du Ministère de la Santé, de la Présidence du Conseil des ministres, du Département de la Protection civile et d'informations recueillies au niveau local ; données Istat pour la population. Données mises à jour avec les informations disponibles au 31 mai 2020.

(1) Donnée journalière concernant les patients en soins intensifs par rapport au nombre maximum de lits de soins intensifs activés pendant l'urgence. – (2) Nombre total de cas, donné par la somme des cas positifs, des sorties, des malades guéris et des personnes décédées, pour 10 000 habitants ; échelle de droite. – (3) Nombre cumulé de tests de dépistage pour 1 000 habitants ; échelle de droite. – (4) Nombre de cas positifs, donné par la somme des patients hospitalisés (dont une partie en soins intensifs) et des personnes en isolement à domicile, pour 10 000 habitants ; échelle de droite.

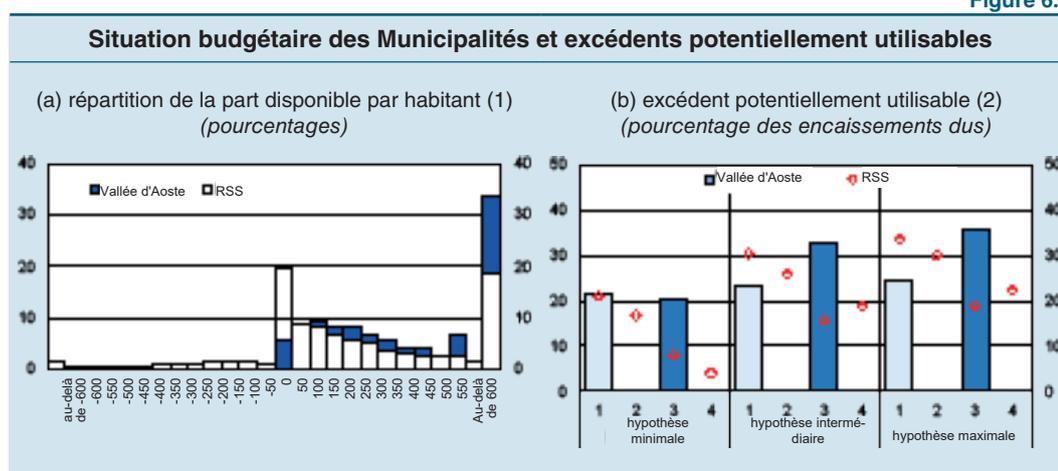
Le solde budgétaire total

Au début de l'année 2019, toutes les collectivités territoriales de la Vallée d'Aoste ont présenté un excédent budgétaire (cf. Notes méthodologiques la rubrique Résultat

administratif des collectivités territoriales). Pour la Région, ce montant était de 184 euros par habitant, ce qui est inférieur à l'excédent moyen des RSS (243 euros ; tab. a6.11).

L'excédent réalisé par les Municipalités de la Vallée d'Aoste a été en moyenne de 361 euros par habitant, soit presque le double de celui de l'ensemble des RSS (193 euros) ; en moyenne, un peu plus de 10 % des Municipalités présentent un déficit moyen de 351 euros par habitant dans les RSS. De même, la répartition des résultats budgétaires des différentes Municipalités est meilleure dans la région (fig. 6.5.a).

Figure 6.5



Source : traitements des données Ragioneria Generale dello Stato. Cf. dans les Notes méthodologiques la rubrique Estimation des excédents potentiellement utilisables des Municipalités.

(1) Chaque barre correspond à des fourchettes de 50 euros (0-50, 50-100 et ainsi de suite). Le nombre indiqué sous chaque barre indique la partie inférieure de chaque fourchette. – (2) Les classes démographiques sont les suivantes : 1) jusqu'à 5 000 habitants ; 2) entre 5 001 et 20 000 ; 3) entre 20 001 et 60 000 ; 4) entre 60 001 et 250 000 ; 5) plus de 250 000 habitants.

Depuis 2019, on a étendu pour les Collectivités locales la possibilité d'utiliser l'excédent administratif pour effectuer de nouvelles dépenses d'investissement. En effet, la loi de finances pour 2019 a abrogé l'obligation de parvenir à un budget équilibré pour ces collectivités, ce qui a également imposé des contraintes strictes aux collectivités disposant d'une partie du résultat administratif. Dans le même temps, cependant, des limitations de dépenses ont été introduites pour les collectivités présentant un déficit réel (c'est-à-dire avec une part disponible du résultat administratif négatif), calibrées en fonction de l'ampleur de ce déficit (cf. dans les Notes méthodologiques la rubrique Contraintes liées à l'utilisation du résultat administratif).

Selon nos estimations (cf. dans les Notes méthodologiques la rubrique Estimation des excédents potentiellement utilisables des Municipalités), en 2019, les excédents potentiellement utilisables par les Municipalités valdôtaines pour financer de nouvelles dépenses, notamment pour des investissements, se situaient entre un minimum de 60 et un maximum de près de 77 millions d'euros, en fonction du pourcentage d'utilisabilité supposé pour les fonds réservés et bloqués du résultat administratif (tab. a6.12). Dans l'hypothèse intermédiaire, le montant potentiellement utilisable était d'environ 72 millions d'euros (574 euros par habitant, contre 321 euros en moyenne pour les RSS). L'importance des excédents potentiellement utilisables en termes de budget des collectivités peut être évaluée en comparant leur montant aux recettes totales : dans l'hypothèse intermédiaire, il représentait environ 26% du total des encaissements de

compétence (23% dans les RSS). L'incidence de l'excédent de recettes dans les trois scénarios était plus élevée pour la Municipalité d'Aoste, contrairement aux réalités territoriales de comparaison où cette valeur tend à diminuer à mesure que la dimension démographique des Municipalités augmente (fig. 6.5.b).

Les effets de l'urgence du Covid-19 sur les budgets municipaux

Les budgets municipaux ont été mis sous pression par les effets de la pandémie de Covid-19 en raison de l'augmentation des dépenses nécessaires pour faire face à l'urgence¹ et, surtout, par la diminution des recettes. Une grande partie des recettes propres courantes est en effet affectée par le gel des activités visant à limiter la contagion et par des mesures d'exonération en faveur des catégories de contribuables les plus touchées par la crise.

Pour les Municipalités de la Vallée d'Aoste, les recettes fiscales et non fiscales qui peuvent diminuer, à l'exclusion des deux premiers mois de l'année qui n'ont pas été touchés par la crise, représentent environ 49 % des recettes courantes annuelles, une valeur inférieure à la moyenne nationale (environ 60 %).

Pour une partie de ces recettes, il est possible d'estimer la perte qui s'est déjà produite. Parmi les recettes fiscales, ces pertes ont concerné en particulier les encaissements inférieurs relatifs à la taxe de séjour et à celle sur la publicité, les exonérations du paiement de la première tranche de l'Imu (taxe italienne d'habitation) pour les structures touristiques, celles (jusqu'en octobre) relatives à la taxe d'occupation du sol public (Tosap) et les réductions de la Tari pour les entreprises concernées par le gel des activités². Parmi les recettes non fiscales, les principales pertes étaient liées à la vente de biens et de services (par exemple, les recettes des transports publics locaux, les entrées dans les musées, les cantines scolaires, les parkings payants), les infractions routières et la redevance pour l'occupation d'espaces et de zones publics (Cosap) faisant l'objet d'une exonération, comme la Tosap, jusqu'en octobre prochain.

Selon nos estimations basées sur les données Siope pour les trois années 2017-19³ (voir cf. Notes méthodologiques la rubrique Estimation des effets de la crise Covid-19 sur les recettes des Municipalités), pour les Municipalités de la Vallée d'Aoste, la perte qui s'est déjà produite s'élèverait à environ 8,9 millions (3,2 millions

¹ Du côté des dépenses, cependant, la plupart des décaissements exceptionnels ont jusqu'à présent été couverts par des transferts de ressources d'État ad hoc. En particulier, on a disposé le transfert aux Municipalités de ressources pour financer des mesures urgentes de solidarité alimentaire (environ 400 millions au total), pour la désinfection des bâtiments publics et le paiement des heures supplémentaires de la police locale (environ 70 millions au total). Les Municipalités de la Vallée d'Aoste ont bénéficié de contributions d'un montant total d'un peu moins de 1,1 million d'euros. La Région Vallée d'Aoste, avec la loi régionale italienne n° 5/2020, a apporté une contribution supplémentaire en faveur de ses collectivités territoriales de 350 000 euros pour l'achat de produits alimentaires, de produits de première nécessité et l'accès au réseau Internet.

² Les exemptions relatives à l'Imu et à la Tosap ont été introduites par le décret-loi italien n° 34 du 19 mai 2020 (décret « rilancio »). Les exemptions relatives à la Tari, en revanche, ont été déterminées par la délibération n° 158 du 5 mai 2020 de l'Autorità di regolazione per energia reti e ambiente (Autorité de régulation du réseau énergétique et de l'environnement) (Arera).

³ Les données Siope relatives aux recettes de l'année 2020 ne peuvent être utilisées pour l'instant en raison du montant élevé des recettes restant à attribuer à des postes de recettes spécifiques qui, au 30 avril dernier, représentaient au niveau national plus d'un cinquième des recettes totales.

de recettes fiscales et 5,7 millions de recettes non fiscales), soit 3,3 % des recettes courantes annuelles, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (4,1 % ; tab. a6.13). En supposant que le gel des activités et les effets de la crise se poursuivent avec la même intensité pendant les mois restants de l'année, la perte potentielle maximale s'élèverait à 22,9 millions, soit 8,5 % des recettes courantes (contre une moyenne italienne de 12,5 %).

L'impact sur les budgets a été atténué par des initiatives gouvernementales récentes (voir cf. Notes méthodologiques la rubrique Principales mesures en faveur des Municipalités pour faire face à l'urgence du Covid-19).

Du côté des recettes, un fonds doté d'une enveloppe nationale de 3 milliards d'euros a été créé afin de contenir la perte générale des recettes et de garantir au moins une partie des ressources nécessaires à l'exécution des fonctions essentielles ; les critères de répartition entre les collectivités seront établis en juillet prochain, mais une avance de 30 % du fonds a été décaissée fin mai. Pour les Municipalités de la Vallée d'Aoste, le montant s'est élevé à un peu moins de 3,3 millions. En outre, des fonds ad hoc ont été prévus pour faire face aux pertes de recette particulière, notamment la taxe de séjour, l'Imu sur les immeubles du secteur touristique et la Tosap/Cosap.

En ce qui concerne les dépenses, les récentes mesures gouvernementales ont soutenu la capacité de dépense des Municipalités par le biais de deux initiatives principales. La première consiste en la création d'un fonds (avec une enveloppe gouvernementale de 6,5 milliards pour les collectivités locales) afin d'assurer la liquidité pour le paiement des dettes commerciales dues à la fin de l'année 2019. La seconde a conduit à la suspension pendant un an du paiement du principal des prêts contractés par les Municipalités et au report du plan de remboursement initial d'au moins 12 mois. Les ressources qui en 2020 ne seront plus absorbées par le service de la dette peuvent être utilisées pour financer des interventions, également de nature courante, utiles pour faire face à l'urgence. Pour les Municipalités de la Vallée d'Aoste, en supposant que les décaissements de 2019 représentent un bon indicateur de ceux de l'année 2020, le bénéfice en termes d'économies de dépenses s'élèverait à 12,5 millions d'euros (5,7 % des dépenses courantes annuelles ; 4,1 % en Italie) ; la part principale est constituée par des prêts octroyés par la Cassa Depositi e Prestiti (9,7 millions).

Les interventions régionales pour lutter contre la crise économique liée à l'urgence du Covid-19

La Région a approuvé deux lois régionales (LR n° 4/2020 et LR n° 5/2020) qui contiennent un certain nombre de mesures complétant les lois nationales pour soutenir les ménages, les travailleurs et les entreprises.

Du côté des ménages et des travailleurs, la Région a décidé d'allouer 2,2 millions d'euros pour le versement d'une contribution de 100 euros par enfant à charge, en faveur des ménages dont le revenu imposable est inférieur à 40 000 euros (30 000 pour les ménages avec un seul enfant). En outre, 1,5 million d'euros a été alloué pour un supplément unique de 200 euros pour les travailleurs qui ont bénéficié

des amortisseurs sociaux nationaux au mois de mars. À cela s'ajoute une enveloppe de 250 000 euros pour l'achat d'appareils technologiques et numériques de la part des écoles, qui sera mise à disposition sous forme de prêt pour être utilisés par les étudiants les plus défavorisés afin de suivre un enseignement à distance. Dans le domaine fiscal, la Région a prévu l'exonération du paiement de la taxe additionnelle régionale à l'Irpef pour tous ceux dont le revenu imposable sera inférieur à 15 000 euros en 2020 et elle a décidé de reporter le paiement de l'avance sur l'Imu (taxe d'habitation italienne) au mois de décembre.

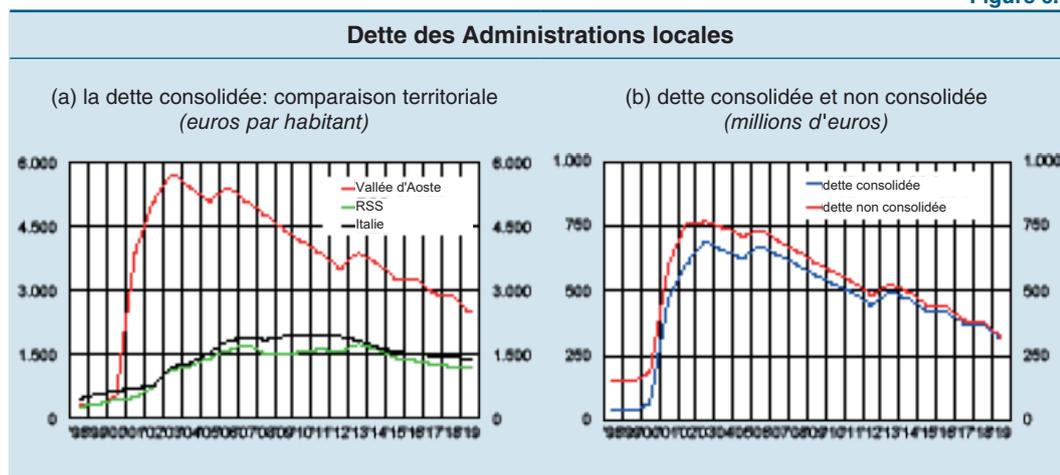
Du côté des entreprises, les principaux types de mesures adoptées ont consisté, d'une part, à mettre en place deux fonds de garantie pour soutenir la liquidité des PME et des professions libérales et, d'autre part, à verser des contributions aux commerçants et aux professions libérales. En ce qui concerne la première catégorie d'interventions, la Région a créé un fonds pour risques de 5,7 millions d'euros auprès des banques locales pour fournir des garanties sur les prêts accordés par le système bancaire aux entreprises valdôtaines en rapport avec les investissements, les besoins en fonds de roulement, les stocks et les liquidités, ainsi que la renégociation des prêts. Le fonds mis en place par la Région a été accompagné de façon synergique d'un fonds de 1,5 million d'euros financé par la Chambre valdôtaine. Un deuxième fonds, doté d'une première enveloppe de 2 millions d'euros, a été créé par Finaosta pour fournir des prêts bonifiés aux PME et aux professions libérales manquant de liquidités et ayant un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 euros. En ce qui concerne la deuxième catégorie, la Région, avec une enveloppe de 4 millions d'euros, a prévu le versement d'une subvention non remboursable de 400 euros par mois aux travailleurs indépendants et aux professions libérales inscrits auprès d'ordres professionnels et contraints de suspendre leurs activités en mars et en avril. Une autre enveloppe de 2,5 millions d'euros a été constituée pour une contribution à fonds perdu en faveur des commerçants pour les contrats de location à usage non résidentiel, égale à 40 % du loyer de mars.

Enfin, dans le cadre du programme « Montagna sostenibile » (montagne durable), un appel d'offres d'un montant total de 1,5 million a été approuvé pour financer des projets de recherche industrielle et de développement expérimental concernant des mesures diagnostiques, cliniques et de santé publique potentielles susceptibles d'améliorer les soins aux patients et pour contenir la propagation du Covid-19.

Le 6 juin, le Conseil régional a approuvé un projet de loi contenant certaines mesures supplémentaires (ou l'extension des mesures contenues dans les deux lois précédentes) pour soutenir les entreprises et les travailleurs de la Vallée d'Aoste.

La dette

À la fin de l'année 2019, l'encours total de la dette des Administrations locales valdôtaines, calculé hors engagements financiers vis-à-vis d'autres Administrations publiques (dette consolidée), s'élevait à 2 483 euros par habitant (contre une moyenne nationale de 1 404 euros par habitant ; tab. a6.14 et fig. 6.6.a) et correspondait à 0,4 % de la dette de toutes les Administrations locales italiennes. Si l'on inclut les engagements détenus par d'autres Administrations publiques (dette non consolidée), la dette par habitant s'élevait à 2 543 euros.



Source : Banca d'Italia. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Dettes des Administrations locales*.

En 2019, la dette des Administrations locales de la Vallée d'Aoste a encore diminué (-14,5 %), poursuivant ainsi une tendance en cours depuis 2013 (fig. 6.6.b). En termes de composition, le poids des prêts des banques italiennes et de la Cassa Depositi e Prestiti a augmenté et celui des titres émis à l'étranger a diminué.

APPENDICE STATISTIQUE

SOMMAIRE

1. L'économie de la Vallée d'Aoste et la pandémie de Covid-19

Tab.	a1.1	Valeur ajoutée par secteur d'activité économique et PIB en 2018	57
”	a1.2	Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par branche en 2017	57
”	a1.3	Valeur ajoutée des services par branche en 2017	58

2. Les entreprises

Tab.	a2.1	Achats-ventes de logements par type de municipalité	58
”	a2.2	Mouvement touristique	59
”	a2.3	Transits de véhicules dans la région	59
”	a2.4	Entreprises en activité	60
”	a2.5	Commerce extérieur FOB-CIF par secteur	61
”	a2.6	Commerce extérieur FOB-CIF par secteur au premier trimestre 2020	62
”	a2.7	Commerce extérieur FOB-CIF par zone géographique	63
”	a2.8	Indicateurs économiques et financiers des entreprises	64
”	a2.9	Prêts bancaires aux entreprises par branche d'activité économique	65
”	a2.10	Part du crédit aux entreprises dont l'activité est suspendue, par branche	66
”	a2.11	Garanties sur les prêts aux entreprises	67

3. Le marché du travail

Tab.	a3.1	Salariés et main-d'œuvre	68
”	a3.2	Recrutement de salariés	69
”	a3.3	Heures autorisées de la <i>Cassa integrazione guadagni</i>	70
”	a3.4	Nombre d'heures de la <i>Cassa integrazione guadagni</i> au cours des quatre premiers mois de 2020	71
”	a3.5	Variation en pourcentage de l'emploi total	71
”	a3.6	Décomposition de la variation en pourcentage des salariés	72
”	a3.7	Décomposition de la variation en pourcentage des salariés - Période 2001-2017	72
”	a3.8	Décomposition par classe dimensionnelle d'entreprise - Période 2001-2017	73

4. Les ménages

Tab.	a4.1	Revenu brut disponible et consommation des ménages	74
”	a4.2	Rétribution brute des travailleurs salariés dans le secteur privé (2014-18)	75
”	a4.3	Indicateurs sur la répartition des revenus équivalents du travail	76
”	a4.4	Part des individus vivant en ménages sans revenu du travail et caractéristiques du chef de famille	77
”	a4.5	Immatriculations des voitures et des véhicules utilitaires légers	78
”	a4.6	Richesse des ménages	79

”	a4.7	Composantes de la richesse par habitant	80
”	a4.8	Prêts octroyés par des banques et des sociétés financières aux ménages consommateurs	81
”	a4.9	Crédit à la consommation par type de prêt	81
”	a4.10	Composition des nouveaux prêts	82

5. Le marché du crédit

Tab.	a5.1	Banques et intermédiaires non bancaires	82
”	a5.2	Circuits d'accès au système bancaire	83
”	a5.3	Prêts bancaires par secteur d'activité économique	84
”	a5.4	Prêts et créances en souffrance des banques par secteur d'activité économique	85
”	a5.5	Qualité du crédit : flux - Taux de détérioration	85
”	a5.6	Qualité du crédit bancaire : incidences	86
”	a5.7	Abandons et cessions de créances en souffrance	87
”	a5.8	Épargne financière	88

6. Les finances publiques décentralisées

Tab.	a6.1	Dépenses des collectivités territoriales en 2019 par nature	89
”	a6.2	Dépenses des collectivités territoriales en 2019 par type de collectivité	90
”	a6.3	Personnel des collectivités territoriales	91
”	a6.4	Structure par âge et niveau d'études du personnel des collectivités territoriales	92
”	a6.5	Avancement financier des POR 2014-2020	93
”	a6.6	POR 2014-2020 - Caractéristiques des projets	94
”	a6.7	Recettes non financières des collectivités territoriales en 2019	95
”	a6.8	Coûts et revenus des établissements de santé de la région	96
”	a6.9	Quelques indicateurs du secteur de la santé	97
”	a6.10	Principales données sur l'offre de santé et de l'assistance extra-hospitalière	98
”	a6.11	Résultat d'administration des collectivités territoriales au 31 décembre 2018	99
”	a6.12	Excédent administratif potentiellement utilisable des municipalités	100
”	a6.13	Effets de la pandémie Covid-19 sur les recettes des Municipalités	101
”	a6.14	Dette des Administrations locales	102

Valeur ajoutée par secteur d'activité économique et PIB en 2018

(millions d'euros et pourcentages)

SECTEURS	Valeurs absolues (1)	Part % (1)	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente (2)			
			2015	2016	2017	2018
Agriculture, sylviculture et pêche	52	1,2	-3,8	4,0	-3,8	3,2
Industrie	807	18,4	-4,1	-12,5	10,8	-0,2
Industrie au sens strict	565	12,9	-1,7	-13,2	14,3	-0,2
Bâtiment	242	5,5	-8,9	-11,1	3,5	-0,3
Services	3 533	80,4	-0,4	0,6	0,6	1,3
Commerce (3)	1 167	26,6	1,3	5,9	1,4	8,6
Activités financières et d'assurance (4)	1 152	26,2	-1,0	-2,1	2,1	-1,1
Autres activités de services (5)	1 214	27,6	-1,2	-1,1	-1,5	-2,8
Total valeur ajoutée	4 391	100,0	-1,2	-1,9	2,3	1,0
PIB	4 902	0,3	-1,3	-2,0	2,4	1,0
PIB par habitant	38 936	133,2	-0,8	-1,4	2,9	1,4

Source : traitement des données Istat.

(1) Données aux prix courants. La part du PIB et du PIB par habitant est calculée sur une moyenne de 100 ; le PIB par habitant dans la colonne des valeurs absolues est exprimé en euros. – (2) Valeurs-chaîne, année de référence 2015. – (3) Comprend le commerce de gros et de détail, la réparation des véhicules et des motos ; les transports et entreposage ; les services d'hébergement et de restauration ; les services d'information et de communication. – (4) Comprend les activités financières et d'assurance ; les activités immobilières ; les activités professionnelles, scientifiques et techniques ; l'administration et les services de support. – (5) Comprend l'Administration publique et la défense, l'assurance sociale obligatoire, l'instruction, la santé et l'assistance sociale ; les activités artistiques, les spectacles et le divertissement ; la réparation de biens pour la maison et d'autres services.

Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par branche en 2017 (1)

(millions d'euros et pourcentages)

BRANCHES	Valeurs absolues (2)	Part % (2)	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente (3)		
			2015	2016	2017
Industries alimentaires, des boissons et du tabac	52	17,6	11,8	-16,2	1,4
Industries textiles, confection d'articles d'habillement et d'articles en cuir et analogues	3	1,0	-27,0	7,4	-3,4
Industrie du bois, du papier, de l'édition	24	8,3	-6,5	0,0	-3,3
Cokeries, raffineries, industries chimiques et pharmaceutiques	2	0,6	22,2	9,1	-8,3
Fabrication d'articles en caoutchouc et en plastique et autres produits dérivant du travail des minéraux non métallifères	12	4,2	-51,8	0,0	-1,6
Activités métallurgiques ; fabrication de produits en métal, à l'exclusion des machines et des équipements	124	42,3	0,3	10,6	10,5
Fabrication d'ordinateurs, d'électronique et d'optique, d'équipements électriques, de machines et d'équipements n.c.a.	18	6,1	-23,7	-34,9	15,2
Fabrication de moyens de transport	40	13,7	134,7	11,8	14,3
Fabrication de meubles ; autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	18	6,2	-11,7	3,3	-6,4
Total	293	100,0	0,5	-0,9	6,3
<i>Pour mémoire</i> : industrie au sens strict	551	-	-1,7	-13,2	14,3

Source : traitement des données Istat.

(1) Valeur ajoutée aux prix de base. - (2) Données à prix courants. - (3) Valeurs-chaîne, année de référence 2015.

Valeur ajoutée des services par branche en 2017 (1)

(millions d'euros et pourcentages)

BRANCHES	Valeurs absolues (2)	Part % (2)	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente (3)		
			2015	2016	2017
Commerce ; réparation de voitures et de motos	303	8,8	0,8	4,8	0,2
Transports et entreposage	323	9,4	-0,4	6,9	2,9
Services d'hébergement et de restauration	347	10,1	4,9	5,0	3,0
Services d'information et de communication	91	2,7	-3,2	9,1	-5,4
Activités financières et d'assurance	181	5,3	-1,1	-5,4	1,4
Activités immobilières	714	20,8	0,8	-1,6	1,4
Activités professionnelles, scientifiques et techniques ; administration et services de support	262	7,6	-5,5	-1,0	4,6
Administration publique et défense ; assurance sociale obligatoire	677	19,7	-1,3	3,2	-0,7
Éducation	121	3,5	-3,5	-20,4	-1,9
Santé et assistance sociale	229	6,7	-1,4	-1,7	-3,9
Activités artistiques, spectacles et divertissement ; réparation de biens pour la maison et autres services	192	5,6	2,0	1,5	-1,1
Total	3 441	100,0	-0,4	0,6	0,6

Source : traitement des données Istat.

(1) Valeur ajoutée aux prix de base. - (2) Données à prix courants. - (3) Valeurs-chaine, année de référence 2015.

Achats-ventes de logements par type de municipalité

(unités et pourcentages)

TYPES DE MUNICIPALITÉS	Valeurs absolues (1)	Part % (1)	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	
			2018	2019
Total	1 967	100,0	1,0	16,6
<i>dont</i> : Chef-lieu de région	354	18,0	-11,7	4,4
autres	1.613	82,0	4,8	19,6
<i>dont</i> : touristiques	1 354	68,8	5,4	16,9
autres	613	31,2	-7,5	15,7

Source : traitement des données OMI et Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Achats-ventes de logements par type de municipalité*.

(1) Données se référant à 2019.

Tableau a2.2

Mouvement touristique (1)						
<i>(variation en pourcentage par rapport à l'année précédente)</i>						
PÉRIODES	Arrivées			Présences		
	Italiens	Étrangers	Total	Italiens	Étrangers	Total
2017	4,0	4,8	4,3	3,3	5,1	4,0
2018	-2,7	4,7	0,1	-3,7	6,0	0,2
2019	1,2	1,4	1,3	1,3	-0,5	0,5

Source : Région Vallée d'Aoste.

(1) Les données se réfèrent aux flux régionaux enregistrés dans les établissements hôteliers et extra-hôteliers.

Tableau a2.3

Transits de véhicules dans la région						
<i>(nombre de passages en milliers et variations en pourcentage par rapport à l'année précédente)</i>						
POSTES	Véhicules légers		Véhicules lourds		Total	
	2019	Var. %	2019	Var. %	2019	Var. %
Tunnel du Mont Blanc	1 316	-0,1	649	1,4	1 964	0,4
Tunnel du Grand-Saint-Bernard	677	4,1	70	3,0	747	4,0
Barrières de péage SAV	14 800	1,5	3 782	1,9	18 582	1,6
Barrières de péage RAV	325	4,1	56	9,1	380	4,8
Total	17 116	1,6	4 556	1,9	21 673	1,6

Source : Società Italiana per azioni per il Traforo del Monte Bianco, SISEX Spa, Società Autostrade Valdostane (SAV) et Raccordo autostradale Valle d'Aosta (RAV).

Entreprises en activité									
(unités et variations en pourcentage sur la période correspondante)									
SECTEURS	Vallée d'Aoste			Nord-ouest			Italie		
	Actives en mars 2020	Variations		Actives en mars 2020	Variations		Actives en mars 2020	Variations	
		2019	Mars 2020		2019	Mars 2020		2019	Mars 2020
Agriculture, sylviculture et pêche	1 426	-0,3	-0,7	105 713	-1,9	-1,9	724 423	-1,3	-1,2
Industrie au sens strict	869	-0,9	-0,1	145 165	-1,6	-1,5	500 804	-1,2	-1,2
Bâtiment	2 240	-0,7	-1,2	217 507	-1,3	-0,7	734 365	-0,3	0,1
Commerce	1 897	-0,5	-1,9	316 109	-2,0	-2,3	1 350 158	-1,5	-1,8
<i>dont</i> : de détail	1 251	-1,5	-3,1	156 737	-3,0	-3,4	754 522	-2,2	-2,7
Transports et entreposage	209	-2,8	-3,2	40 418	-1,3	-1,3	147 190	-0,8	-0,9
Services d'hébergement et de restauration	1 720	1,8	-0,1	97 209	0,2	-0,2	392 721	1,0	0,8
Finance et services pour les entreprises	1 664	-0,4	-0,7	309 016	2,0	1,7	879 232	1,9	1,7
<i>dont</i> : Activités immobilières	517	0,0	1,6	105 266	0,7	0,7	255 515	1,5	1,5
Autres services et autre n.c.a.	788	1,5	1,7	100 925	1,7	1,1	372 288	1,6	1,3
Entreprises non classées	2	50,0	-33,3	798	-1,2	21,5	3 134	-0,5	25,3
Total	10 815	-0,1	-0,8	1 332 860	-0,5	-0,6	5 104 315	-0,3	-0,3

Source : InfoCamere-Movimprese.

Commerce extérieur FOB-CIF par secteur
(millions d'euros et variations en pourcentage sur la période correspondante)

SECTEURS	Exportations			Importations		
	2019	Variations		2019	Variations	
		2018	2019		2018	2019
Produits de l'agriculture, sylviculture et pêche	0,8	-10,8	17,3	1,2	84,8	9,0
Produits de l'extraction des minéraux des carrières et des mines	0,4	86,4	13,6	15,0	35,8	-23,1
Produits alimentaires, boissons et tabac	73,9	19,4	6,5	10,6	13,2	-7,4
<i>dont</i> : boissons	53,3	21,0	3,3	5,4	0,1	4,1
Produits textiles et de l'habillement	5,9	-13,4	-29,0	3,5	-21,0	-3,9
Peaux, accessoires et chaussures	3,2	9,8	-17,2	2,4	43,0	-13,8
Bois et produits en bois ; papier et imprimerie	6,8	2,1	27,1	8,2	10,2	-0,6
Coke et produits pétroliers raffinés	0,0	-78,3	::	2,9	30,3	-27,5
Substances et produits chimiques	0,4	70,0	-86,8	5,5	3,6	2,2
Articles pharmaceutiques, chimico-médicaux et botaniques	0,3	-35,0	7,9	1,0	-21,5	74,1
Caoutchouc, plastiques, minéraux non métallifères	24,1	-15,4	-13,0	33,5	16,2	18,6
Métaux de base et produits en métal	405,2	11,3	-7,7	136,6	22,0	-14,7
Ordinateurs, appareils électroniques et optiques	6,5	46,4	-0,9	2,7	-0,9	-10,6
Appareils électriques	6,3	-14,9	5,5	11,3	47,0	-13,0
Machines et appareils n.c.a.	57,4	6,0	-14,1	39,1	36,9	19,1
Moyens de transport	69,4	1,1	-2,5	43,7	16,9	::
<i>dont</i> : voitures (1)	47,6	5,8	-7,0	4,9	146,9	129,1
Produits des autres activités manufacturières	25,7	0,1	2,0	9,0	-2,9	-23,9
Énergie, traitement des déchets et assainissement	5,9	::	236,6	2,8	47,3	-28,7
Produits des autres activités	10,5	64,0	43,1	9,3	::	4,9
Total	702,5	9,0	-5,4	338,2	24,8	4,1

Source : Istat.

(1) Selon la classification Ateco2007, le secteur des voitures comprend le groupe CL291.

Commerce extérieur FOB-CIF par secteur au premier trimestre 2020

(millions d'euros et variations en pourcentage sur la période correspondante)

SECTEURS	Exportations		Importations	
	Valeur	Variation	Valeur	Variation
Produits de l'agriculture, sylviculture et pêche	0,2	-17,2	0,2	-15,3
Produits de l'extraction des minéraux dans les carrières et les mines	0,0	-83,5	2,8	-3,6
Produits alimentaires, boissons et tabac	16,6	1,6	2,3	-2,4
<i>dont</i> : boissons	12,4	12,2	1,1	-11,2
Produits textiles et de l'habillement	0,9	-28,5	0,5	-54,4
Peaux, accessoires et chaussures	0,4	-58,7	0,5	-16,7
Bois et produits en bois ; papier et imprimerie	1,3	-17,2	1,6	-16,5
Coke et produits pétroliers raffinés	0,0	-	1,0	-29,5
Substances et produits chimiques	0,0	-66,9	1,6	25,8
Articles pharmaceutiques, chimico-médicaux et botaniques	0,1	-67,5	0,3	16,7
Caoutchouc, plastiques, minéraux non métallifères	5,5	-6,7	7,5	39,8
Métaux de base et produits en métal	84,5	-29,9	31,9	-23,9
Ordinateurs, appareils électroniques et optiques	1,2	-5,6	0,7	-22,4
Appareils électriques	1,9	56,7	2,3	-42,2
Machines et appareils n.c.a.	9,7	-43,3	6,7	-24,4
Moyens de transport	21,3	30,1	1,1	-9,0
<i>dont</i> : voitures (1)	16,9	62,4	0,0	-67,5
Produits des autres activités manufacturières	4,1	-11,6	2,0	-12,5
Énergie, traitement des déchets et assainissement	0,2	-76,6	0,3	-72,4
Produits des autres activités	2,2	-4,9	2,2	-8,9
Total	150,0	-21,4	65,3	-18,3

Source : Istat.

(1) Selon la classification Ateco2007, le secteur des voitures comprend le groupe CL291.

Commerce extérieur FOB-CIF par zone géographique
(millions d'euros et variations en pourcentage sur la période correspondante)

PAYS ET RÉGIONS	Exportations			Importations		
	2019	Variations		2019	Variations	
		2018	2019		2018	2019
Pays UE (1)	369,6	9,2	-8,1	253,9	32,0	21,6
Zone de l'euro	285,3	9,0	-7,4	233,9	27,3	23,8
<i>dont</i> : France	152,4	10,7	-8,9	27,0	6,7	-19,0
Allemagne	86,8	4,8	-11,9	87,4	32,4	144,4
Espagne	15,0	2,8	-2,7	8,4	139,6	-23,7
Autres pays UE	84,3	9,6	-10,3	19,9	102,5	0,0
<i>dont</i> : Pologne	23	-9,9	-12,8	3	45,6	-13,1
Royaume-Uni	17,9	46,6	-21,5	9,1	236,1	14,5
République tchèque	25,6	-1,2	-10,9	2,6	100,5	-22,9
Pays extra UE	332,9	8,8	-2,2	84,3	13,6	-27,4
Autres pays de l'Europe centrale et orientale	16,2	-8,4	-8,1	8,4	10,2	-44,2
Autres pays européens	150,2	8,6	4,1	19,5	69,6	-5,9
<i>dont</i> : Suisse	143	8,2	5,0	16	60,9	-16,4
Amérique du Nord	46,9	9,1	1,4	3,4	-65,7	114,8
<i>dont</i> : États-Unis	45,0	10,2	-0,1	0,4	-0,2	-26,4
Amérique centrale et du Sud	35,4	-6,5	-4,5	25,8	39,1	-38,4
<i>dont</i> : Brésil	17	-6,8	-4,3	2	18,3	-44,3
Mexique	18,5	-2,8	-2,2	0,0	::	::
Asie	77,0	22,6	-10,1	27,2	-7,7	-18,1
<i>dont</i> : Chine	43,5	33,4	2,1	24,6	-8,5	-17,8
Japon	3,3	7,5	77,2	0,3	-37,9	-11,4
EDA (2)	22,1	-3,3	-24,6	1,5	19,4	-24,9
Autres pays extra-UE	7,0	9,4	-23,1	0,0	-34,4	-99,5
Total	702,5	9,0	-5,4	338,2	24,8	4,1

Source : Istat.

(1) Agrégat UE à 28. – (2) Économies dynamiques de l'Asie : Corée du Sud, Hong Kong, Malaisie, Singapour, Taïwan, Thaïlande.

Indicateurs économiques et financiers des entreprises

(pourcentages)

POSTES	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Marge brute opérationnelle / Valeur ajoutée	43,1	43,3	47,0	47,4	47,1	43,4	45,8	52,3
Marge brute opérationnelle / Actif	8,0	8,1	7,8	7,1	6,8	6,6	6,9	8,4
ROA (1)	6,2	5,7	5,4	4,9	4,3	4,7	4,2	6,1
ROE (2)	8,7	6,8	6,4	3,9	5,2	4,6	7,4	9,2
Charges financières / Marge brute opérationnelle	10,6	10,6	10,8	11,0	8,6	8,5	7,5	5,2
Leverage (3)	39,2	37,3	39,7	35,4	37,6	28,4	32,1	32,4
Leverage correct pour la liquidité (4)	34,8	31,9	32,8	26,1	27,7	13,0	18,5	18,3
Position financière nette / Actif (5)	-19,7	-17,7	-18,1	-14,6	-15,6	-6,0	-10,0	-9,0
Part des dettes financières à moyen-long terme	42,7	51,3	56,6	55,1	45,4	59,6	63,3	59,3
Dettes financières / Chiffre d'affaires	29,1	26,7	31,2	31,6	40,1	28,5	35,1	36,8
Dettes bancaires / Dettes financières	65,2	69,6	55,8	52,7	43,9	60,4	63,6	59,8
Obligations / Dettes financières	1,3	1,0	1,9	0,9	0,8	1,2	1,0	2,3
Liquidité actuelle (6)	109,7	116,0	124,6	138,7	139,0	148,2	149,9	141,8
Liquidité immédiate (7)	83,7	90,4	102,6	118,2	120,2	125,9	127,5	117,4
Liquidité / Actif	4,2	4,9	6,5	8,3	9,4	13,2	11,8	12,9
Indice de gestion des recettes et des paiements (8)	15,4	13,4	10,8	11,7	10,9	7,4	8,3	10,8

Source : traitement des données Cerved Group. Échantillon ouvert de sociétés de capitaux. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Analyse des données de Cerved Group*.

(1) Rapport entre le bénéfice actuel avant les charges financières et le total de l'actif. – (2) Rapport entre le résultat net corrigé et les capitaux propres. – (3) Rapport entre les dettes financières et la somme des dettes financières et des capitaux propres. – (4) Rapport entre les dettes financières à l'exclusion de la liquidité et la somme des dettes financières à l'exclusion de la liquidité et des capitaux propres. – (5) Rapport entre la somme des encaisses et des activités financières à l'exclusion des dettes financières, et total de l'actif. – (6) Rapport entre l'actif actuel et le passif actuel. – (7) Rapport entre l'actif actuel, à l'exclusion des stocks et en-cours, et le passif actuel. – (8) Rapport entre la somme des créances commerciales et des réserves à l'exclusion des dettes commerciales, et le chiffre d'affaires.

Prêts bancaires aux entreprises par branche d'activité économique*(variations en pourcentage sur 12 mois et en millions d'euros)*

PÉRIODES	Activités manufacturières	Bâtiment	Services	Total (1)
Déc. 2017	-1,0	-5,2	2,6	12,1
Déc. 2018	2,8	-4,8	-3,5	-2,4
Mars 2019	20,2	-6,4	-3,8	-1,6
Juin 2019	-0,9	-9,4	-4,5	-5,5
Sept. 2019	5,8	-10,0	-2,0	-6,4
Déc. 2019	4,0	-9,9	-1,4	-4,1
Mars 2020	-8,9	-10,6	-2,7	-5,7
Encours en fin de période				
Déc. 2019	148	198	609	1 465

Source : rapports de surveillance. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Prêts bancaires*.

(1) Le total comprend également le secteur primaire, de l'industrie extractive, la fourniture d'électricité, d'eau et de gaz et les activités économiques non classées ou non classables.

Part du crédit aux entreprises dont l'activité est suspendue, par branche

(Pourcentages ; février 2020)

POSTES	Vallée d'Aoste		Nord-ouest		Italie	
	branche par rapport au total du crédit	crédit aux entreprises dont l'activité est suspendue	branche par rapport au total du crédit	crédit aux entreprises dont l'activité est suspendue	branche par rapport au total du crédit	crédit aux entreprises dont l'activité est suspendue
Agr., sylv. et pêche	2,1	2,2	2,6	0,9	3,5	1,0
Extraction de minéraux	0,1	100,0	0,2	98,2	0,2	91,9
Industries alimentaires	1,6	0,0	3,7	0,0	4,8	0,0
Textiles et confection	0,0	100,0	2,3	89,0	2,4	92,0
Bois et ameublement	0,7	100,0	1,0	87,8	1,3	91,4
Papier et imprimerie	0,2	0,0	1,0	0,0	1,2	0,0
Chimie et produits pharmaceutiques	0,0	0,0	3,5	0,0	2,9	0,0
Caoutchouc et plastiques	0,1	0,0	1,9	0,0	1,7	0,0
Métallurgie	9,6	100,0	9,0	98,4	7,3	97,1
Produits électroniques	0,2	60,0	1,7	77,4	1,7	77,9
Machines	0,0	100,0	3,6	92,3	3,4	88,8
Moyens de transport	0,1	100,0	2,3	100,0	2,1	100,0
Autres secteurs manufacturiers	0,4	79,2	1,5	23,7	1,2	32,3
Fourniture d'électricité, de gaz, etc.	32,9	0,0	4,0	0,0	4,3	0,0
Bâtiment	11,6	84,9	9,4	75,1	9,9	75,4
Commerce	8,3	58,5	15,2	64,9	16,3	57,3
Transport et stockage.	2,5	0,0	5,0	0,0	5,8	0,0
Hébergement et restauration.	16,9	25,4	2,3	47,0	3,9	40,6
Information et communic.	0,6	4,5	3,9	0,6	2,4	1,5
Activités immobilières	7,4	100,0	13,7	100,0	12,7	100,0
Activités professionnelles	0,9	0,4	7,2	3,0	6,0	2,3
Location, voyages, etc.	1,2	78,9	3,0	58,5	2,8	58,0
Autres act. tertiaires	2,4	43,7	2,1	29,2	2,4	30,5
Total	100,0	39,6	100,0	54,4	100,0	51,6

Source : traitement des données de la Centrale des risques (Répertoire national des crédits).

Garanties sur les prêts aux entreprises
(pourcentages)

POSTES	Vallée d'Aoste			Nord-ouest			Italie		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
	Part des prêts garantis (1)								
Total entreprises	55,7	56,3	56,3	52,4	50,7	50,2	57,0	55,8	55,5
<i>dont</i> : manufacturières	35,8	35,5	33,2	36,4	36,3	35,2	40,0	39,5	38,5
bâtiment	78,1	83,4	84,4	73,3	71,8	71,1	72,1	71,5	70,8
services	70,2	70,9	70,8	55,3	52,7	54,1	61,2	59,4	60,7
<i>dont</i> : petites (2)	78,6	81,9	81,9	71,7	77,2	76,8	72,7	77,9	78,0
	Part relative à des garants de consortiums et publics (3)								
Total	15,5	16,0	16,1	4,9	6,2	6,9	6,6	7,9	8,7
<i>dont</i> : consortiums	13,8	13,4	13,4	1,7	1,6	1,6	2,5	2,5	2,4
autres sujets	1,7	2,6	2,7	3,2	4,6	5,3	4,1	5,4	6,3

Source : rapports de surveillance individuels et, pour les garanties des consortiums et publiques, Centrale des risques (Répertoire national des crédits). Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Garanties sur les prêts aux entreprises*.

(1) Rapport entre le fair value de la garantie et le montant total de l'exposition brute, dans le cas d'une créance couverte par une garantie dont le fair value est supérieur à la créance, le montant de la garantie est égal au montant de la créance. – (2) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (3) Rapport entre la valeur de la garantie accordée par des garants collectifs et publics et le montant des prêts octroyés couverts par une garantie.

Salariés et main-d'œuvre*(Variations en pourcentage au cours de la période correspondante ; pourcentages)*

PÉRIODES	Salariés						Total	À la recherche d'un emploi	Main-d'œuvre	Taux d'emploi (1) (2)	Taux de chômage (1)	Taux de activité (1) (2)
	Agriculture	Industrie au sens strict	Bâtiment	Services								
					dont : com., hôt. et restaur.							
2017	11,4	0,4	-11,3	1,5	0,0	0,5	-10,5	-0,4	67,1	7,8	72,8	
2018	-0,8	-0,5	-4,0	1,2	2,6	0,5	-10,1	-0,3	67,9	7,0	73,1	
2019	-5,8	6,5	13,4	-1,2	-1,2	0,6	-7,8	0,1	68,4	6,5	73,2	
2018 – 1er trim.	-8,4	6,9	-6,6	2,4	1,3	1,9	-18,6	0,2	68,6	6,9	73,8	
2e trim.	1,3	3,8	-7,7	1,8	5,4	1,2	-17,6	-0,4	67,3	7,0	72,4	
3e trim.	7,4	-7,5	-4,5	2,1	7,6	0,6	-5,9	0,2	68,7	6,0	73,2	
4e trim.	-5,2	-5,1	3,0	-1,5	-3,9	-1,7	3,6	-1,3	66,9	8,3	73,0	
2019 – 1er trim.	-21,5	4,3	26,7	-1,5	-6,2	0,4	-0,3	0,4	69,0	6,9	74,2	
2e trim.	-3,9	1,6	17,5	1,2	1,6	2,4	2,5	2,4	69,1	7,0	74,3	
3e trim.	-2,7	14,3	8,3	-3,6	1,3	-0,7	-4,6	-0,9	68,1	5,8	72,4	
4e trim.	3,0	6,9	3,4	-0,8	-1,4	0,5	-25,0	-1,6	67,3	6,3	71,9	

Source : Istat, *Enquêtes sur les forces de travail*.

(1) Pourcentages. – (2) Se réfère à la population entre 15 et 64 ans.

Recrutements des salariés (1) (nombre d'emplois et variations en pourcentage)							
POSTES	Recrutements					Recrutements nets (2)	
	Valeurs absolues			Variations		Valeurs absolues	
	2017	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Recrutements à durée indéterminée	1 766	2 458	2 410	39,2	-2,0	108	667
Recrutements à durée déterminée	7 590	7 460	6 091	-1,7	-18,4	-247	-1 165
Recrutements saisonniers	7 914	9 231	9 433	16,6	2,2	545	-941
Recrutements en apprentissage	1 079	1 155	1 123	7,0	-2,8	125	114
Recrutements par intérim	3 772	3 838	2 848	1,7	-25,8	243	-270
Recrutements avec contrat de travail intermittent	3 222	2 910	2 847	-9,7	-2,2	83	-131
Total contrats	25 343	27 052	24 752	6,7	-8,5	857	-1 726
Âge							
Jusqu'à 29 ans	10 297	10 623	10 250	3,2	-3,5	946	246
30 - 50 ans	11 310	12 065	10 732	6,7	-11,0	346	-1 013
51 ans et plus	3 736	4 364	3 770	16,8	-13,6	-435	-959
Secteurs							
Industrie (3)	2 798	2 892	2 964	3,4	2,5	-34	-81
Services privés	21 617	23 391	20 967	8,2	-10,4	902	-1 699
Autre	928	769	821	-17,1	6,8	-11	54
Taille de l'entreprise							
Jusqu'à 15	14 382	14 600	14 102	1,5	-3,4	242	-1 090
16 - 99	3 939	4 872	4 461	23,7	-8,4	207	171
100 et plus	7 022	7 580	6 189	7,9	-18,4	408	-807

Source : INPS, *Observatoire de l'emploi précaire*.

(1) L'univers de référence est constitué par des salariés du secteur privé, à l'exclusion des travailleurs domestiques et des ouvriers agricoles, et par des travailleurs des établissements économiques publics. – (2) Les recrutements nets tiennent compte des cessations et des conversions. Toute incohérence marginale peut être attribuée à l'absence d'informations pour les sous-classes dont le nombre est inférieur ou égal à 3 unités. – (3) Comprend le bâtiment.

Heures autorisées de la Cassa integrazione guadagni
(milliers d'heures et variations en pourcentage sur la période correspondante)

SECTEURS	Interventions ordinaires			Interventions extraordinaires et par dérogation			Total		
	2019	Variations		2019	Variations		2019	Variations	
		2018	2019		2018	2019		2018	2019
Agriculture	0,0	-26,2	100,0	0,0	-	-	0,0	-26,2	-100,0
Industrie au sens strict	73,1	-31,8	38,0	2,2	-58,7	-8,9	75,3	-33,7	35,9
<i>dont</i> : industrie extractive	0,0	-	-	0,0	-	-	0,0	-	-
industrie du bois	0,0	-41,9	100,0	0,0	-	-	0,0	-41,9	-100,0
industrie alimentaire	4,5	3,4	-33,5	0,0	-	-	4,5	3,4	-33,5
métallurgie	0,0	-62,6	100,0	0,0	-	-	0,0	-62,6	-100,0
mécanique	56,4	-61,2	317,9	2,2	-35,0	-8,9	58,6	-58,6	267,6
textile	0,0	-	-	0,0	-	-	0,0	-	-
confection	0,0	-	-	0,0	-	-	0,0	-	-
chimie, pétrochimie, caoutchouc et plastiques	5,2	-26,1	::	0,0	-	-	5,2	-26,1	::
peaux, cuirs et chaussures	0,0	-	-	0,0	-	-	0,0	-	-
usinage des minéraux non mét.	0,8	27,7	-92,1	0,0	-100,0	-	0,8	20,3	-92,1
papier, imprimerie et édition	1,4	-28,8	-89,3	0,0	-	-	1,4	-28,8	-89,3
montage d'installations pour le bâtiment	4,7	125,3	-10,4	0,0	-100,0	-	4,7	32,0	-10,4
énergie électrique et gaz	0,0	-	-	0,0	-	-	0,0	-	-
divers	0,0	-	-	0,0	-	-	0,0	-	-
Bâtiment	40,7	-13,3	-83,6	0,0	-	-	40,7	-13,3	-83,6
Transports et communications	0,0	-22,9	100,0	0,0	-	-	0,0	-22,9	-100,0
Culture du tabac	0,0	-	-	0,0	-	-	0,0	-	-
Commerce, services et secteurs divers	0,0	-	-	0,0	::	-100,0	0,0	::	-100,0
Total	113,8	-17,3	-62,8	2,2	142,6	-85,7	116,0	-14,6	-63,9
<i>dont</i> : artisanat (1)	15,5	-30,2	-78,7	0,0	-100,0	-	15,5	-32,5	-78,7

Source : INPS.

(1) Les interventions ordinaires comprennent uniquement l'artisanat du bâtiment et de la pierre ; le total comprend également l'artisanat industriel, des transports et des services.

Nombre d'heures de la Cassa integrazione guadagni au cours des quatre premiers mois de 2020
(en milliers d'heures)

SECTEURS	Interventions ordinaires	Interventions extraordinaires et par dérogation	Total
Agriculture	3,5	0,0	3,5
Industrie au sens strict	597,8	283,9	881,7
<i>dont</i> : industrie extractive	0,0	0,0	0,0
industrie du bois	21,4	0,0	21,4
industrie alimentaire	31,6	0,0	31,6
métallurgie	0,1	0,0	0,1
mécanique	324,6	283,1	607,7
textile	2,6	0,0	2,6
confection	1,2	0,0	1,2
chimie, pétrochimie, caoutchouc et plastiques	64,4	0,0	64,4
peaux, cuirs et chaussures	0,0	0,0	0,0
usinage des minéraux non mét.	12,1	0,0	12,1
papier, imprimerie et édition	3,7	0,5	4,2
montage d'installations pour le bâtiment	81,4	0,2	81,6
énergie électrique et gaz	3,2	0,0	3,2
divers	51,6	0,0	51,6
Bâtiment	415,3	0,3	415,6
Transports et communications	62,0	0,2	62,2
Culture du tabac	0,0	0,0	0,0
Commerce, services et secteurs divers	0,0	305,3	305,3
Total	1 078,6	589,6	1 668,2
<i>dont</i> : artisanat (1)	125,1	0,3	125,4

Source : INPS.

(1) Les interventions ordinaires comprennent uniquement l'artisanat du bâtiment et de la pierre ; le total comprend également l'artisanat industriel, des transports et des services.

Variation en pourcentage de l'emploi total (1)
(variations moyennes annuelles)

RÉGION	2001-2007	2007-2018	2001-2018
Vallée d'Aoste	0,1	-0,1	-0,1
Nord-ouest	1,2	0,1	0,5
Italie	1,3	0,0	0,5

Source : Istat, *Comptes économiques territoriaux*.(1) Moyennes arithmétiques annuelles. – (2) L'emploi total est composé de : emploi régulier et irrégulier, salarié et indépendant, pour l'ensemble des activités économiques. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Emploi et tendance des entreprises*.

Décomposition de la variation en pourcentage des salariés
(cotisations et variations moyennes annuelles)

RÉGION	Marge intensive	Recettes nettes	Changement de territoire	Total (1)
2001-2007				
Vallée d'Aoste	1,2	-0,3	-0,4	0,6
Nord-ouest	1,7	0,0	0,2	1,9
Italie	1,8	0,8	0,0	2,5
2007-2017				
Vallée d'Aoste	0,3	-1,3	0,0	-1,0
Nord-ouest	0,9	-0,8	0,1	0,2
Italie	1,0	-0,7	0,0	0,3
2001-2017				
Vallée d'Aoste	0,7	-1,1	-0,1	-0,5
Nord-ouest	1,0	-0,2	0,1	0,8
Italie	0,9	0,2	0,0	1,2

Source : traitement des données INPS, univers des entreprises.

(1) Moyennes arithmétiques annuelles. – (2) Les valeurs de la colonne totale peuvent ne pas correspondre à la somme des cotisations individuelles pour l'arrondi à la première décimale. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Emploi et tendance des entreprises*.

Décomposition de la variation en pourcentage des salariés - Période 2001-2017
(cotisations et variations moyennes annuelles)

RÉGION	Marge intensive	Recettes nettes	Changement de territoire (1)	Total (2)	Part 2001	Part 2017
Manufacture à haute technologie						
Vallée d'Aoste	-0,3	-4,6	0,0	-4,8	5,7	0,2
Nord-ouest	-0,3	-1,4	0,0	-1,6	2,8	1,7
Italie	0,0	-1,1	0,1	-1,0	1,9	1,4
Manufacture à faible niveau technologique						
Vallée d'Aoste	1,0	-2,0	-0,3	-1,3	15,7	12,6
Nord-ouest	0,0	-1,3	0,1	-1,3	27,6	18,8
Italie	0,2	-1,3	0,0	-1,1	27,0	18,6
Services à forte intensité de connaissance						
Vallée d'Aoste	1,6	-0,5	0,1	1,1	4,1	4,8
Nord-ouest	4,9	0,5	0,2	5,6	9,3	15,2
Italie	2,9	1,1	0,1	4,1	7,6	10,4
Services à faible intensité de connaissance						
Vallée d'Aoste	1,2	0,8	-0,1	1,9	32,1	42,2
Nord-ouest	1,3	1,6	0,2	3,1	26,5	34,2
Italie	1,5	2,2	0,1	3,8	28,4	38,2

Source : traitement des données INPS, univers des entreprises.

(1) Moyennes arithmétiques annuelles. – (2) Les valeurs de la colonne totale peuvent ne pas correspondre à la somme des cotisations individuelles pour l'arrondi à la première décimale. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Emploi et tendance des entreprises*.

Décomposition par classe dimensionnelle d'entreprise - Période 2001-2017
(cotisations et variations moyennes annuelles ; pourcentages)

RÉGION	Marge intensive	Recettes nettes	Changement de territoire	Changement de classe dimensionnelle	Total	Part 2001	Part 2017
Grande							
Vallée d'Aoste	1,3	-4,9	0,0	0,7	-2,9	12,8	7,4
Nord-ouest	1,4	-0,3	0,1	0,6	1,8	33,3	37,9
Italie	1,3	0,0	0,0	0,7	2,0	26,3	29,4
Moyenne							
Vallée d'Aoste	0,5	-2,2	-0,3	0,1	-1,9	23,5	17,7
Nord-ouest	0,2	-0,7	0,0	0,7	0,3	20,2	18,6
Italie	0,3	-0,4	0,0	0,8	0,6	19,0	17,6
Petite							
Vallée d'Aoste	0,1	-0,5	-0,1	0,8	0,4	24,2	27,6
Nord-ouest	0,2	-0,2	0,0	0,2	0,2	24,4	22,3
Italie	0,2	0,1	0,0	0,3	0,6	27,2	25,1
Micro							
Vallée d'Aoste	0,5	0,4	0,0	-0,2	0,7	39,5	47,3
Nord-ouest	0,2	0,5	0,0	-0,1	0,6	22,1	21,3
Italie	0,3	1,1	0,0	-0,2	1,2	27,5	27,8

Source : traitement des données INPS, univers des entreprises. Cf. dans les Notes méthodologiques la rubrique Emploi et tendance des entreprises.

(1) Moyennes arithmétiques annuelles.

Revenu brut disponible et consommation des ménages (1)*(pourcentages ; variations en pourcentage à prix constants)*

POSTES	Poids en % du total en 2018	2016	2017	2018
Revenus disponibles bruts	100,0	0,0	0,9	1,8
par habitant	21.837 (4)	0,5	1,4	2,3
Revenus du travail salarié	60,8	0,3	2,9	2,2
Revenus du travail indépendant (2)	26,3	-2,1	-1,1	0,3
Revenus nets dérivant d'une propriété (3)	21,4	-5,2	1,1	-1,4
Prestations sociales et autres transferts nets	33,5	4,6	0,4	2,7
Total des cotisations sociales (-)	23,6	-0,3	2,8	1,6
Impôts actuels sur le revenu et le patrimoine (-)	18,4	-0,3	1,6	-0,6
Consommation	100,0	1,0	0,0	2,3
<i>dont</i> : biens durables	11,2	4,7	4,3	3,6
biens non durables	31,2	0,1	0,8	1,5
services	57,6	0,9	-1,3	2,5
<i>Pour mémoire</i> :				
déflateur des dépenses régionales	-	0,7	0,9	0,8

Source : élaborations des données Istat, *Comptes économiques territoriaux* (Mai 2020) ; Banca d'Italia, *Enquête sur le tourisme international*. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Revenu et consommation des ménages*.

(1) Revenu disponible des ménages consommateurs de la région avant amortissements et consommation dans la région après déduction des dépenses des touristes internationaux. - (2) Revenus mixtes transférés aux ménages consommateurs et revenus prélevés par les membres des quasi-sociétés. - (3) Revenu brut d'exploitation (essentiellement les loyers imputés), revenus nets des terrains et des biens incorporels, intérêts effectifs nets, dividendes et autres bénéfices distribués par les sociétés. - (4) Valeur en euros.

Rémunération brute des travailleurs salariés dans le secteur privé (2014-18) (1)
(parts et variations en pourcentage)

POSTES	Part de la masse salariale en 2018	Variations en pourcentage (2)				
		Masse salariale	Rémunération unitaire	Semaines travaillées par employé (3)	Salariés	Résidus
Classe d'âge						
Jusqu'à 34 ans	23,7	3,2	-3,6	-6,8	14,8	-1,3
35-44 ans	25,1	-11,5	-3,5	-2,4	-6,0	0,4
45-54 ans	33,2	7,9	-2,6	-0,8	11,7	-0,4
55 ans et plus	17,9	24,8	-4,0	-3,0	34,0	-2,2
Sexe						
Hommes	63,9	1,6	-2,7	-3,7	8,4	-0,4
Femmes	36,1	7,4	-1,9	-3,3	13,2	-0,6
Qualification						
Cadres et dirigeants	7,0	-3,7	-0,2	-0,4	-3,2	0,0
Employés	37,7	-2,4	-2,7	-1,8	2,2	0,0
Ouvriers et apprentis	54,7	9,3	-0,8	-3,8	14,5	-0,6
Autre	0,6	3,3	9,6	-1,4	-4,3	-0,5
Secteur						
Industrie	22,0	3,2	1,6	0,2	1,4	0,0
Bâtiment	8,7	-19,7	-0,7	-1,1	-18,2	0,3
Services	69,3	7,6	-4,3	-3,9	16,9	-1,2
Type de contrat						
À durée indéterminée	79,7	-2,7	0,2	0,8	-3,7	0,0
À durée déterminée et saisonnier	20,3	38,9	-2,7	1,3	40,9	-0,6
Type d'horaire						
Temps plein	80,3	-1,3	-1,1	-2,8	2,7	-0,1
Temps partiel	19,7	29,9	-2,7	2,6	30,2	-0,1
Total	100,0	3,6	-2,6	-3,7	10,5	-0,6

Source : traitement des données INPS. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Observatoire INPS sur les rétributions des salariés*.

(1) Les salaires et rétributions du secteur agricole, des travailleurs pseudo-indépendants et des travailleurs auxiliaires sont exclus. – (2) Les variations sont calculées à prix constants en utilisant le déflateur régional de la consommation. – (3) Semaines de travail équivalentes à plein temps.

Indicateurs sur la répartition du revenu équivalent du travail (1)

(indices et pourcentages)

POSTES	2009	2014	2019
Vallée d'Aoste			
Indice de Gini (2)	0,27	0,31	0,29
Indice de Gini dans des ménages percevant un revenu du travail (3)	0,25	0,26	0,24
Personnes vivant dans des ménages sans revenu du travail (4)	3,30	6,40	6,50
Nord-ouest			
Indice de Gini (2)	0,28	0,31	0,29
Indice de Gini dans des ménages percevant un revenu du travail (3)	0,25	0,26	0,25
Personnes vivant dans des ménages sans revenu du travail (4)	3,90	6,40	5,00
Italie			
Indice de Gini (2)	0,34	0,37	0,35
Indice de Gini dans des ménages percevant un revenu du travail (3)	0,28	0,29	0,28
Personnes vivant dans des ménages sans revenu du travail (4)	7,80	11,20	9,90

Source : traitement des données Istat, *Enquête sur les forces de travail*. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Inégalité des revenus du travail*.

(1) L'échantillon de référence est composé de ménages dans lesquels il n'y a pas de retraités et dans lesquels l'âge de la personne de référence est compris entre 15 et 64 ans. La mesure du revenu est définie sur la base de la rétribution régulièrement perçue par les membres du ménage et elle est opportunément rééchelonnée de manière à tenir compte du nombre différent de membres. Pour les travailleurs indépendants, la rémunération est calculée en fonction des caractéristiques du travailleur, de la famille et du travail effectué ; pour plus de détails sur la méthodologie de traitement, voir les notes méthodologiques. – (2) L'indice de Gini est un indicateur d'inégalité qui varie entre 0 (égalité maximale) et 1 (inégalité maximale). – (3) Indice de Gini calculé parmi les personnes vivant dans des ménages percevant un revenu du travail. – (4) Pourcentage d'incidence.

Part des individus vivant dans des ménages sans revenu du travail et caractéristiques du chef de famille (1)
(pourcentages)

POSTES	Vallée d'Aoste			Nord-ouest			Italie		
	2009	2014	2019	2009	2014	2019	2009	2014	2019
Classe d'âge									
15-40	2,9	7,1	7,9	3,8	5,8	4,9	8,3	12,2	10,7
41-55	2,8	5,4	5,1	3,2	5,7	4,2	6,4	9,8	8,6
56-64	7,4	8,8	9,0	8,3	10,4	8,0	12,7	14,0	12,5
Sexe									
Femmes	1,8	5,4	4,9	2,5	5,0	3,4	6,0	9,4	8,0
Hommes	8,0	8,8	9,6	8,6	10,1	8,8	15,2	16,9	15,0
Nationalité									
Italienne	2,9	5,3	6,2	3,4	5,5	4,5	7,8	11,1	9,9
Étrangère	7,2	16,2	9,9	7,7	11,0	7,8	7,6	12,4	10,0
Niveau d'études									
Jusqu'au brevet des collèges	4,8	8,8	9,0	5,5	9,4	7,4	11,8	17,5	16,1
Baccalauréat	1,4	4,8	6,2	3,0	4,9	4,1	4,6	7,4	6,7
Diplôme universitaire	2,8	3,5	2,6	1,9	3,2	2,6	2,5	3,8	3,4
Total	3,3	6,4	6,5	3,9	6,4	5,0	7,8	11,2	9,9

Notes méthodologiques la rubrique *Inégalité des revenus du travail*.

(1) L'échantillon de référence est composé de ménages sans retraités et où l'âge du chef de famille est compris entre 15 et 64 ans. Le chef de famille correspond à la personne de référence indiquée dans l'enquête.

Immatriculations de voitures et de véhicules utilitaires légers (1)*(unités ; variations en pourcentage au cours de la période correspondante)*

POSTES	Vallée d'Aoste			Italie		
	2019	Variations		2019	Variations	
		2018	2019		2018	2019
Voitures	75.666	-0,4	26,7	1 917 087	-3,1	0,3
<i>dont</i> : particulières	2 704	-1,0	-2,9	1 052 811	-2,6	-0,1
société	4 807	19,2	21,2	325 933	-9,7	-7,4
location	68.058	-1,6	28,8	461 013	0,7	6,2
leasing de personnes physiques	52	64,1	-18,8	38 046	10,9	8,4
leasing de personnes morales	35	21,6	-22,2	34 901	0,0	12,9
Véhicules utilitaires légers	9 854	-11,8	23,9	187 771	-6,1	3,4
<i>dont</i> : particulières	205	-12,1	4,6	31 829	-10,1	-1,3
société	718	-10,6	31,5	66 423	-10,1	0,7
location	8 870	-12,0	24,2	50 578	-0,1	5,4
leasing de personnes physiques	26	9,1	8,3	8 803	-1,6	7,6
leasing de personnes morales	35	-10,6	-16,7	29 995	-1,8	10,6

Source : ANFIA.

(1) Les voitures sont des véhicules destinés au transport d'un maximum de 8 passagers ; les véhicules utilitaires légers sont des véhicules de transport de marchandises d'un poids inférieur à 3,5 tonnes.

Richesse des ménages (1)
(milliards d'euros actuels et pourcentages)

POSTES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Valeurs absolues											
Logements	15,3	16,0	16,7	17,1	17,0	16,2	16,1	15,9	15,7	15,8	16,0
Autres actifs réels (2)	4,8	4,8	5,0	5,0	5,1	4,8	4,7	4,6	4,8	4,6	4,6
Total des actifs réels (a)	20,1	20,7	21,7	22,1	22,0	21,0	20,9	20,5	20,4	20,5	20,6
Billets, pièces de monnaie, dépôts bancaires et épargne postale	3,0	3,1	3,1	3,2	3,3	3,3	3,3	3,4	3,4	3,4	3,5
Titres, actions, participations, parts de fonds communs de placement, prêts aux coopératives	5,1	4,8	4,5	4,4	4,6	5,0	5,2	5,5	5,2	5,4	4,7
Autres actifs financiers (3)	2,3	2,5	2,6	2,7	2,8	2,8	2,8	2,8	2,9	3,1	2,9
Total des actifs financiers (b)	10,4	10,5	10,3	10,2	10,7	11,1	11,4	11,7	11,6	12,0	11,1
Total des prêts	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,3
Autres passifs financiers	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Total des passifs financiers (c)	1,7	1,7	1,8	1,8	1,7	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8	1,9
Richesse nette (a+b-c)	28,9	29,5	30,2	30,6	31,0	30,4	30,5	30,5	30,2	30,6	29,9
Pourcentage de la composition											
Logements	76,3	77,0	77,1	77,4	77,1	77,2	77,3	77,4	76,7	77,3	77,5
Autres actifs réels (2)	23,7	23,0	22,9	22,6	22,9	22,8	22,7	22,6	23,3	22,7	22,5
Total des actifs réels	100,0										
Billets, pièces de monnaie, dépôts bancaires et épargne postale	29,0	30,0	30,5	31,0	30,7	29,5	28,9	28,6	29,5	28,8	31,7
Titres, actions, participations, parts de fonds communs de placement, prêts aux coopératives	48,8	46,2	44,2	42,8	43,3	45,0	46,1	47,2	45,1	45,3	42,0
Autres actifs financiers (3)	22,2	23,8	25,3	26,1	26,0	25,5	25,0	24,1	25,4	25,9	26,3
Total des actifs financiers	100,0										
Total des prêts	66,2	67,9	67,2	67,1	66,3	66,5	66,7	67,4	67,2	67,6	67,6
Autres passifs financiers	33,8	32,1	32,8	32,9	33,7	33,5	33,3	32,6	32,8	32,4	32,4
Total des passifs financiers	100,0										

Source : traitement des données Banca d'Italia et Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Richesse des ménages*.

(1) Données relatives aux ménages consommateurs et producteurs et aux institutions sans but lucratif (ou Institutions Sociales Privées, ISP) résidant dans la région. Le chiffre de 2018 relatif aux actifs réels est estimé sur la base de données nationales provisoires provenant de sources Eurostat. Les éventuels désalignements sont dus aux arrondis. Les éventuelles différences par rapport aux publications précédentes sont dues à des mises à jour des données nationales et aux innovations méthodologiques concernant les critères de régionalisation. – (2) L'agrégat comprend les bâtiments non résidentiels, les terrains, les installations, les machines et autres actifs immobilisés. – (3) L'agrégat comprend les provisions techniques d'assurance, les créances commerciales et les autres comptes à recevoir.

Composantes de la richesse par habitant (1)

(en milliers d'euros courants et rapports)

POSTES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Vallée d'Aoste											
Actifs réels	159,8	163,7	170,5	173,9	172,9	164,4	162,2	159,9	160,4	161,2	163,2
Actifs financiers	82,9	82,5	80,9	80,3	83,9	86,6	88,5	91,3	90,7	94,3	88,2
Passifs financiers	13,4	13,5	13,8	13,8	13,7	13,4	13,4	13,5	14,0	14,5	14,7
Richesse nette	229,3	232,8	237,7	240,4	243,1	237,7	237,2	237,7	237,1	241,0	236,6
<i>Pour mémoire (2) :</i>											
richesse nette / revenu disponible	10,6	11,0	11,2	11,1	11,6	11,5	11,4	11,4	11,2	11,2	10,7
Nord-ouest											
Actifs réels	119,8	120,7	122,1	123,9	121,9	118,4	117,0	115,9	115,5	115,3	115,5
Actifs financiers	90,5	89,9	87,5	84,4	88,0	91,5	94,4	98,1	98,3	101,8	98,5
Passifs financiers	17,3	17,7	18,5	18,7	18,5	18,3	18,2	18,0	18,2	18,5	18,8
Richesse nette	193,0	192,9	191,2	189,5	191,4	191,7	193,1	196,0	195,5	198,6	195,2
<i>Pour mémoire (2) :</i>											
richesse nette / revenu disponible	8,6	8,9	8,9	8,6	8,9	9,0	9,0	9,1	8,9	8,8	8,5
Italie											
Actifs réels	109,2	109,9	111,5	113,3	112,2	109,2	106,8	104,9	103,9	103,3	103,0
Actifs financiers	64,7	63,8	62,1	60,4	62,9	65,5	67,0	69,0	69,0	71,6	69,3
Passifs financiers	14,3	14,7	15,2	15,4	15,2	15,0	14,9	14,9	15,1	15,3	15,6
Richesse nette	159,6	159,0	158,4	158,3	159,9	159,7	158,9	159,0	157,9	159,6	156,7
<i>Pour mémoire (2) :</i>											
richesse nette / revenu disponible	8,4	8,7	8,7	8,5	8,8	8,9	8,8	8,7	8,5	8,4	8,1

Source : traitement des données Banca d'Italia et Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Richesse des ménages*.

(1) Données se référant aux ménages consommateurs et producteurs et aux Institutions à but non lucratif (ou Institutions Sociales Privées, ISP) résidant dans la région. Le chiffre de 2018 relatif aux actifs réels est estimé sur la base de données nationales provisoires provenant de sources Eurostat. Valeurs par habitant calculées en utilisant la population résidente en début d'année. Les éventuels désalignements sont dus aux arrondis. Les éventuelles différences par rapport aux publications précédentes sont dues à des mises à jour des données nationales et aux innovations méthodologiques concernant les critères de régionalisation. – (2) Le revenu disponible brut est traité par la comptabilité régionale et se réfère exclusivement aux ménages consommateurs et producteurs.

Tableau a4.8

Prêts octroyés par des banques et des sociétés financières aux ménages consommateurs
(données en fin de période et pourcentages)

POSTES	Variations en pourcentage sur 12 mois				Composition % décembre 2019 (2)
	Déc. 2018	Juin 2019	Déc. 2019	Mars 2020 (1)	
Prêts pour l'achat d'un logement					
Banques	1,4	1,7	2,3	1,0	56,1
Crédit à la consommation					
Banques et sociétés financières	9,2	8,6	7,7	5,3	29,8
Banques	9,2	7,7	8,4	5,5	22,5
Sociétés financières	9,2	11,1	5,8	4,7	7,3
Autres prêts (3)					
Banques	1,7	4,3	-0,4	-0,8	14,1
Total (4)					
Banques et sociétés financières	3,5	4,1	3,4	1,9	100,0

Source : rapports de surveillance. Cf. dans *Notes méthodologiques* la rubrique *Prêts des banques et des sociétés financières aux ménages consommateurs*.

– (1) Données provisoires. – (2) La donnée globale peut ne pas correspondre à la somme des composantes en raison des arrondis. – (3) Autres composantes dont les plus importantes sont les ouvertures de crédit en compte courant et les emprunts différents de ceux destinés à l'achat, à la construction et à la rénovation de logements. – (4) Pour les sociétés financières, le total comprend uniquement le crédit à la consommation.

Tableau a4.9

Crédit à la consommation par type de prêt (1)
(variations et pourcentages)

POSTES	Crédit finalisé			Crédit non finalisé			Total	
	dont :			dont :				
	achat de voitures	autre finalisé		prêts personnels	cession d'un cinquième du salaire	cartes de crédit		
2013	-11,3	-12,8	-4,4	4,2	4,1	7,4	-3,8	-0,5
2014	-3,8	-2,6	-8,7	2,6	0,5	2,7	28,5	0,9
2015	-0,6	1,3	-9,1	2,4	3,3	0,9	-3,2	1,6
2016	7,7	7,2	10,2	5,6	7,5	-0,6	1,0	6,1
2017	14,2	16,6	2,5	5,1	4,9	5,3	7,5	7,5
2018	16,5	19,9	-2,3	6,5	5,6	10,7	6,2	9,2
2019	12,9	12,4	16,0	5,6	3,6	14,9	4,3	7,7
<i>Pour mémoire :</i> part du crédit à la consommation total en décembre 2019	30,5	26,4	4,1	69,5	51,5	13,2	4,8	100

Source : élaborations de rapports de surveillance. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Crédit à la consommation*

(1) Données en fin de période.

f

Tableau a4.10

Composition des nouveaux prêts (1) (parts en pourcentage)									
POSTES	Vallée d'Aoste			Nord-ouest			Italie		
	Pour mémoire : 2007	2018	2019	Pour mémoire : 2007	2018	2019	Pour mémoire : 2007	2018	2019
Âge									
Jusqu'à 34 ans	35,0	31,8	30,6	41,6	33,7	33,8	40,2	32,1	32,2
35-45	40,1	33,2	36,9	36,3	35,4	35,1	36,0	36,4	35,9
Plus de 45 ans	24,9	35,0	32,5	22,2	30,9	31,2	23,9	31,5	31,9
Nationalité									
Italiens	89,5	89,4	89,7	83,6	88,4	87,9	87,7	89,2	89,1
Étrangers	10,5	10,6	10,3	16,4	11,6	12,1	12,3	10,8	10,9
Sexe									
Hommes	55,2	53,9	51,0	56,9	55,5	55,5	56,7	55,6	55,6
Femmes	44,8	46,1	49,0	43,1	44,5	44,5	43,3	44,4	44,4
Montant (en euros)									
Moins de 90 000	24,8	18,9	20,7	17,6	20,7	20,5	19,7	21,5	21,6
90 000-140 000	42,0	42,7	40,3	45,5	42,6	42,2	44,4	43,9	43,3
140 001-200 000	24,0	27,1	27,4	27,0	24,0	23,9	25,7	23,3	23,4
Plus de 200 000	9,1	11,2	11,6	9,8	12,7	13,3	10,1	11,3	11,7

Source : Enquête analytique sur les taux d'intérêt créditeurs. Cf. dans les Notes méthodologiques les rubriques Taux d'intérêt créditeurs et Composition des prêts accordés aux ménages consommateurs pour l'achat de logements.

(1) Les données se réfèrent à des prêts de plus de 75 000 euros octroyés au cours de l'année de référence. Les compositions sont pondérées par le montant du prêt, à l'exception de celles par catégories de montant.

Tableau a5.1

Banques et intermédiaires non bancaires (données en fin de période et unités)			
TYPE D'INTERMÉDIAIRE	Nombre d'intermédiaires		
	2010	2018	2019
Banques présentes avec leurs guichets dans la région	12	16	15
Banques ayant leur siège dans la région	1	1	1
banques de crédit coopératif	1	1	1
Registre des intermédiaires financiers aux termes de l'art. 106 du Texte Unique Bancaire (1)	0	4	4
Consortiums	1	2	2

Source : registres et listes de surveillance.

(1) Le 12 mai 2016, à l'issue de la période transitoire régie par l'art. 10 du décret législatif n° 141/2010, Banca d'Italia a cessé de conserver les Listes générale et spéciale des intermédiaires financiers, visées respectivement aux articles 106 et 107 du TUB dans la version antérieure à la réforme introduite par le décret précité, et toutes les entités enregistrées ont été supprimées. Les informations relatives à ce registre sont disponibles depuis le 24/12/2015. Pour plus de détails, cf. le tableau a13.1 du *Rapport annuel* relatif à l'année 2019 de Banca d'Italia.

Circuits d'accès au système bancaire
(données en fin de période ; unités et parts en pourcentages)

POSTES	Vallée d'Aoste			Italie		
	2010	2018	2019	2010	2018	2019
Guichets bancaires	98	83	79	33 663	25 409	24 311
Nombre de guichets pour 100 000 habitants	76	66	63	56	42	40
Guichets Bancoposta	69	60	61	14 348	12 513	12 515
Communes desservies par des banques	35	30	27	5 906	5 368	5 221
ATM	134	156	154	45 104	40 396	39 505
TPE (1)	5 476	10 007	11 346	1 483 426	3 170 837	3 589 349
Services de <i>banque à domicile</i> aux ménages sur 100 habitants (2)	38,2	64,4	71,9	29,1	55,6	58,8
Virements bancaires en ligne (3)	42,4	68,8	71,7	43,2	70,1	72,9

Source : Base de données statistiques, archives des données personnelles des intermédiaires, rapports de surveillance et Istat.

(1) Le nombre de TPE comprend, outre les TPE bancaires, depuis 2004, les rapports des sociétés financières, depuis 2011, ceux des établissements de paiement et depuis 2013, ceux des IMEL. – (2) Nombre de clients (uniquement des ménages) ayant recours aux services de *banque à domicile* de type informatif et/ou avec un dispositif informatif tous les 100 habitants ; les *services bancaires par téléphone* sont exclus. – (3) Rapport entre le nombre d'ordres de virement bancaire effectués par voie télématique ou téléphonique et le nombre total d'ordres de virement bancaire ; seule la clientèle au détail est prise en compte (ménages consommateurs et producteurs).

Prêts bancaires par secteur d'activité économique (1)*(variations en pourcentage sur 12 mois)*

Secteur privé non financier									
PÉRIODES	Administra- tions publiques	Sociétés financières et d'assurance	Total du secteur privé non financier (2)	Entreprises				Ménages consomma- teurs	Total
				Total entreprises	Moyennes- grandes	Petites (3)			
						Total petites entreprises	dont : ménages producteurs (4)		
Déc. 2017	-14,5	-5,8	9,9	12,1	17,1	-0,9	-1,7	6,1	7,1
Déc. 2018	-7,7	15,1	-0,5	-2,4	-2,2	-3,0	-2,9	3,1	1,0
Mars 2019	-8,1	20,3	0,3	-1,6	-1,0	-3,5	-3,7	3,8	2,0
Juin 2019	-10,4	12,8	-2,3	-5,5	-5,9	-3,9	-3,6	3,5	-1,0
Sept. 2019	-8,9	1,9	-2,8	-6,4	-7,1	-3,9	-2,9	3,8	-2,5
Déc. 2019	-10,7	5,6	-1,4	-4,1	-3,4	-6,2	-3,1	3,2	-1,7
Mars 2020	-8,9	4,0	-3,0	-5,7	-5,5	-6,3	-3,8	1,7	-3,2

Source : rapports de surveillance. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Prêts bancaires*.

(1) Les données comprennent les opérations de mise en pension et les créances en souffrance. – (2) Comprend également les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités ne pouvant pas être classées ou non classées. – (3) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (4) Sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles jusqu'à 5 salariés.

Tableau a5.4

Prêts et créances en souffrance des banques par secteur d'activité économique

(valeurs de fin de période en millions d'euros)

SECTEURS	Prêts			Créances en souffrance		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Administrations publiques	85	79	68	0	0	0
Sociétés financières et d'assurance	316	543	361	1	0	0
Secteur privé non financier (1)	2 593	2 522	2 428	174	109	60
Entreprises	1 672	1 583	1 465	153	92	49
moyennes-grandes	1 255	1 194	1 118	105	61	35
petites (2)	418	389	346	48	31	13
dont : ménages producteurs (3)	211	197	184	21	13	6
Ménages consommateurs	912	931	955	21	17	11
Total	2 995	3 144	2 858	175	109	60

Source : rapports de surveillance. Cf. dans les *Notes méthodologiques* les rubriques *Prêts bancaires* et *Qualité du crédit*.

(1) Comprend également les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités ne pouvant pas être classées ou non classées. – (2) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (3) Sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles jusqu'à 5 salariés.

Tableau a5.5

Qualité du crédit : flux - Taux de détérioration

(pourcentages)

PÉRIODES	Sociétés financières et d'assurance	Entreprises					Ménages consommateurs	Total (2)
		dont :			dont : petites entreprises (1)			
		activités manufacturières	bâtiment	services				
Déc. 2018	0,0	2,5	3,0	2,4	4,0	3,0	1,1	1,7
Mars 2019	0,0	2,2	2,2	2,8	3,3	3,5	0,9	1,5
Juin 2019	0,0	2,2	2,5	3,1	3,5	3,6	0,9	1,5
Sept. 2019	0,0	1,9	0,6	3,6	2,8	3,2	0,7	1,3
Déc. 2019	0,0	2,2	0,8	3,8	3,4	3,1	0,6	1,4
Mars 2020 (3)	0,0	1,7	0,9	2,3	2,9	2,1	0,5	1,1

Source : Centrale des risques, rapports des banques et des sociétés financières. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Qualité du crédit*.

(1) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (2) Comprend également les Administrations publiques, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités ne pouvant pas être classées ou non classées. – (3) Données provisoires.

Qualité du crédit bancaire : incidences*(pourcentages en fin de période)*

PÉRIODES	Sociétés financières et d'assurance	Entreprises		Ménages consommateurs	Total (2)
			dont : petites entreprises (1)		
Part des crédits dépréciés sur le total des crédits					
Déc. 2018	0,0	9,4	12,4	3,4	6,1
Juin 2019	0,0	8,4	10,0	2,9	5,4
Déc. 2019	0,0	6,7	7,9	2,6	4,4
Mars 2020 (3)	0,0	6,7	7,9	2,7	4,4
Part des créances en souffrance sur le total des crédits					
Déc. 2018	0,0	5,7	7,9	1,8	3,6
Juin 2019	0,0	4,4	5,4	1,4	2,8
Déc. 2019	0,0	3,3	3,9	1,2	2,1
Mars 2020 (3)	0,0	3,2	3,8	1,2	2,1

Source : rapports de surveillance. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Qualité du crédit*.

(1) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (2) Comprend également les Administrations publiques, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités ne pouvant pas être classées ou non classées. – (3) données provisoires.

Abandons et cessions de créances en souffrance

(pourcentages et millions d'euros)

POSTES	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Abandons (1)								
Ménages consommateurs	4,0	2,7	10,9	4,2	5,6	10,3	12,2	7,3
Entreprises	5,8	2,2	7,2	4,2	16,6	13,7	10,3	22,2
<i>dont</i> : petites	3,5	2,3	9,0	4,0	9,7	15,8	6,2	17,4
moyennes-grandes	6,4	2,2	6,4	4,3	18,7	12,7	12,3	24,8
Total	5,5	2,3	7,7	3,7	15,8	12,8	10,5	19,9
en millions	7	3	11	6	30	24	18	21
Cessions (2)								
Ménages consommateurs	10,0	5,0	12,9	7,1	14,4	18,0	20,1	34,8
Entreprises	5,0	1,2	1,5	5,2	1,2	11,6	13,6	22,8
<i>dont</i> : petites	6,2	1,6	1,4	6,5	2,5	10,7	16,0	30,3
moyennes-grandes	4,6	1,1	1,6	4,8	0,8	12,0	12,5	18,7
Total	5,7	1,7	3,3	10,5	2,8	16,3	14,5	24,6
en millions	7	2	5	18	5	31	25	26
<i>pour mémoire</i> : cessions d'autres créances (3)	4	0	0	0	0	0	1	4

Source : rapports de surveillance. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Cessions et abandons des prêts en souffrance*.

(1) Abandons deux prêts en souffrance, non cédés ou cédés mais non décomptabilisés. En pourcentage des prêts en souffrance au début de la période. – (2) Ils comprennent également les radiations de créances cédées. En pourcentage des prêts en souffrance au début de la période. – (3) Prêts in bonis et en souffrance autres que les créances en souffrance. Millions d'euros.

Épargne financière (1)

(valeurs en fin de période en millions d'euros et variations en pourcentage sur 12 mois)

POSTES	2019	Variations		
		2018	2019	Mars 2020
Ménages consommateurs				
Dépôts (2)	2 491	2,5	4,7	5,3
<i>dont</i> : sur compte courant	1 624	6,1	6,9	7,6
dépôts d'épargne (3)	867	-3,4	0,9	1,4
titres en dépôt (4)	1 709	-6,7	3,3	-10,6
<i>dont</i> : titres de créance italiens	259	5,8	-0,8	-8,6
obligations bancaires italiennes	148	-26,2	-19,4	-31,2
autres obligations	114	-3,7	-0,7	-20,1
actions	124	-9,2	15,9	-16,3
parts d'OPC (5)	1 062	-5,1	7,7	-5,5
Entreprises				
Dépôts (2)	1 092	-9,6	-0,7	10,3
<i>dont</i> : sur compte courant	1 035	-8,1	0,5	12,6
dépôts d'épargne (3)	57	-20,3	-18,7	-22,3
titres en dépôt (4)	100	-9,5	7,8	23,0
<i>dont</i> : titres de créance italiens	23	5,6	20,0	101,8
obligations bancaires italiennes	10	-35,8	-15,6	-26,2
autres obligations	8	9,6	-21,1	19,8
actions	8	26,1	-4,0	-19,1
parts d'OPC (5)	50	-14,3	17,8	2,4
Ménages et entreprises				
Dépôts (2)	3 583	-1,7	3,0	6,9
<i>dont</i> : sur compte courant	2 659	-0,2	4,3	9,6
dépôts d'épargne (3)	924	-4,9	-0,6	-0,5
titres en dépôt (4)	1 809	-6,9	3,5	-8,7
<i>dont</i> : titres de créance italiens	282	5,8	0,6	0,6
obligations bancaires italiennes	158	-26,9	-19,2	-30,9
autres obligations	122	-2,7	-2,5	-17,2
actions	132	-7,2	14,4	-16,5
parts d'OPC (5)	1 112	-5,5	8,1	-5,1

Source : rapports de surveillance.

(1) Les dépôts et les titres de dépôt constituent les principales composantes de l'épargne financière ; les variations sont corrigées pour tenir compte des reclassifications.

– (2) Comprend les opérations passives de mise en pension. À partir de janvier 2019, l'entrée en vigueur de l'IFRS 16 a affecté la continuité de la série des stocks de dépôts. Pour plus d'informations, voir le dossier « Méthodes et sources : notes méthodologiques » du rapport *Les banques et l'argent : séries nationales*, mars 2020. –(3) Dépôts à durée préétablie ou remboursables avec préavis. – (4) Titres de dépôt simple et administré évalués au *fair value*. – (5) Organismes d'investissement collectif de l'épargne. Les sommes déposées par la clientèle en l'absence d'un contrat de dépôt explicite sont exclues.

Dépenses des collectivités territoriales en 2019 par nature (1)

(euros, parts et variations en pourcentage)

POSTES	Vallée d'Aoste				RSS			Italie		
	Millions d'euros	Euros par habitant	Parts %	Var. %	Euros par habitant	Parts %	Var. %	Euros par habitant	Parts %	Var. %
Dépenses actuelles primaires	1 009	8 051	86,5	-3,2	4 235	86,0	2,1	3 286	89,8	1,9
<i>dont</i> : achat de biens et de services	379	3 023	32,5	-2,5	1 953	39,6	3,2	1 890	51,6	1,7
dépenses pour le personnel	430	3 435	36,9	-0,4	1 400	28,4	-0,3	946	25,8	-0,4
transferts courants aux ménages et aux entreprises	53	419	4,5	5,5	285	5,8	4,1	111	3,0	1,4
transferts courants vers d'autres collectivités locales	40	316	3,4	57,2	164	3,3	-5,0	71	1,9	1,5
transferts courants vers les Administrations centrales (2)	41	325	3,5	-49,7	116	2,3	-4,1	78	2,1	18,7
Dépenses en capital	157	1 255	13,5	25,7	692	14,0	2,8	374	10,2	7,5
<i>dont</i> : investissements fixes bruts	118	941	10,1	36,8	346	7,0	0,8	236	6,4	12,4
aides à l'investissement des ménages et des entreprises	6	47	0,5	-57,6	142	2,9	-7,0	63	1,7	-3,5
aides à l'investissement d'autres collectivités locales	1	4	0,0	-13,3	63	1,3	-10,8	31	0,9	0,0
aides à l'investissement d'Administrations centrales (2)	0	0	0,0	-	41	0,8	50,3	15	0,4	3,9
Dépenses primaires totales	1 166	9 306	100,0	-0,1	4 927	100,0	2,2	3 660	100,0	2,5

Source : traitements des données Siope (données mises à jour au 5 juin 2020) ; pour la population résidente, Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Dépenses des collectivités territoriales*.

(1) Les Régions, les Provinces et les Villes métropolitaines, les Municipalités et leurs Unions, les Communautés de montagne et les gestions commissariales (à l'exclusion de la gestion commissariale de la Municipalité de Rome), les Agences sanitaires locales et les Hôpitaux sont pris en compte ; La donnée ne comprend ni les transferts entre les Collectivités territoriales et ni les postes financiers. – (2) Les Administrations centrales comprennent également les Etablissements de prévoyance et d'assistance.

Dépenses des collectivités territoriales en 2019 par type de collectivité (1)
(euros, parts et variations en pourcentage)

POSTES	Vallée d'Aoste			RSS			Italie		
	Euros par habitant	Parts %	Var. %	Euros par habitant	Parts %	Var. %	Euros par habitant	Parts %	Var. %
Dépenses actuelles primaires									
Région (2)	6 203	77,0	-4,5	3 162	74,7	1,7	2 323	70,7	2,1
Provinces et Villes métropolitaines	0	0,0	-	82	1,9	26,9	100	3,1	-2,4
Municipalités (3)	1 848	23,0	1,3	992	23,4	1,5	862	26,2	2,0
<i>dont</i> : jusqu'à 5 000 habitants	2 066	18,7	1,9	1 293	6,1	1,7	872	4,3	1,9
5 001-20 000 habitants	-	0,0	-	932	6,0	2,8	698	6,4	1,8
20 001-60 000 habitants	1 260	4,2	-1,4	782	4,2	-2,7	722	5,0	2,0
plus de 60 000 habitants	-	0,0	-	1 006	7,1	2,8	1 118	10,6	2,1
Dépenses en capital									
Région (2)	712	56,7	20,7	443	64,0	-0,4	172	46,1	1,4
Provinces et Villes métropolitaines	0	0,0	-	9	1,3	23,2	19	5,2	19,8
Municipalités (3)	543	43,3	32,9	240	34,7	8,7	182	48,7	12,8
<i>dont</i> : jusqu'à 5 000 habitants	703	40,8	35,9	549	15,9	16,2	343	14,9	17,6
5 001-20 000 habitants	-	0,0	-	220	8,7	9,9	156	12,5	15,2
20 001-60 000 habitants	114	2,5	-2,5	109	3,6	-6,5	110	6,7	9,6
plus de 60 000 habitants	-	0,0	-	150	6,5	0,5	176	14,6	7,9
Dépenses primaires totales									
Région (2)	6 915	74,3	-2,4	3 604	73,2	1,5	2 496	68,2	2,0
Provinces et Villes métropolitaines	0	0,0	-	91	1,8	26,5	120	3,3	0,7
Municipalités (3)	2 391	25,7	7,1	1 231	25,0	2,8	1 044	28,5	3,7
<i>dont</i> : jusqu'à 5 000 habitants	2 769	21,7	8,8	1 843	7,5	5,6	1 215	5,4	5,9
5 001-20 000 habitants	-	0,0	-	1 153	6,4	4,1	854	7,0	4,0
20 001-60 000 habitants	1.374	4,0	-1,5	891	4,2	-3,1	832	5,2	3,0
plus de 60 000 habitants	-	0,0	-	1 156	7,0	2,5	1 293	11,0	2,8

Source : traitements des données Siope (données mises à jour au 5 juin 2020) ; pour la population résidente, Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Dépenses des Collectivités territoriales*.

(1) La donnée ne comprend ni les transferts entre les Collectivités territoriales et ni les postes financiers. – (2) Comprend également les Autorités sanitaires locales et les Hôpitaux. – (3) Comprend également les Unions de Municipalités, les Communautés de montagne et les gestions commissariales (à l'exclusion de la gestion commissariale de la Municipalité de Rome). Les valeurs des Communautés de communes et des Communautés de montagne sont attribuées aux Municipalités sous-jacentes en proportion de leur population résidente.

Personnel des collectivités territoriales
(encours, variations et pourcentages)

POSTES	Nombre (1)		Variation % salariés 2008-18			Impact de la durée indéterminée sur le total		Impact du temps partiel sur la durée indéterminée	
	2008	2018	Total	dont : à durée indéterminée	dont : travail flexible	2008	2018	2008	2018
Vallée d'Aoste									
Région	3 941	2 941	-25,4	-12,3	-72,7	78,4	92,1	14,4	15,5
Provinces et Villes métropolitaines	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Communes	1 557	1 297	-16,7	-11,9	-85,8	93,5	98,9	13,9	17,4
<i>dont</i> : jusqu'à 1 000 habitants	401	343	-14,4	-9,5	-71,5	92,1	97,4	17,1	15,6
1 001-5 000 hab.	770	616	-19,9	-14,3	-90,6	92,6	99,1	13,0	18,0
5 001-20 000 hab.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20 001-60 000 hab.	387	338	-12,6	-9,6	-100,0	96,7	100,0	12,6	18,0
Unions de Municipalités et Communautés de montagne	797	871	9,4	33,7	-63,3	74,9	91,6	22,3	26,6
Total des collectivités territoriales	6 295	5 109	-18,8	-6,8	-72,2	81,7	93,7	15,2	17,8
Régions à statut spécial									
Région	41 528	34 398	-17,2	-3,1	-79,9	81,7	95,6	8,7	11,0
Provinces et Villes métropolitaines	10 431	5 556	-46,7	-40,7	-79,2	84,3	93,9	3,5	10,4
Communes	95 800	74 644	-22,1	-18,0	-36,2	77,7	81,7	9,1	18,2
<i>dont</i> : jusqu'à 1 000 habitants	3 147	2 760	-12,3	-14,9	0,3	83,0	80,5	12,6	18,6
1 001-5 000 hab.	18 003	15 125	-16,0	-15,7	-16,8	73,3	73,5	10,3	18,2
5 001-20 000 hab.	24 646	19 402	-21,3	-18,6	-11,7	73,9	76,4	9,5	17,7
20 001-60 000 hab.	20 045	14 741	-26,5	-23,1	-38,0	77,3	80,9	8,9	21,0
60 001-250 000 hab.	15 759	13 042	-17,2	-13,7	-47,2	89,4	93,3	10,2	13,7
plus de 250 000 hab.	14 200	9 574	-32,6	-19,0	-76,3	76,4	91,7	5,1	21,6
Unions de Municipalités et Communautés de montagne	3 877	4 793	23,7	40,6	-34,8	77,5	88,2	35,0	40,4
Total des collectivités territoriales	151 635	119 391	-21,3	-14,0	-49,0	79,3	86,6	9,2	16,5

Source : pour les salariés, traitements des données de la Ragioneria Generale dello Stato, Rapport annuel ; pour la population, traitement des données Istat. Les éventuelles réconciliations manquées sont dues à l'arrondi des chiffres décimaux.

(1) Données au 31 décembre. Comprend le personnel permanent et flexible à durée (à durée déterminée, formation et travail, travailleurs d'intérêt général et temporaire).

Structure par âge et niveau d'études du personnel des collectivités locales (1)
(pourcentages)

POSTES	Composition % par tranche d'âge								Composition % par niveau d'études					
	2008				2018				2008			2018		
	Moins de 40 ans	40-49	50-59	60 +	Moins de 40 ans	40-49	50-59	60 +	Brevet des collèges	Baccalauréat	Diplôme universitaire	Brevet des collèges	Baccalauréat	Diplôme universitaire
Vallée d'Aoste														
Région	27,0	45,8	25,3	1,8	10,0	32,9	47,9	9,2	30,1	55,3	14,5	21,3	53,8	24,9
Provinces et Villes métropolitaines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Communes	37,0	37,1	24,7	1,2	13,1	35,8	40,1	11,0	32,6	55,1	12,3	27,0	56,2	16,8
<i>dont</i> : jusqu'à 1 000 habitants	42,3	36,0	21,1	0,5	15,6	38,9	34,4	11,1	35,5	52,8	11,7	31,1	53,3	15,6
1 001-5 000 hab.	39,3	36,2	23,3	1,3	15,1	39,1	38,8	7,0	32,8	55,8	11,4	24,1	58,9	17,0
5 001-20 000 hab.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20 001-60 000 hab.	27,5	39,8	31,0	1,6	7,1	26,6	48,2	18,0	29,4	55,9	14,7	28,4	54,1	17,5
Unions de Municipalités et Communautés de montagne	30,8	43,9	24,8	0,5	11,9	33,7	43,9	10,5	59,8	32,8	7,4	50,1	41,4	8,5
Total des collectivités territoriales	30,3	43,1	25,1	1,5	11,2	33,8	45,1	9,9	34,3	52,7	13,1	27,6	52,4	20,0
Régions à statut spécial														
Région	13,8	43,4	38,7	4,0	5,4	21,4	57,0	16,2	24,5	50,8	24,7	20,5	49,7	29,8
Provinces et Villes métropolitaines	10,3	39,2	44,2	6,3	0,8	13,4	56,7	29,1	32,6	45,8	21,6	33,9	47,3	18,8
Communes	13,8	35,2	43,9	7,1	4,8	20,7	47,3	27,2	33,7	52,2	14,1	25,3	56,4	18,3
<i>dont</i> : jusqu'à 1 000 habitants	25,6	34,8	36,7	2,9	11,4	29,6	38,8	20,2	33,0	51,4	15,6	23,7	52,9	23,4
1 001-5 000 hab.	19,7	32,7	43,0	4,6	9,0	25,6	40,8	24,5	31,7	54,3	14,0	23,9	57,0	19,1
5 001-20 000 hab.	15,1	34,2	44,4	6,3	5,2	21,3	46,7	26,9	32,1	53,3	14,6	23,2	58,7	18,1
20 001-60 000 hab.	10,6	35,2	46,5	7,7	2,7	17,2	50,6	29,5	34,2	50,8	15,0	26,8	54,5	18,7
60 001-250 000 hab.	14,6	38,6	40,6	6,1	4,5	21,6	50,8	23,1	34,4	49,4	16,2	27,3	51,2	21,5
plus de 250 000 hab.	5,1	35,2	46,6	13,1	0,4	15,0	49,5	35,1	37,2	53,9	8,9	25,9	62,3	11,9
Unions de Municipalités et Communautés de montagne	33,8	41,6	24,2	0,4	19,2	31,8	39,5	9,5	46,9	40,5	12,6	36,7	42,7	20,6
Total des collectivités territoriales	14,0	38,1	41,9	6,0	5,4	21,0	50,5	23,0	31,2	51,1	17,8	24,7	53,2	22,1

Source : pour les salariés, traitements des données de la Ragioneria Generale dello Stato, Rapport annuel ; pour la population, traitement des données Istat. Les éventuelles réconciliations manquées sont dues à l'arrondi des chiffres décimaux.

(1) Données au 31 décembre. Comprend uniquement les salariés permanents.

Avancement financier des POR 2014-2020 (1)*(millions d'euros et pourcentages)*

POSTES	Allocation	Engagements (2)	Paiements (3)
Vallée d'Aoste	120	63,5	42,7
<i>dont</i> : FESR	64	63,7	44,0
FSE	56	63,3	41,3
Régions les plus développées (4)	13 198	65,5	37,5
<i>dont</i> : FESR	6 711	62,5	32,5
FSE	6 487	68,6	42,7
Italie (5)	35 501	54,5	30,9
<i>dont</i> : FESR	24 555	53,3	29,1
FSE	10 945	57,1	34,8

Source : Ragioneria Generale dello Stato, *Monitoraggio delle politiche di coesione (suivi des politiques de cohésion)*. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Programmes opérationnels régionaux 2014-2020*.

(1) Données en décembre 2019. – (2) Engagements totaux par rapport à l'allocation. – (3) Paiements cumulés par rapport à l'allocation. – (4) Inclut les POR du Piémont, de la Vallée d'Aoste, de la Lombardie, de la Vénétie, de la Province autonome de Trente, de la Province autonome de Bolzano, du Frioul-Vénétie Julienne, de la Ligurie, de l'Émilie-Romagne, de la Toscane, des Marches, de l'Ombrie et du Latium. – (5) Inclut les POR de toutes les Régions italiennes.

POR 2014-2020 - Caractéristiques des projets (1)

(unités et pourcentages)

POSTES	Vallée d'Aoste		Régions les plus développées (2)		Italie (3)	
	Projets	Ressources engagées	Projets	Ressources engagées	Projets	Ressources engagées
Par nature de l'intervention						
Achat de biens	-	0,0	89	1,5	820	3,5
Achat ou mise en œuvre de services	59	10,7	39 171	50,4	49 809	34,2
Octroi d'aides à d'autres sujets	146	26,6	20 983	5,6	37 995	6,6
Octroi d'incitations aux unités de production	397	27,9	25 788	22,1	41 918	19,4
Réalisation de travaux publics	24	34,8	1 610	10,0	4 792	28,5
Achat de participations et apports en capital	-	0,0	42	10,4	78	7,8
Par classe de montant						
0-10 000 euros	81	0,3	43 704	1,7	66 281	1,1
10 000-50 000 euros	337	8,6	20 466	5,8	32 212	4,0
50 000-250 000 euros	136	15,5	18 152	23,2	26 974	15,0
250 000-1 million d'euros	62	32,1	4 351	23,0	7 479	18,4
Plus de 1 million d'euros	10	43,5	1 010	46,3	2 466	61,5
Par état d'avancement (4)						
Conclu	41	9,9	38 890	25,6	51 762	16,4
Liquidé	295	11,1	6 107	5,1	17 715	4,0
En cours	285	78,8	36 147	67,7	55 894	77,7
Non entamé	5	0,1	6 539	1,6	10 041	2,0
Total	626	100	87 683	100	135 412	100

Source : traitements des données OpenCoesione. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Programmes opérationnels régionaux 2014-2020*.

(1) Les données sont mises à jour au 31 décembre 2019. – (2) Inclut les POR du Piémont, de la Vallée d'Aoste, de la Lombardie, de la Vénétie, de la Province autonome de Trente, de la Province autonome de Bolzano, du Frioul-Vénétie Julienne, de la Ligurie, de l'Émilie-Romagne, de la Toscane, des Marches, de l'Ombrie et du Latium. – (3) Inclut les POR de toutes les Régions italiennes. – (4) Le terme « Conclu » désigne un avancement financier de plus de 95% et une phase de mise en œuvre conclue. Le terme « Liquidé » désigne un avancement financier de plus de 95% mais une phase de mise en œuvre qui n'est pas encore conclue. Le terme « En cours » désigne un avancement financier inférieur à 95% ou un processus en cours. Le terme « Non entamé » désigne un avancement financier non entamé (paiements nuls) ainsi qu'un processus non entamé.

Recettes non financières des collectivités territoriales en 2019 (1)
(euros, parts et variations en pourcentage)

POSTES	Vallée d'Aoste				RSS			Italie		
	Millions d'euros	Euros par habitant	Parts %	Variations %	Euros par habitant	Parts %	Variations %	Euros par habitant	Parts %	Variations %
Recettes fiscales (2)	1 163	9 212	84,5	20,8	4 139	76,2	5,1	1 415	63,1	0,2
Région	1 084	8 587	78,8	22,3	3 696	68,0	6,4	834	37,2	2,4
Provinces et Villes métropolitaines	::	::	::	::	45	0,8	11,1	73	3,3	3,7
Municipalités et Unions de Municipalités	79	625	5,7	4,0	398	7,3	-5,8	508	22,6	-3,6
Transferts courants (3)	36	287	2,6	16,8	701	12,9	7,5	369	16,4	4,6
Recettes extra-fiscales	114	900	8,3	-41,0	351	6,5	6,0	253	11,3	1,5
Région	53	420	3,9	-60,7	176	3,2	11,2	50	2,2	8,7
Provinces et Villes métropolitaines	::	::	::	::	2	0,0	-16,2	9	0,4	0,9
Municipalités et Unions de Municipalités	61	480	4,4	5,1	172	3,2	1,5	194	8,6	-0,2
Total des recettes courantes	1 312	10 399	95,4	10,7	5 191	95,5	5,5	2 038	90,8	1,2
Recettes en capital	63	497	4,6	11,0	244	4,5	36,1	207	9,2	16,9
Région	52	414	3,8	21,9	162	3,0	56,9	104	4,6	33,7
Provinces et Villes métropolitaines	::	::	::	::	6	0,1	42,4	9	0,4	28,9
Municipalités et Unions de Municipalités	10	83	0,8	-23,5	77	1,4	6,1	95	4,2	1,9
Total des recettes non financières	1 375	10 896	100,0	10,7	5 435	100,0	6,6	2 245	100,0	2,4

Source : traitements des données Siope (données mises à jour au 1er juin 2020). Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Recettes non financières des Collectivités territoriales*.

(1) Comprend les collectivités territoriales (Régions, Provinces et Villes métropolitaines, Municipalités et Unions des Communes, gestions commissariales des Provinces et des Municipalités. Données consolidées. Les recettes des RSO utilisées pour financer les dépenses de santé ne sont pas incluses. – (2) Comprend les participations aux impôts du Trésor. N'inclut pas les fonds de péréquation. – (3) Y compris les fonds de péréquation.

Coûts et revenus des établissements de santé de la région
(euros et variations en pourcentage)

POSTES	Vallée d'Aoste			RSS (1)			Italie		
	2018		2019 (2)	2018		2019 (2)	2018		2019 (2)
	Millions d'euros	Var. %	Var. %	Millions d'euros	Var. %	Var. %	Millions d'euros	Var. %	Var. %
Gestion directe	223	3,0	1,5	6 667	2,1	1,4	81 039	1,8	0,4
<i>dont</i> : achat de biens	38	2,5	2,2	1 455	2,0	2,1	19 073	2,7	0,9
dépenses pour le personnel	113	1,1	1,5	3 336	2,3	0,6	34 802	1,5	1,2
Collectivités conventionnées et accréditées (3)	53	4,3	-3,3	2 221	1,2	2,0	40 065	0,9	1,8
<i>dont</i> : pharmaceutique convent.	15	-1,0	-2,2	505	-1,3	0,8	7 553	-0,5	0,0
médecins traitants	17	9,0	-9,6	464	1,1	-0,6	6 642	0,1	0,0
hospitalière accréditée	7	-0,3	0,0	238	1,5	-0,3	8 804	1,1	3,4
spécialisée conven.	2	25,6	7,0	210	1,3	5,1	4 792	1,9	2,0
Coûts totaux (4)	277	3,3	0,6	8 893	1,9	1,5	121 184	1,5	0,8
IRAP et taxe régionale additionnelle à l'Irpef (5)	92	-4,2	-0,7	2 397	1,8	0,0	29 462	0,5	3,3
Participation à la TVA RSO et participation RSS (6)	136	4,2	1,8	4 883	0,5	1,9	75 403	0,9	0,2
Recettes supplémentaires provenant du Fonds indistinct et immobilisé (7)	1	21,6	3,2	11	4,7	-11,0	5 927	0,3	-1,6
Autres transferts publics et privés (8)	21	-14,3	6,4	1 053	24,4	7,3	2 413	7,8	8,0
Recettes et impôts propres (9)	19	24,0	21,7	343	7,8	1,2	4 310	6,5	1,6
Total des recettes (4)	282	1,6	0,9	9 019	3,5	1,2	121 074	1,5	0,8

Source : traitement des données du NSIS, Ministère de la Santé (données mises à jour au 25 mai 2020 pour 2018 et au 26 mars 2020 pour 2019).

(1) La Région Sicile n'est pas incluse car les règles sanitaires pour la Sicile présentent des spécificités, similaires à celles du RSO du point de vue des coûts et de l'équilibre budgétaire. – (2) Données du compte de résultat au 4ème trimestre ; données provisoires. – (3) Comprend, outre les coûts de production des fonctions de soins, les coûts encourus pour couvrir la mobilité vers l'hôpital pédiatrique Bambin Gesù de Rome et l'hôpital Smorn (Sovrano militare ordine di Malta). – (4) La somme des postes individuels ne correspond pas au total déclaré pour la présence de postes de dépréciations, de réévaluation et d'autres ajustements. – (5) Valeurs estimées résultant de la décision de distribution de la FSN. – (6) Participation à la TVA pour les RSO ; ressources supplémentaires pour le RSS ; le total national comprend les deux postes. – (7) Comprend la part de prime et les autres parts à distribuer du FSN indistinct et immobilisé. – (8) Comprend les ressources supplémentaires pour la couverture des LEA et des extra-LEA, les aides affectées et les aides pour la recherche. Pour les RSS comprend des ressources supplémentaires librement transférables du budget régional/provincial. – (9) Comprend les revenus provenant de l'intra-muros et les autres revenus des services de santé ; les franchises médicales perçues par les entreprises de santé et les hôpitaux ; les recettes des concours, des recouvrements et les remboursements pour les activités typiques ; autres recettes.

Quelques indicateurs du secteur de la santé

(valeurs absolues et par habitant)

POSTES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (1)
Vallée d'Aoste										
Solde financier mobilité en matière de santé (2)	-13,8	-13,7	-13,1	-11,1	-9,6	-5,6	-9,0	-7,2	-4,4	-1,8
Frais engagés pour les résidents (3)	2 340	2 402	2 406	2 383	2 281	2 190	2 196	2 168	2 227	2 229
Régions à statut spécial (4)										
Solde financier mobilité en matière de santé (2)	-58,9	-58,9	-52,5	-47,4	-43,1	-46,7	-53,0	-83,2	-90,6	-66,8
Frais engagés pour les résidents (3)	2 051	2 135	2 180	2 147	2 118	2 110	2 147	2 171	2 213	2 244
Italie										
Frais engagés pour les résidents (3)	1 899	1 925	1 944	1 920	1 910	1 913	1 938	1 971	2 004	2 023

Source : traitement des données du NSIS, Ministère de la Santé (données mises à jour au 25 mai 2020 pour 2018 et au 26 mars 2020 pour 2019) ; Données Ragioneria Generale dello Stato, *Le suivi des dépenses de santé*, Rapport n° 6, 2019.

(1) Données du compte de résultat au 4ème trimestre. – (2) Le signe est négatif (positif) quand le coût encouru pour les soins dans d'autres régions concernant les résidents est supérieur (inférieur) aux recettes pour fournir les soins aux non-résidents sur leur propre territoire. Ce solde est à soustraire algébriquement du coût engagé pour financer les établissements de soins de santé situés dans la région pour passer au coût engagé pour financer les soins à ses résidents quel que soit le lieu où ils sont dispensés (valeur indiquée à la ligne suivante) ; millions d'euros. – (3) Coût par habitant ajusté en fonction de la mobilité en matière de santé. – (4) La Région Sicile n'est pas incluse, car les règles sanitaires pour la Sicile présentent certaines spécificités, similaires à celles du RSO du point de vue des coûts et de l'équilibre budgétaire.

Principales données sur les soins de santé et les soins extra-hospitaliers (1)

(unités)

POSTES	Vallée d'Aoste		Nord		RSS		Italie	
	Nombre	Nombre pour 10 000 habitants	Nombre	Nombre pour 10 000 habitants	Nombre	Nombre pour 10 000 habitants	Nombre	Nombre pour 10 000 habitants
Personnel des établissements publics et assimilés (2)	2 114	168,2	375 071	135,2	63 598	156,9	737 170	122,1
<i>dont</i> : médecins	325	25,9	61 066	22,0	10 801	26,7	136 743	22,7
infirmiers	1 005	80,0	197 838	71,3	33 817	83,4	392 329	65,0
Personnel des établissements privés accrédités (2)	97	7,7	41 388	14,9	3 248	8,0	88 547	14,7
<i>dont</i> : médecins	29	2,3	11 675	4,2	814	2,0	24 934	4,1
infirmiers	44	3,5	16 620	6,0	1 269	3,1	35 891	5,9
Recrutements en 2020 (3)	33	2,6	12 073	4,4	1 310	3,2	24 528	4,1
<i>dont</i> : médecins	7	0,6	3 153	1,1	347	0,9	5 610	0,9
infirmiers	16	1,3	5 267	1,9	513	1,3	11 564	1,9
Personnel conventionné	188	15,0	33 720	12,2	5 844	14,4	88 842	14,7
médecins traitants	85	6,8	17 902	6,5	2 752	6,8	42 651	7,1
pédiatres de libre choix (4)	16	10,2	3 204	9,3	473	9,9	7 459	9,9
médecins de soins continus	39	3,1	5 422	2,0	1 443	3,6	17 617	2,9
spécialistes ambulatoires	14	1,1	5 312	1,9	856	2,1	14 967	2,5
Lits								
dans les établissements publics et équivalents	413	32,9	85 482	30,8	12 383	30,6	167 341	27,7
dans des établissements privés accrédités	76	6,0	18 618	6,7	2 451	6,0	43 566	7,2
<i>dont</i> : en soins intensifs début 2020	10	0,80	2 510	0,90	333	0,82	5 179	0,86
en pneumologie et maladies infectieuses début 2020	15	1,19	2 883	1,04	397	0,98	6 525	1,08
Augmentation du nombre de lits en fonction du décret législatif n° 34/2020								
en soins intensifs	8	0,64	1 479	0,53	251	0,62	3 500	0,58
en thérapie sous-intensive	9	0,72	1 942	0,70	284	0,70	4 225	0,70
Cas traités dans le cadre des soins à domicile intégrés (5)	331	26,2	559 158	201,6	40 815	100,6	1 014 626	167,8
<i>dont</i> : personnes âgées (65+) (6)	166	56,0	471 498	721,9	31 314	330,7	849 083	622,3
Utilisateurs des structures résidentielles et semi-résidentielles	609	48,3	356 034	128,4	49 423	121,8	481 740	79,6
<i>dont</i> : personnes âgées (65+) (6)	0	0,0	239 824	367,2	27 523	290,7	304 049	222,8

Source : Ragioneria generale dello Stato, Rapport annuel ; Ministère de la santé ; pour les médecins conventionnés, Structure interrégionale du personnel médical conventionné (SISAC) ; pour la population, Istat.

(1) Données se référant au 1er janvier 2019 pour le personnel des structures hospitalières et le personnel conventionné ; données au 1er janvier 2020 pour les lits en soins intensifs, pneumologie et maladies infectieuses ; données au 1er janvier 2018 pour les autres variables, sauf indication contraire. – (2) Comprend les salariés permanents et à durée déterminée et autres formes. – (3) Les données concernent les recrutements effectués jusqu'au 15 mai 2020 pour faire face à l'urgence sanitaire. – (4) Se réfèrent à la population infantine. – (5) Comprend toutes les formes de soins à domicile, y compris les soins palliatifs et les sorties protégées. – (6) Se réfèrent à la population âgée.

Résultat d'administration des collectivités territoriales au 31 décembre 2018

(millions d'euros ; euros par habitant)

POSTES	Total	Partie mise en réserve (1)	Partie immobilisée (2)	Partie destinée aux investissements (3)	Partie disponible positive - Excédent (4)		Partie disponible négative - Déficit (4)	
					Euros par habitant	Euros par habitant		
Vallée d'Aoste								
Région	157	78	56	-	23	184	0	0
Provinces et Villes métropolitaines	0	0	0	-	0	0	0	0
Communes	99	25	14	15	45	361	0	0
<i>dont</i> : jusqu'à 5 000 habitants	68	15	4	14	34	370	0	0
5 001-20 000 habitants	0	0	0	-	0	0	0	0
20 001-60 000 habitants	31	10	9	1	11	336	0	0
plus de 60 000	0	0	0	-	0	0	0	0
Total	256	103	70	15	68	::	0	::
Régions à statut spécial								
Régions	2 798	5 501	4 844	25	848	243	-8 418	-1 268
Provinces et Villes métropolitaines	492	144	212	64	100	36	-28	-12
Communes	5 569	3 649	1 495	398	968	193	-939	-351
<i>dont</i> : jusqu'à 5 000 habitants	1 282	425	275	163	471	311	-51	-314
5 001-20 000 habitants	1 340	788	263	96	337	215	-144	-318
20 001-60 000 habitants	962	867	193	53	109	127	-256	-335
plus de 60 000	1 282	1 569	764	87	52	48	-488	-375
Total	8 859	9 293	6 551	487	1 916	::	-9 385	::

Source : traitement des données Ragioneria Generale dello Stato. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Résultat de l'administration des collectivités territoriales*.

(1) Il s'agit des obligations de provisionnement liées à l'apparition éventuelle de risques (par exemple, pour les litiges ou les pertes des sociétés en participation), à la couverture des pertes résiduelles (uniquement pour les Régions), à la couverture des créances irrécouvrables (provision pour créances en souffrance) et au remboursement des avances de trésorerie reçues de l'État pour le paiement des dettes commerciales (provision pour avances de trésorerie). – (2) Elle est constituée de ressources dont la destination ne peut être détournée des objectifs préfixés, en liaison avec des obligations qui pèsent déjà sur les postes du bilan (par exemple, en raison de la non-utilisation de transferts à destination immobilisée, pour le remboursement de prêts, pour des contraintes découlant de la loi ou de principes comptables ou en raison de contraintes formellement attribuées par les collectivités). – (3) Elle est constituée de ressources réalisées dans le passé pour couvrir les investissements non réalisés. – (4) L'excédent (déficit) est la différence positive (négative) entre le résultat administratif et le total de la partie mise en réserve, immobilisée et destinée à des investissements. Les collectivités en excédent comprennent également celles dont le solde disponible est nul (seuil de rentabilité).

Excédent administratif potentiellement utilisable des Municipalités
(pourcentages, millions d'euros et euros par habitant)

POSTES	Situation des Municipalités au 31 décembre 2018							
	En excédent (1)		En déficit modéré (2)		En déficit élevé (3)		Total des municipalités	
	Vallée d'Aoste	RSS	Vallée d'Aoste	RSS	Vallée d'Aoste	RSS	Vallée d'Aoste	RSS
Pourcentage sur le total	100,0	88,5	-	3,4	-	8,0	100,0	100,0
	Hypothèse minimale							
Millions d'euros	60,3	1 311,6	-	33,6	-	5,4	60,3	1 350,6
Euros par habitant	479,7	261,2	-	22,7	-	4,5	479,7	175,4
	Hypothèse intermédiaire							
Millions d'euros	72,1	2 223,0	-	234,9	-	15,1	72,1	2 473,0
Euros par habitant	573,77	442,79	-	159,0	-	12,6	573,8	321,2
	Hypothèse maximale							
Millions d'euros	76,7	2 574,8	-	238,2	-	18,0	76,7	2 831,0
Euros par habitant	610,4	512,9	-	161,3	-	15,0	610,4	367,7

Source : traitement des données Ragioneria Generale dello Stato. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Estimation des excédents potentiellement utilisables des Municipalités*.

(1) Les Municipalités dont la part du résultat de l'administration est positive ou nulle. – (2) Les Municipalités dont la part disponible du résultat administratif est négative et un résultat administratif important par rapport à la somme du Fonds pour les créances en souffrance et du Fonds pour les avances de trésorerie. – (3) Les Municipalités avec un résultat administratif négatif ou dont une part disponible du résultat administratif est négative et avec un résultat administratif insuffisant par rapport à la somme du Fonds pour les créances en souffrance et du Fonds pour les avances de trésorerie.

Effets de la pandémie Covid-19 sur les recettes des Municipalités
 (euros et pourcentages)

POSTES	Vallée d'Aoste				Italie			
	Pertes déjà réalisées		Pertes maximales potentielles (1)		Pertes déjà réalisées		Pertes maximales potentielles (1)	
	Milliers d'euros	% d'incidence sur le total des recettes courantes	Milliers d'euros	% d'incidence sur le total des recettes courantes	Milliers d'euros	% d'incidence sur le total des recettes courantes	Milliers d'euros	% d'incidence sur le total des recettes courantes
Recettes avec des pertes certaines								
Recettes fiscales	3 169	1,2	9 338	3,5	845 640	1,5	3 161 888	5,4
<i>dont</i> : taxe de séjour	1 134	0,4	2 308	0,9	63 329	0,1	352 182	0,6
Tosap	229	0,1	281	0,1	145 643	0,2	175 845	0,3
taxe d'affichage	234	0,1	843	0,3	155 423	0,3	338 117	0,6
sur la collecte et l'élimination des déchets d'activités suspendues	1 143	0,4	5 042	1,9	387 307	0,7	2 066 108	3,5
Imu sur le secteur du tourisme	429	0,2	863	0,3	69 868	0,1	142 570	0,2
Recettes extra-fiscales	5 745	2,1	13 594	5,1	1 556 791	2,7	4 117 427	7,1
<i>dont</i> : vente de biens et de services	3 444	0,8	10 245	2,7	841 023	1,4	2 464 988	4,2
sanctions administratives	444	0,3	1 311	0,8	295 253	0,2	1 115 585	0,7
Cosap	1 853	0,7	2 031	0,7	413 868	0,2	521 280	0,3
sur la collecte et l'élimination des déchets d'activités suspendues	3	0,0	8	0,0	6 647	0,0	15 574	0,0
Total	8 914	3,3	22 932	8,5	2 402 431	4,1	7 279 315	12,5

Source : traitement des données Siope. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Estimation des effets de la Covid-19 sur les recettes des Municipalités*.

(1) Perte potentielle maximale qui pourrait être réalisée dans le cas où le gel des activités et les effets de la crise se poursuivraient au second trimestre de l'année avec la même intensité qu'au trimestre mars-mai 2020.

Dettes des Administrations locales*(millions d'euros et pourcentages)*

POSTES	Vallée d'Aoste		RSS		Italie	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Valeur	366	313	11 131	10 819	87 965	84 944
Montant par habitant (1)	2 903	2 483	1 225	1 191	1 454	1 404
Pourcentage par rapport à l'année précédente	-1,6	-14,5	-4,7	-2,8	-1,5	-3,4
Pourcentage de la composition						
Titres émis en Italie	0,0	0,0	4,5	4,1	6,0	5,7
Titres émis à l'étranger	30,5	25,7	13,7	11,9	10,2	9,8
Prêts octroyés par des banques italiennes et les CDP	66,7	71,6	75,2	77,1	71,2	70,8
Prêts octroyés par des banques étrangères	0,0	0,0	4,1	3,8	3,5	3,6
Autres passifs	2,8	2,7	2,6	3,1	9,1	10,1
<i>Pour mémoire :</i>						
dette non consolidée (2)	377	321	17 582	17 017	127 798	123 455
montant par habitant (1)	2 984	2 543	1 935	1 873	2 113	2 041
pourcentage par rapport à l'année précédente	-2,4	-14,8	-4,4	-3,2	-2,0	-3,4

Source : Banca d'Italia. Les éventuelles réconciliations manquées sont dues à l'arrondi des chiffres décimaux. Cf. dans les *Notes méthodologiques* la rubrique *Dettes des Administrations locales*.

(1) Valeurs en euros. – (2) La dette non consolidée comprend également les passifs des Administrations locales détenues par d'autres Administrations publiques (Administrations centrales et établissements de prévoyance et d'assistance).

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Les notes sont indiquées par ordre alphabétique. On dispose d'un complément d'information par rapport à celles présentées ci-après, dans les Notes méthodologiques et dans le Glossaire de l'Annexe du Rapport annuel de Banca d'Italia, dans l'Annexe méthodologique du Bulletin Statistique de Banca d'Italia et dans les sites Internet des sources citées dans le document.

Achats-ventes de logements par type de commune

L'Observatoire du marché immobilier (OMI) de l'Agenzia delle entrate a mis à disposition des données sur le nombre d'achats-ventes normalisés au niveau municipal depuis 2011 (pour plus d'informations et pour les définitions, voir la documentation sur le site Web de l'Agenzia delle entrate).

La structure administrative du territoire national utilisée dans les calculs est celle de la fin de l'année 2019, comme on peut le déduire du site de l'Istat (cf. la mise à jour des *Codes statistiques des unités administratives territoriales : municipalités, villes métropolitaines, provinces et régions* de février 2020).

Pour la classification selon leur vocation touristique, les municipalités ont été classées comme « touristiques » ou « non touristiques » sur la base de la part des salariés des unités locales du secteur « activités des services d'hébergement et de restauration » par rapport au nombre total de salariés (relevés par l'Istat dans le Recensement de l'industrie et des services de 2011) et du rapport entre le nombre de lits dans les structures d'accueil et le nombre de résidents (relevés par l'Istat et se référant à 2017). En particulier : (i) les municipalités dont les valeurs sont supérieures au troisième quartile de la répartition nationale des deux variables ont été classées comme « touristiques » ; (ii) les municipalités dont les valeurs sont inférieures à la moyenne de la distribution nationale des deux variables ont été définies « non touristiques » ; (iii) toutes les autres municipalités ont été classées dans la catégorie « autres ».

Analyse des données Cerved Group

Cerved est un groupe italien qui opère également dans le domaine de l'information économique et du recensement des états financiers des sociétés de capitaux italiennes. Pour l'analyse contenue dans le paragraphe *Les conditions économiques et financières* du chapitre 2, on a sélectionné un échantillon ouvert qui comprend, pour chaque année, les sociétés de capitaux ayant leur siège social dans la région, présentes dans les archives du groupe Cerved et qui établissent des états financiers ordinaires ou pour lesquelles la ventilation des dettes par nature (financière et non financière) est toujours disponible. Depuis le 1er janvier 2016, en raison de modifications comptables (décret législatif n°139/2015), le nombre d'entreprises pour lesquelles des informations sur les dettes par nature sont disponibles, en particulier en ce qui concerne les micro-entreprises, est limité ; c'est pourquoi l'échantillon des années 2016, 2017 et 2018 n'est pas pleinement comparable à celui des années précédentes. Le tableau suivant résume la composition de l'échantillon régional par rapport à la moyenne de la période 2007-2018.

POSTES	Composition de l'échantillon						Total (2)
	Classes dimensionnelles (1)			Secteurs			
	Petites	Moyennes	Grandes	Industrie au sens strict	Bâtiment	Services	
Nombre d'entreprises	841	32	12	149	203	516	885

Source : traitement des données Cerved Group. Échantillon ouvert de sociétés de capitaux.

(1) Le classement dimensionnel des entreprises se fonde sur les catégories de chiffre d'affaires suivantes : pour les petites entreprises, jusqu'à 10 millions d'euros ; pour les moyennes entreprises, au-delà de 10 et jusqu'à 50 millions d'euros ; pour les grandes entreprises, au-delà de 50 millions d'euros. La somme des entreprises des différentes classes dimensionnelles peut ne pas correspondre au total en raison des arrondis. – (2) Parmi les secteurs, le total inclut également les segments de l'agriculture et de l'industrie extractive.

Capacité à accéder au marché de l'immobilier

Le *housing affordability index (HAI)* est un indicateur qui représente la possibilité pour les ménages d'acheter un logement en contractant un emprunt. L'indice « de base » est calculé selon la méthodologie proposée par la *National Association of Realtors (NAR)*, comme le rapport entre le coût financier de l'amortissement de l'emprunt et le revenu disponible.

$$HAI_{base} = \frac{rata(i, T, P, LTV)}{Y}$$

où i représente le taux d'intérêt payé par les ménages pour l'achat d'un logement, T définit la durée de l'emprunt, P est le prix d'un logement dont la taille standard est supposée être de 100 mètres carrés, LTV est le pourcentage du prix financé par le prêt (*loan to value*) et Y est le revenu disponible des ménages consommateurs. Le plan d'amortissement envisagé est le plan français avec un versement mensuel.

Selon les indications du *Cranston-Gonzalez National Affordable Housing Act* et de l'Agencia del territorio, on suppose qu'un logement est accessible si le versement n'excède pas 30 % du revenu disponible, ce qui indique le niveau maximum de dépenses allouées pour l'achat du logement. Le HAI peut alors être défini comme :

$$HAI = 30\% - HAI_{de\ base}$$

Si $HAI > 0$ les ménages sont en moyenne en mesure d'encourir la dépense pour un logement, vice versa si $HAI < 0$. Une augmentation de l'accessibilité de la propriété immobilière correspond à une augmentation de l'indicateur.

Afin de calculer l'indice sur une base régionale, on a utilisé les données de Banca d'Italia (*Enquête analytique des taux d'intérêt*) pour les taux d'intérêt (TAEG annuels pondérés pour le montant octroyé) et de la *Regional Bank Lending Survey* pour la durée de l'emprunt et le *loan to value* moyens. Le revenu disponible des ménages consommateurs, calculé comme le rapport entre le revenu disponible global et le nombre de ménages résidents, est basé sur les données de l'Istat. Pour le revenu disponible de l'année 2019, on utilise une estimation calculée en appliquant au chiffre de 2018 le taux de croissance régional de la source Prometeia. Le nombre de ménages en 2019 est assimilé à la donnée de 2018. Pour les prix de l'immobilier, voir la rubrique *Prix des logements*.

Afin de calculer l'indicateur de durabilité du versement de l'emprunt pour le ménage type, dont le chef de famille est âgé de 44 ans ou moins (fig. 4.12), on a considéré un ménage composé de deux adultes et d'un mineur ; cette composition correspond à celle des ménages moyens en Italie entre 2015 et 2018 dont le chef de famille s'inscrit dans la même tranche d'âge. Le revenu de 2019 du ménage type a été obtenu en appliquant au revenu régional moyen du ménage type en 2017 le pourcentage de variation du revenu régional disponible entre 2017 et 2019, tiré des *Comptes économiques territoriaux* de l'Istat et de Prometeia. Pour le calcul de l'annuité, on a considéré une durée de 30 ans et un *loan to value* égal à 80 % ; les taux d'intérêt appliqués sont les taux moyens du marché dans la région en 2019.

Cessions et abandons des prêts en souffrance

En application de la circulaire 272 du 30 juillet 2008 de Banca d'Italia, *Les cessions de créances en souffrance* (par le biais d'opérations de titrisation ou d'autres formes de cession) ayant comme contreparties cessionnaires des sujets différents des institutions financières monétaires (IFM), réalisées pendant la période de référence et impliquant la suppression des financements des postes pertinents de l'actif conformément aux normes comptables (règles de *décomptabilisation* de l'IAS39 et de l'IFRS9 successif), ont été comptabilisées aux fins de l'analyse effectuée au sous-paragraphe (L'élimination des prêts en souffrance des comptes annuels des banques. Les données relatives aux cessions de créances en souffrance pour 2016 ont été significativement affectées par les cessions réalisées par les quatre banques qui ont été résiliées par Banca d'Italia le 21 novembre 2015 avec l'approbation du Ministre de l'Économie et des Finances par décret du 22 novembre 2015 (Banca delle Marche, Banca Popolare dell'Etruria e del Lazio, Cassa di Risparmio della Provincia di Chieti et Cassa di Risparmio di Ferrara). Les données sur les cessions de prêts en souffrance relatifs aux années 2017 et 2018 reflètent, respectivement, des opérations importantes réalisées par Unicredit Banca et le groupe Monte dei Paschi di Siena (avec la garantie de l'État sur la tranche *senior*). En 2019, une transaction a été conclue pour la cession de prêts en souffrance déjà comptabilisés en 2018 comme des abandons d'actifs cédés mais non décomptabilisés (sur une base temporaire) des états financiers, avant la cession définitive en 2019, avec la décomptabilisation simultanée du bilan des crédits.

En ce qui concerne les extraits, on s'est exclusivement intéressé aux pertes totales ou partielles d'actifs financiers survenues au cours de la période de référence du signalement à la suite d'événements d'extinction conformément à la circulaire 272 de Banca d'Italia du 30 juillet 2008. En particulier, on a tenu compte des abandons de financements à l'égard de la clientèle non cédés et des abandons relatives à des financements à l'égard de la clientèle CD à des entités différentes des IFM et non décomptabilisés. La Circ. n° 272 en matière d'enquêtes de surveillance précise que « les événements extincteurs à prendre en considération se produisent lorsque les organes d'entreprise compétents ont, par le biais d'une délibération

spécifique, définitivement reconnu l'irrécouvrabilité de l'actif financier ou d'une partie de celui-ci ou s'ils ont relancé aux actes de recouvrement pour des raisons de commodité économique. Ce principe s'applique également dans le cas d'actifs en souffrance à l'égard de sujets faisant l'objet d'une procédure de concours ».

GACS. – Le décret législatif n° 18 du 14 février 2016, converti avec des modifications en loi n° 49 du 8 avril 2016, prévoit l'émission d'une garantie de l'État (la GACS, la Garantie de Titrisation des Créances en souffrance) visant à faciliter le déstockage des prêts en souffrance figurant au bilan des banques italiennes. La GACS peut être accordée par le Ministère de l'Économie et des Finances sur les engagements émis dans le cadre de titrisations conformément à l'article 1er de la loi italienne n° 130/1999, à condition que les actifs sous-jacents soient des prêts classés comme étant en souffrance et qu'ils soient transférés par des banques ayant leur siège en Italie. L'État ne garantit que les tranches senior (les titres les moins risqués) des titrisations, les dernières à supporter les éventuelles pertes résultant de recouvrements de prêts inférieurs aux prévisions. Par conséquent, les tranches les plus risquées ne peuvent être remboursées que si les tranches seniors garanties par l'État ont été intégralement remboursées. Le prix de la garantie est basé sur le marché, comme l'a également reconnu la Commission européenne, et le régime ne prévoit pas d'aide de l'État qui fausse la concurrence. Fin août 2018, la Commission européenne a approuvé la prolongation de la garantie publique pour la tranche senior des titrisations de prêts en souffrance pour une nouvelle période de six mois, l'échéance pour la GACS étant fixée au 6 septembre 2018. Le décret législatif n° 22 du 25 mars 2019 a introduit une prorogation de la GACS pour une période de 24 mois à compter de la date de la décision positive de la Commission européenne, arrivée le 27 mai 2019 et donc autorisée jusqu'au 27 mai 2021, et quelques modifications substantielles de la réglementation. Cette prorogation était nécessaire afin de favoriser le processus de réduction des prêts dépréciés en temps utile.

Groupes bancaires. – Le processus de réforme du secteur coopératif s'est conclu en 2019 par la constitution de deux groupes - dirigés respectivement par l'ICCREA et la Cassa Centrale Banca - à laquelle ont adhéré au total 220 intermédiaires. À la suite de ces opérations, la Cassa Centrale Banca est devenue le douzième groupe important à des fins de surveillance ; 143 banques ont rejoint le groupe ICCREA, déjà classé comme important avant la réforme. Du fait de cette discontinuité, la publication des données omet la distinction entre les banques par groupes dimensionnels.

Chiffre d'affaires et stocks des sociétés de construction et des sociétés immobilières

L'impact économique du stock d'immeubles invendus a été calculé en tenant compte du chiffre d'affaires et des stocks d'immeubles finis et en construction d'un échantillon ouvert de sociétés par actions figurant dans les archives du Cerved Group et appartenant aux secteurs de la construction et des services immobiliers. Les entreprises de génie civil et toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires ou l'actif sont nuls ont été exclues (pour plus d'informations, voir C. Fabrizi, R. Pico, L. Casolaro, M. Graziano, E. Manzoli, S. Soncin, *Mercato immobiliare, imprese della filiera e credito: una valutazione degli effetti della lunga recessione*, Banca d'Italia, Questioni di economia e finanza, 263, 2015).

Communications obligatoires

Les communications obligatoires sont des rapports que les employeurs publics et privés doivent transmettre au Ministère du Travail et des Politiques Sociales en cas de recrutement, de prorogation, de transformation et de cessation des rapports de travail et pour toutes les circonstances susceptibles de modifier le rapport de travail en cours.

Les analyses portent sur le secteur privé non agricole, à l'exclusion du travail domestique, de la santé et de l'éducation. Les données sont actualisées au premier semestre 2019 et elles ont été fournies par l'Agenzia nazionale per le politiche attive del lavoro (Agence nationale pour les politiques actives du travail, ANPAL).

Évolution et caractéristiques des emplois permanents et à durée déterminée. – L'approfondissement prend en compte les contrats permanents et à durée déterminée (l'apprentissage, le travail saisonnier, le travail intermittent et le travail par intérim ainsi que d'éventuelles conversions relatives à ces contrats ne sont pas inclus).

Composition des emprunts octroyés aux ménages consommateurs pour l'achat de logements

Les données ont été traitées sur la base des informations fournies, séparément pour chaque client, par les banques participant à l'*Enquête analytique sur les taux d'intérêt*. Au niveau national, à la fin de l'année 2019, ces banques représentaient 87 % du montant total des prêts au logement accordés aux

ménages consommateurs, tiré des rapports de surveillance. La reconnaissance concerne les montants octroyés supérieurs ou égaux à 75 000 euros ; en raison de ce seuil, les montants comptabilisés sont inférieurs d'environ 15 % au total des prêts accordés par les banques participantes. Les informations enregistrées comprennent la date d'octroi, la banque, le montant, le taux d'intérêt appliqué, la durée, le type de taux, le nombre de personnes à qui le prêt est accordé. On dispose des caractéristiques suivantes des emprunteurs : emplacement géographique, sexe, âge et pays de naissance, date du premier recensement dans la Centrale de risques.

Contraintes concernant l'utilisation du résultat d'administration

La loi de finances pour 2019 a introduit de nouveaux critères pour l'utilisabilité des excédents formels d'administration, liés à la situation comptable de la collectivité, identifiant des limitations, en particulier pour les collectivités en déficit.

Pour les collectivités disposant d'un excédent positif, la seule limitation concerne l'inutilisabilité du résultat d'administration affecté au Fond des créances en souffrance (FCDE) et au Fonds pour avances de trésorerie (FAL).

Pour les collectivités ayant clôturé leurs derniers comptes rendus de déficit (excédent disponible négatif), c'est-à-dire soumises à la couverture correspondante, une limite quantitative est introduite pour l'utilisation des parts réservées, immobilisées et destinées à l'investissement. Les collectivités présentant un déficit « modéré », c'est-à-dire celles qui ont un excédent d'administration global positif et consistant par rapport à la somme des provisions du FCDE et du FAL, sont autorisées à imputer au bilan, comme source de couverture des nouvelles dépenses, les par de l'excédent immobilisé, réservé ou alloué présent aux comptes annuels (différentes des deux postes de provision du FCDE et du FAL), à concurrence d'un montant égal à l'excédent d'administration global réduit par les deux postes de provision comptables susmentionnés (FCDE et FAL) majoré de la part du déficit à couvrir. Les entités pour lesquelles la susdite condition de capacité susmentionnée n'est pas vérifiée ou qui présentent un résultat d'administration négatif (collectivités à déficit « important »), sont autorisées à imputer aux comptes annuels les parts de l'excédent réservé, immobilisé ou alloué dans les comptes annuels (différentes des deux postes de provisions pour le FCDE et le FAL) uniquement dans les limites de la part du déficit à couvrir.

Crédit à la consommation

La part du crédit à la consommation pour l'achat de moyens de transport est obtenue sur la base des rapports des banques et d'une estimation, pour les années antérieures à 2015, de la composante relative aux sociétés financières. Cette composante est calculée en supposant que, pour ces intermédiaires, la part du crédit à la consommation pour l'achat de moyens de transport octroyée dans la région est identique à la part nationale.

Les taux d'intérêt harmonisés sur les décaissements d'un nouveau crédit à la consommation accordés aux ménages et les montants des nouveaux prêts sont calculés sur la base des taux d'intérêt harmonisés communiqués par un échantillon de banques (cf. la circulaire n° 248 du 26 juin 2002 de Banca d'Italia). Sont exclus les crédits liés à des comptes courants, les prêts renouvelables et les cartes de crédit. Afin de rendre les informations homogènes pendant la période considérée, on a évalué les octrois antérieurs à juin 2017, période à partir de laquelle certaines banques ont été incluses dans l'échantillon. Une telle intervention n'était pas nécessaire pour la série historique des taux d'intérêt. La série des taux d'intérêt nationaux bénéficie du report vers l'univers des nouveaux flux.

Dépenses des collectivités territoriales

Les valeurs des dépenses sont traitées à partir des données relatives aux paiements tirées du Sistema informativo delle operazioni degli enti pubblici (Système d'information sur les opérations des établissements publics) (Siope). L'agrégat comprend des Régions et les Provinces autonomes de Trente et de Bolzano, les Provinces et les Villes métropolitaines, les Municipalités et leurs Unions, les gestions commissariales (à l'exception de celle de la Municipalité de Rome) et les établissements produisant des services de santé (Autorités sanitaires locales et hôpitaux). Les transferts entre établissements concernés par l'analyse ont été éliminés afin d'obtenir la valeur totale des dépenses déboursées sur le territoire régional. Les Régions à statut spécial (RSS) sont les suivantes : Vallée d'Aoste, Frioul-Vénétie Julie, Trentin-Haut-Adige, Sardaigne et Sicile. Les Provinces autonomes de Trente et de Bolzano sont apparentées à des RSS. Dans le cas de la gestion de la santé, les règles en matière de financement prévues en Sicile sont partiellement assimilables à celles établies pour les Régions à statut ordinaire (RSO).

Pour chaque catégorie de collectivités déclarantes dans Siope, les codes de gestion ont été associés aux postes de dépenses objet de l'intérêt (dépenses courantes primaires et dépenses en capital nettes des postes financiers). Dans la grande majorité des cas, la classification était fondée sur le modèle du bilan consolidé des Administrations publiques. Un certain nombre de modifications ont été apportées au cours de la phase de préparation (sur la base à la fois des postes de recettes dans Siope et des informations de compte) afin de fournir une représentation des phénomènes économiques sous-jacents plus conforme à la substance des opérations. Dans les RSO, le poste « Transferts aux Administrations centrales » de la gestion de la santé a été ajusté pour tenir compte de la présence éventuelle de parties de tour liées à la réallocation des montants entre les différentes sources de financement de la santé. Dans le Frioul-Vénétie Julienne, on a corrigé le montant de la TVA mise en compensation par les usagers, au poste « Transferts aux Administrations centrales » jusqu'en octobre 2019. Afin d'harmoniser le traitement RSO-RSS, les montants réservés aux contributions aux finances publiques ont été soustraits du poste « Transferts aux Administrations Centrales » pour chaque RSS. Les dépenses de santé pour les biens et services dans le Latium ont été ajustées avec les montants payés par la société LazioCrea spa, qui n'ont été que partiellement déclarés dans Siope en 2018. Les dépenses de santé pour les biens et services et pour le personnel de la Campanie ont été ajustées des montants payés par la société So.Re.Sa spa, non déclarés dans Siope en 2018.

Dettes des Administrations locales

Cf. Banca d'Italia, Statistiques, *Dettes des Administrations locales*.

Dynamiques économiques au niveau européen

La dynamique du PIB des régions de l'Union européenne de 28 pays (UE28) a été analysée sur la base des données ARDECO de la Commission européenne, complétées par des informations complémentaires fournies par Eurostat et l'OCDE sur la population en âge de travailler. Les données utilisées sont mises à jour au 29 février 2020, alors qu'elles étaient disponibles pour tous les pays jusqu'en 2017.

L'analyse se fonde notamment sur la ventilation suivante du PIB :

$$PIB = \frac{PIB}{Ore\ lavorate} * \frac{Ore\ lavorate}{Occupati} * \frac{Occupati}{Pop_{15-64}} * \frac{Pop_{15-64}}{Popolazione} * Popolazione$$

où : $\frac{PIB}{Ore\ lavorate}$ est une mesure de la productivité horaire du travail, $\frac{Ore\ lavorate}{Occupati}$ est un proxy de l'intensité du travail, $\frac{Occupati}{Pop_{15-64}}$ est le taux d'emploi et représente les marges d'emploi importantes, et $\frac{Pop_{15-64}}{Popolazione}$ est la part de la population en âge de travailler. Le taux de croissance du PIB peut donc être rapproché de la somme du pourcentage des variations de chaque composante.

La série sur le stock de capital a été construite sur la base des informations disponibles dans ARDECO sur la valeur de la formation brute de capital fixe (FBCF) de 1980 (ou d'années plus récentes pour certains pays) à 2017. L'estimation du capital a été obtenue en supposant une « situation stable » pour la période initiale : la valeur initiale du capital pour chaque région a été fixée au rapport entre les IFL moyennes des cinq premières années dans cette région et le taux de dépréciation du capital de 5% pour toutes les régions et pour chaque année. La valeur du capital en deux années consécutives a été dépréciée de 5%. Il a été supposé que les IFL deviennent effectives dans l'année qui suit celle de leur réalisation.

La fonction de production de chaque économie régionale a été supposée être du type Cobb-Douglas avec des rendements d'échelle constants, $Y = AK^\alpha L^{1-\alpha}$, où Y est le produit intérieur brut, A est la productivité totale des facteurs (PTF), K est le stock de capital, L est le facteur travail, mesuré par le nombre d'heures travaillées, et α représente l'élasticité du produit par rapport au capital (0,40 pour chaque région). En suivant une approche de comptabilité de la croissance, il a été possible de décomposer la variation de la productivité horaire du travail (Y/L) en composantes liées (a) à l'intensité le capital exprimée par le ratio (K/L) $^\alpha$ et (b) à la PTF.

Pour la construction des groupes de comparaison, les régions de l'UE28 ont été subdivisées en groupes afin d'identifier des zones de comparaison pour les régions italiennes. Au niveau géographique, on a utilisé la classification NUTS 2016 (en vigueur depuis le 1er janvier 2018). Conformément aux critères adoptés par l'OCDE, le niveau géographique utilisé pour chaque pays est généralement le NUTS2,

avec les exceptions suivantes : NUTS0 pour Chypre, la Croatie, l'Estonie, la Lettonie, le Luxembourg et Malte ; NUTS1 pour la Belgique, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Les régions européennes ont été classées en fonction de 4 variables, mesurées dans l'année de base (2000) : a) être ou non de la région qui accueille la capitale de l'État membre ; b) PIB par habitant pour un même pouvoir d'achat par rapport à la moyenne européenne ; c) population ; d) part de la valeur ajoutée de l'industrie au sens strict. 2 seuils de classification ont été utilisés pour le PIB par habitant (80 et 110 % de la moyenne UE28) ; pour la population et la part de la valeur ajoutée industrielle un seuil unique (égal à la médiane de la valeur entre les régions européennes).

Cette méthodologie crée 24 groupes au sein desquels sont réparties les 211 régions analysées. Le groupe de comparaison de la Vallée d'Aoste comprend les 9 régions suivantes : Province autonome de Bolzano, Province autonome de Trente et Vallée d'Aoste (Italie) ; Salzbourg et le Tyrol (Autriche) ; Aland (Finlande) ; Overijssel et Utrecht (Pays-Bas) ; Îles Baléares (Espagne).

Emploi et dynamique des entreprises

Données Istat. – Les données des Comptes et agrégats économiques territoriaux de l'Istat comprennent l'emploi régulier, irrégulier, salarié et indépendant. Les données utilisées pour 2001 et 2007 proviennent de l'édition 2014 des comptes, tandis que les données utilisées pour 2018 proviennent de l'édition 2020. Tous les secteurs économiques sont inclus dans l'analyse.

Attribution des secteurs et des régions. – La base de données Univers des entreprises INPS contient des données sur le nombre moyen d'employés au cours de l'année pour les entreprises du secteur privé ayant au moins un salarié. Étant donné que les entreprises peuvent compter des salariés avec différents traitements de sécurité sociale, les données sont déclarées à l'INPS au niveau de l'entreprise et de la position d'assurance. Pour chaque position d'assurance, on indique le nombre annuel moyen de salariés, la province d'enregistrement et le secteur à 1 et 2 chiffres d'Ateco 2007. La province d'enregistrement des dépositions d'assurance dépend du siège INPS auquel les dirigeants de la société se sont adressés et il ne coïncide pas toujours avec le siège social ou avec les établissements. Les positions d'assurance peuvent également se référer à différents secteurs Ateco. Pour les entreprises qui présentaient plusieurs positions de sécurité sociale, chaque entreprise s'est vu attribuer la région et le secteur ayant le plus grand nombre de salariés.

Secteurs d'analyse. – Les secteurs suivants ont été exclus de l'analyse (les codes des secteurs Ateco 2007 sont indiqués entre parenthèses) : agriculture (A), mines (B), énergie (D), eau et gestion des déchets (E), activités financières (K), administration publique (O), éducation (P), santé (Q), arts (R), autres services (S), travail domestique (T) et activités des organismes extraterritoriaux (U).

Les secteurs à forte intensité de technologie et de connaissances sont classés selon la classification Eurostat (voir https://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/en/htec_esms.htm). Selon la définition d'Eurostat pour NACE Rév.2 à deux chiffres, ils ont été reclassés comme suit. Manufacture à haute technologie (codes sectoriels entre parenthèses) : industrie chimique (20), pharmaceutique (21), électronique (26), équipements électriques (27), machines (28), moyens de transport (29 et 30). Les autres secteurs manufacturiers ont un faible niveau technologique.

Les services à forte intensité de connaissance comprennent : transport maritime (50) et transport aérien (51), information et communication (58 à 63), activités professionnelles, scientifiques et techniques (69 à 75), services de recrutement de personnel par intérim (78) et services de sécurité et d'enquête (80). Les éléments suivants sont à faible intensité de connaissance : distribution commerciale (45, 46 et 47), transport terrestre (49), entreposage (52) et services de messagerie (53), hébergement (55), restauration (56), activités immobilières (68), location (77), agences de voyage (79), gestion de bâtiments et de paysages (81), services de soutien administratif aux entreprises (82).

Analyse : variations, part de cotisations et classes dimensionnelles. – Pour chaque type (total, dimension, secteur, etc.), on a calculé le pourcentage total de variation entre la dernière et la première année de la période considérée. La variation moyenne est fournie par le rapport entre la variation totale et le nombre d'années de la période de référence.

Enquête régionale sur le crédit bancaire (Regional Bank Lending Survey, RBLS)

Banca d'Italia mène une enquête deux fois par an (en février-mars et en septembre-octobre) sur un échantillon d'environ 300 banques. L'enquête concerne les conditions d'offres pratiquées par les banques et celles de la demande de crédit des entreprises et des ménages. Les réponses sont différentes pour les banques qui opèrent dans plusieurs régions, en fonction de la macro-région de résidence de la clientèle.

On obtient les informations sur l'état du crédit dans les différentes régions et sur l'évolution de la collecte en pondérant les réponses fournies par les banques en fonction de leur part de marché dans les différentes régions.

L'échantillon régional est constitué d'environ 50 intermédiaires qui opèrent en Vallée d'Aoste et qui représentent environ 90 % de l'actif vis-à-vis des entreprises et des ménages résidents. L'enquête a également révélé des informations structurelles sur les caractéristiques des financements à la consommation. Les réponses fournies par les banques de l'échantillon régional ont été groupées en les pondérant en fonction de leur part de marché dans la région.

L'indice de hausse/baisse de la demande de crédit (ou de la demande de produits financiers) a été construit en groupant les réponses, sur la base des fréquences pondérées par les parts de marché des banques dans la région, comme suit : 1=hausse considérable, 0,5=hausse modérée, 0= stabilité substantielle, -0,5=baisse modérée, -1=baisse considérable. Des valeurs positives (négatives) signalent la hausse (baisse) de la demande de crédit (ou de produits financiers). L'indice de resserrement/relâchement de l'offre de crédit a été construit en groupant les réponses, sur la base des fréquences pondérées par les parts de marché des banques dans la région, comme suit : 1=resserrement considérable des conditions d'offre, 0,5=resserrement modéré, 0=stabilité substantielle, -0,5=relâchement modéré, - 1=relâchement considérable. Des valeurs positives (négatives) signalent une restriction (relâchement) des critères d'offre.

Enquête sur les conditions de vie des ménages

L'Italie participe au projet Eu Silc (Statistiques sur les revenus et les Living Conditions), l'une des principales sources de données pour les rapports périodiques de l'Union européenne sur la situation sociale et la diffusion de la pauvreté dans les pays membres, avec une enquête, menée par l'Istat chaque année depuis 2004, sur les revenus et les conditions de vie des ménages. Cette enquête fournit des statistiques à la fois transversales et longitudinales (les ménages restent dans l'échantillon pendant quatre années consécutives). En Italie, l'enquête recueille des informations supplémentaires à celles fournies par le projet Eu Silc et elle a été conçue pour garantir des estimations fiables également au niveau régional. Pour l'enquête 2018, la dernière mise à disposition par l'Istat par ordre chronologique, un échantillon de 21 173 ménages a été interrogé. Au cours des élaborations, on a toujours utilisé les critères de sondage pour rapporter à l'univers la donnée calculée à partir de l'échantillon des ménages. Pour la définition du revenu disponible des ménages, on a considéré un concept de revenu « monétaire », égal au revenu avant les charges financières, mais après les loyers imputés. Pour la méthode de collecte de l'enquête, le revenu se réfère à l'année précédant celle de la réalisation de l'enquête. Les emprunts contractés au cours de l'année de l'enquête sont exclus du calcul du versement et du montant résiduel de l'emprunt et des indicateurs utilisant ces informations (service de la dette et part des ménages vulnérables).

Enquête sur les entreprises industrielles et des services (Invind)

L'enquête sur les entreprises de l'industrie au sens strict du terme avec 20 salariés et plus a concerné, pour l'année 2019, 2248 sociétés (dont 1467 avec au moins 50 salariés). L'échantillon des entreprises des services privés non financiers (activités de commerce, hôtels et restauration, transports et communications, services aux entreprises) avec 20 salariés et plus comprend 941 sociétés, dont 635 avec au moins 50 salariés. L'échantillon du bâtiment comptant 10 salariés ou plus concernait 425 entreprises. Le taux de participation était de 64,0, 59,8 et 63,7 %, respectivement, pour les entreprises de l'industrie au sens strict, des services et du bâtiment.

En Vallée d'Aoste, on a relevé 15 entreprises industrielles, 19 entreprises de services et 9 sociétés du bâtiment.

Entrée nette moyenne. Le pourcentage de variation moyenne de l'entrée nette moyenne est calculé en trois étapes : a) tout d'abord, on calcule la variation absolue du nombre de salariés des entreprises entrantes (celles présentes dans le dataset à la fin de la période mais pas au début de la période) après déduction de la variation analogue des salariés des entreprises sortantes (celles présentes dans le dataset au début de la période mais pas à la fin de la période) ; b) ensuite le pourcentage de variation, calculé en rapportant la variation absolue au nombre de salariés présents dans le dataset au début de la période ; c) enfin, le pourcentage moyen de variation est calculé comme le rapport entre le pourcentage de variation et le nombre d'années considérées.

Changement de territoire. Le pourcentage de variation moyenne annuelle des salariés des entreprises ayant changé de région entre le début et la fin de la période considérée est défini dans les graphiques « Changement de territoire ». Dans les graphiques du panel B, le changement de territoire représente un terme résiduel : dans la figure B, panel (a), il indique le pourcentage de variation moyenne

annuelle du nombre de travailleurs dont les entreprises ont changé de région ou de secteur ; dans la figure B, panel (b), il représente le pourcentage de variation moyenne annuelle du nombre de travailleurs dont les entreprises ont changé de région ou de classe dimensionnelle.

Les parts de début et de fin de période dans les graphiques par secteur ont été calculées sur le total de l'économie ; le dénominateur inclut également les salariés des secteurs exclus de l'analyse ; la somme des quotas est donc inférieure à 100. En revanche, les quotas de début et de fin de période pour les classes dimensionnelles sont calculés sur le nombre total des salariés uniquement dans les secteurs inclus dans l'analyse et leur somme est égale à 100.

Les contributions à la variation des salariés sont calculées comme le produit entre les pourcentages des variations moyennes annuelles et les parts au début de la période. Les contributions à la croissance par secteur doivent donc être interprétées comme une contribution à la croissance totale de l'économie et le total des contributions à la croissance dans le Tableau ax.3 ne s'additionnent pas à la croissance totale en raison des secteurs omis de l'analyse. Étant donné que les parts par dimension sont calculées sur les trois secteurs inclus dans l'analyse (industrie manufacturière, construction et services privés non financiers), les contributions à la croissance par dimension doivent en revanche être interprétées comme des contributions à la croissance de l'emploi dans ces trois secteurs.

La dimension moyenne des entreprises a été calculée comme le nombre moyen de salariés des entreprises appartenant à une catégorie donnée au cours de l'année en question.

Entreprises dont l'activité est suspendue risquant de manquer de liquidités

La période de suspension de l'activité entre le 26 mars et le 3 mai 2020, imposée par le Décret du Président du Conseil des ministres du 22 mars 2020 et le décret du Ministre du Développement économique du 25 mars suivant, a été évaluée à environ un mois. Les entreprises présentant un risque d'illiquidité sont assimilées à celles qui, suivant le modèle appliqué, ont une valeur négative du stock de liquidités à la fin de la période. Le modèle pour chaque entreprise donne une estimation des liquidités disponibles au début de la période. Celle-ci est calculée comme la somme du stock de liquidités visé aux comptes annuels et des liquidités provenant des éventuelles lignes de crédit à court terme octroyées et non utilisées. Pour déterminer le stock de liquidités à la fin de la période, les flux de trésorerie (positifs et négatifs) de la gestion ordinaire estimés pour le mois de clôture sont ajoutés aux liquidités disponibles.

Pour les estimations, on a considéré : (a) les informations des états financiers fournies par Cerved Group sur la dette commerciale, la créance commerciale, le coût d'achat de biens et de services, les frais pour le service de la dette et le stock initial de liquidités ; (b) les données fournies par la Centrale des risques pour les lignes de crédit à court terme accordées et non utilisées ; c) les données fournies par l'INPS sur le coût du travail, réparti par catégories de salariés. Les données fournies par Cerved Group et l'INPS sont mises à jour au 31 décembre 2018, tandis que celles de la Centrale des Risques sont mises à jour au 31 décembre 2019. Il est supposé qu'à la veille de la suspension imposée par le Décret du Président du Conseil des ministres du 22 mars 2020, la situation comptable des entreprises est analogue à celle des données utilisées.

Les flux financiers au cours du mois de suspension des activités ont été estimés en tenant compte du scénario suivant :

a) les dettes commerciales antérieures sont entièrement payées ; les décaissements mensuels qui en résultent sont quantifiés en utilisant la durée moyenne de la dette commerciale, estimée comme étant le ratio de la dette commerciale et le coût d'achat des biens et services tel qu'enregistrés dans les états financiers de 2018 ;

b) les coûts fixes à encourir même en cas de suspension sont estimés à 50 % des coûts d'exploitation comptabilisés dans les comptes annuels 2018, conformément à une élasticité des coûts fixes au chiffre d'affaires de 0,5 (cf. F. Schivardi, *Come evitare il contagio finanziario alle imprese*, lavoce.info, 24 marzo 2020). On suppose que ces coûts donnent lieu à de nouvelles dettes commerciales, qui sont remboursées dans les délais visés au point a) ;

c) pour les salariés, l'utilisation de la Cassa integrazione guadagni (CIG) conformément au décret législatif n° 18/2020 (décret « cura Italia ») est supposée pour tout l'horizon temporel considéré au cours de l'année. Les salaires des dirigeants, pour lesquels il n'est pas prévu de recourir à la CIG, génèrent en revanche des flux mensuels négatifs. Le report des charges de cotisation est pris en charge conformément aux prévisions du décret « cura Italia » ;

d) les frais de service de la dette ne sont payés que par les grandes entreprises et les entreprises en défaut rectifié ; pour ces groupes, on a estimé un flux mensuel de 1/12 des charges financières enregistrées dans les états financiers, plus 1/12 du principal, calculé comme le rapport entre la dette

financière à moyen/long terme enregistrée dans les états financiers de 2018 et la durée moyenne de la dette, qui est supposée être de 4,5 ans ;

e) pour les créances commerciales antérieures, les recettes mensuelles sont quantifiées en utilisant la durée moyenne de la créance commerciale, estimée comme le ratio entre la créance commerciale et le chiffre d'affaires tel qu'il est comptabilisé aux états financiers de 2018. Étant donné que les entreprises font partie de chaînes d'approvisionnement dont l'activité pourrait être totalement ou partiellement suspendue, une part de 50% d'insolvabilité est supposée ;

f) pour les lignes de crédit à court terme :

- risques auto-liquidants : au moment de la suspension, il est supposé que les entreprises utiliseront la marge de crédit auto-liquidante encore inutilisée jusqu'à une valeur maximale égale au crédit commercial précédent, en collectant les liquidités correspondantes. Le reste des créances commerciales, pour lesquelles il n'a pas été possible de recourir à la liquidation immédiate, est collecté sur une base mensuelle avec le même calendrier qu'au point e) ;

- les risques de révocation : la marge de crédit encore inutilisée au moment de la suspension est assimilée à de la liquidité.

Estimation des excédents potentiellement utilisables des Municipalités

L'estimation du montant des excédents potentiellement utilisables par les Municipalités pour financer des dépenses supplémentaires a été effectuée sur la base de trois hypothèses, qui concernent le pourcentage d'utilisabilité des fonds réservés (à l'exception du Fonds pour les créances en souffrance et du Fonds pour les avances de trésorerie, qui ne peuvent en aucun cas être utilisés pour des dépenses supplémentaires) et immobilisés. Dans les trois hypothèses, les fonds d'investissement et l'excédent disponible positif sont réputés entièrement utilisables. Dans l'hypothèse minimale, le pourcentage d'utilisabilité des fonds réservés et immobilisés est supposé être égale à zéro. Dans l'hypothèse intermédiaire, le pourcentage d'utilisabilité des fonds réservés est supposé être de 25 %, celui des fonds immobilisés de 80 % dans le cas des fonds immobilisés par des lois et des principes comptables et de 90 % pour les autres fonds immobilisés. Dans l'hypothèse maximale, le pourcentage d'utilisabilité des fonds réservés et immobilisés est supposé être de 100 %.

Dans le cas des collectivités en déficit, on a appliqué les limites prévues par la loi budgétaire de 2019 pour les collectivités en déficit « modéré » et « important » aux excédents potentiellement utilisables, calculés selon les hypothèses indiquées ci-dessus.

Enfin, on a été tenu compte des liquidités des collectivités qui peuvent limiter la possibilité réelle d'utiliser les excédents. À cette fin, une condition de capacité de fonds de trésorerie a été fixée, en tenant compte du fait qu'une part de ce dernier devra être utilisée pour financer des dépenses déjà engagées dans le Fonds pluriannuel immobilisé (pour la partie alimentée par des ressources propres). De cette façon, on a identifié la seule la partie des excédents comptables par rapport auxquels les collectivités disposent de ressources liquides qui peuvent potentiellement être engagées dans de nouvelles dépenses.

Estimation des effets de la crise Covid-19 sur les recettes des Municipalités

Les données sont tirées du Système d'information sur les opérations des établissements publics (Siope), une base de données gérée par Banca d'Italia dans laquelle sont enregistrées quotidiennement les informations relatives aux recettes et les paiements des Administrations. Les recettes moyennes sur la période 2017-2019 ont été prises comme indicateur de la répartition des recettes des Municipalités en 2020. Les données estimées fournissent des informations sur l'ampleur de la perte de recettes déjà déterminée et la perte potentielle maximale qui pourrait être subie si le gel des activités et les effets de la crise se poursuivaient avec la même intensité au cours des mois restants de l'année.

L'estimation des pertes déjà déterminées sur les recettes fiscales (Titre I des budgets des Municipalités) est donnée par la somme des recettes mineures relatives : (i) à la taxe de séjour entre mars et mai ; (ii) à la taxe d'occupation des espaces et des zones publiques entre mars et octobre ; (iii) à la taxe municipale sur la publicité et le droit sur les panneaux d'affichage entre mars et mai ; (iv) à la part de la Tari relative aux exercices dont l'activité a été suspendue (donnée régionalisée de l'estimation de la perte de revenus estimée au niveau national fournie par l'Autorité régulatrice de l'énergie, des réseaux et de l'environnement) ; (v) aux revenus des casinos entre mars et mai. Les montants considérés sont ceux perçus à la suite de l'activité ordinaire de gestion et de l'activité de vérification et de contrôle.

L'estimation des pertes déjà déterminées sur les recettes extra-budgétaires (Titre III des budgets des Municipalités) est donnée par la somme des recettes mineures pour la période comprise entre mars et mai (mars et juin pour certains postes) liées : i) à la vente de services (revenus provenant d'hôtels, de crèches, d'internats,

de colonies, d'auberges, de stations thermales, de cours extrascolaires, de zoos, d'installations sportives, de cantines, de marchés et de foires, de la balance publique, de services touristiques, de purges de fosses septiques, de théâtres, de musées, de spectacles, d'expositions, de transports scolaires, de l'utilisation de locaux utilisés de façon permanente et exclusive pour des réunions non institutionnelles, des toilettes publiques, des parkings surveillés et des parcmètres, des services de formation et d'instruction, des services de conseil, de copie et d'impression, des services d'inspection et de contrôle, des activités de surveillance et de contrôle de l'environnement, des cotisations, pour l'organisation de conférences, la circulation et le transport de passagers et d'usagers, des services n.a.c.) ; (ii) à la vente de biens (magazines et publications) ; (iii) aux infractions routières ; (iv) à la redevance d'occupation des espaces et de zones publiques (Cosap), pour la période mars-octobre.

Garanties sur les prêts aux entreprises

Les garanties sont des contraintes juridiques appliquées à des biens donnés (« garanties réelles ») ou des engagements personnels pris par des sujets autres que le débiteur principal (« garanties personnelles ») et elles représentent l'un des outils qui permettent aux banques et aux sociétés financières de modérer le risque bancaire.

Dans le domaine des garanties, les garanties collectives sont celles émises par les Confidis inscrits sur la liste générale conformément à l'article 155, paragraphe 4, du Texte Unique en matière de banques et de crédit (TUB), sur l'ancienne liste spéciale conformément à l'article 107 de la LBT ou dans le registre unique introduit par le décret législatif n° 141/2010 ; les garanties publiques concernent les sociétés financières régionales de garantie (à l'exclusion des sociétés jouant le rôle de Consortium) et le Fonds de garantie pour les petites et moyennes entreprises visé à la loi n° 662 du 23 décembre 1996. Ce dernier a étendu son opérationnalité à partir de 2009, également grâce au bénéfice de la garantie de l'État disposée par le décret législatif n° 185 du 29 novembre 2008 (converti par la loi n° 2 du 28 janvier 2009). Le Fonds peut accorder des garanties directement aux intermédiaires bailleurs de fonds (« garantie directe ») ou bien à un consortium (« contre-garantie ») ; au cours des élaborations, les données ont été épurées de ces contre-garanties afin d'éviter les duplications.

Inégalité des revenus du travail

La méthodologie d'analyse de la répartition des revenus du travail concernant les données de l'*Enquête sur les forces de travail* (RFL) de l'ISTAT est décrite en détail dans l'ouvrage de F. Carta, *Timely Indicators for Inequality and Poverty Using the Italian Labour Force Survey*, "Social Indicators Research", 1- 25. Cette méthodologie permet de disposer d'estimations de l'évolution de l'inégalité des revenus du travail plus rapidement et plus fréquemment que d'autres bases de données (dont l'Enquête sur le budget des ménages de Banca d'Italia et l'Enquête de l'Istat sur le revenu et les conditions de vie).

Pour les salariés, la définition du revenu est basée sur le revenu mensuel net ordinaire disponible dans la RFL. Pour les travailleurs indépendants, cette information n'est pas disponible : un salaire horaire est alors attribué, qui tient compte des caractéristiques individuelles et familiales du travailleur (sexe, âge, niveau d'éducation, état civil, citoyenneté, province de résidence, enfants) et du type de travail (durée, secteur). La procédure d'imputation du revenu d'un travail indépendant couvre environ un quart des travailleurs de l'échantillon sur la moyenne de la période considérée. L'imputation est effectuée séparément pour chaque macrozone, en tenant compte de la variabilité des rétributions et de l'écart salarial entre salariés et indépendants (estimé par le biais d'élaborations analogues réalisées à partir des données de l'Enquête sur les budgets des ménages). Le revenu mensuel de chaque travailleur indépendant est ensuite obtenu en multipliant d'abord le salaire horaire ainsi estimé par les heures hebdomadaires habituellement travaillées (selon les informations fournies dans l'enquête), puis par 4,3 (nombre de semaines dans un mois).

Le revenu du travail du ménage est déterminé comme la somme des revenus des membres ; le revenu équivalent est ensuite obtenu en normalisant le revenu des ménages selon l'échelle modifiée de l'OCDE, de manière à pouvoir comparer des ménages avec différents nombres de personnes. Étant donné que l'analyse se concentre sur le revenu du travail, les ménages pour lesquels cette source de revenu n'est pas normalement la source principale sont exclus de l'échantillon : en particulier, les ménages sans retraités et dans lesquels la personne de référence est en âge de travailler (15-64 ans) sont exclus.

L'inégalité des revenus du travail est mesurée à l'aide de l'indice de Gini, un indicateur d'inégalité qui varie entre 0 (égalité maximale) et 1 (inégalité maximale). Sur la base d'un échantillon de personnes, ayant chacune un revenu de travail équivalent y_i , l'indice de Gini est défini comme suit :

$$G = \frac{1}{2NY} \left[\sum_{i \in N} \sum_{j \in N} |y_i - y_j| \right]$$

où $Y = \sum_{i \in N} y_i$ et N LE nombre d'individus. Après avoir subdivisé l'échantillon en groupes $k = 1, \dots, K$, l'indice peut être décomposé comme suit

$$G = G_B + \sum_k a_k G_W^k + R \quad (1)$$

où G_B est l'indice de Gini entre groupes (c'est-à-dire l'indice qui serait obtenu si le revenu de chaque groupe était remplacé par la moyenne du même groupe), G_W^k est l'indice de Gini pour le groupe k , a_k est le produit entre la part des individus dans k et la part du revenu attribuable au même groupe et R est un terme résiduel. Le résidu est égal à zéro si les distributions de revenus des groupes ne se chevauchent pas (cf. P. Lambert et J. Aronson, *Inequality decomposition analysis and the Gini coefficient revisited*, "The Economic Journal", 103, issue 420, 1993). Cette condition est remplie s'il existe deux groupes et s'ils sont composés respectivement d'individus vivant dans des ménages sans revenu du travail et d'individus vivant dans des ménages avec un revenu strictement positif. Avec un petit abus de notation, nous appelons les deux groupes respectivement U et E (et le nombre correspondant). Le nombre total d'individus est donc égal à $N = U + E$

Puisque l'indice de Gini parmi les individus dans les ménages à revenu nul est zéro et que la part de revenu attribuable aux individus dans les ménages à revenu positif est de 1, on a :

$$G = G_B + eG_W^E \quad (2)$$

où $e = E/N$. L'indice G_B peut être calculé en substituant à chacune des observations la moyenne du groupe, égale à 0 pour les individus du groupe U et égale à μ pour les individus du groupe E . On a :

$$G_B = \frac{1}{2NY} \left[\sum_{i \in N} \sum_{j \in U} |y_i - y_j| + \sum_{i \in N} \sum_{j \in E} |y_i - y_j| \right] = \frac{1}{2NY} \left[U \sum_{i \in N} y_i + E \sum_{i \in N} |y_i - \mu| \right]$$

d'où :

$$G_B = \frac{1}{2NY} \left[UY + E \sum_{i \in U} |y_i - \mu| + E \sum_{i \in E} |y_i - \mu| \right] = \frac{1}{2NY} [UY + EU\mu] = \frac{2YU}{2NY} = \frac{U}{N} = (1 - e)$$

puisque $E\mu = Y$ En remplaçant dans (2) on obtient enfin :

$$G = (1 - e) + eG_W^E$$

L'indice de Gini est donc égal à la somme de la part des individus dans les ménages sans revenu du travail et de la part des individus dans les ménages à revenu du travail strictement positif, multipliée par l'indice correspondant de Gini.

Observatoire INPS sur les rétributions des salariés

L'Observatoire énumère des informations relatives aux rétributions imposables aux fins de la prévoyance des salariés privés non agricoles assurés à l'INPS. Les rétributions ne comprennent ni les allocations familiales, ni les indemnités de maternité et de maladie, ni la caisse spéciale de compensation des revenus. Si le travailleur a changé de qualification ou s'il entretient plusieurs rapports de travail, la classification a privilégié la modalité relative au dernier rapport en cours ; en cas de plusieurs rapports de travail en cours, on a choisi la modalité du rapport prédominant, c'est-à-dire le plus long.

Le taux de croissance de la masse salariale $g(MR)$ a été ventilé moyennant une approximation logarithmique :

$$g(MR) = \Delta \log(MR) + residuo$$

où

$$\Delta\log(MR) = \Delta\log(Occ) + \Delta\log(UL) + \Delta\log(RU)$$

En d'autres termes, le taux de croissance de la masse salariale totale est égal, après déduction d'un résidu, à la somme des taux de croissance logarithmique du nombre de salariés (*Occ*), des unités de travail par salarié (*UL*) – qui est une mesure de l'intensité d'utilisation du travail par salarié et qui correspond aux semaines effectivement utilisées par an – et de la rétribution unitaire par salariée (*RU*), qui correspond au salaire moyen par semaine effectivement travaillée. Le résidu est négligeable lorsque la variation de la masse salariale est faible.

Paramètres permettant de déterminer la condition de déficit structurel des Municipalités

Les Municipalités qui présentent des conditions de déséquilibre graves et incontestables sont considérées comme structurellement déficitaires, comme l'indique un tableau spécifique, à joindre au rapport de gestion, contenant des paramètres objectifs dont au moins la moitié présente des valeurs déficitaires (art. 242 du Texte unique des collectivités locales, TUEL). On indique ci-après la spécification des paramètres utilisés pour l'analyse basée sur les Certificats de compte final pour 2017 (annexe B du décret du Ministère de l'Intérieur du 18 février 2013).

Résultat comptable de gestion : valeur négative du résultat d'exploitation supérieure de 5 % en valeur absolue aux recettes courantes (à cette fin, l'excédent administratif utilisé pour les dépenses d'investissement est ajouté au résultat comptable).

Nouveaux résidus actifs : volume des nouveaux résidus actifs provenant de la gestion en question et relatifs aux titres I et III, à l'exclusion des ressources du fonds expérimental de rééquilibrage ou du fonds de solidarité, qui dépassent 42 % des valeurs d'évaluation des recettes des mêmes titres I et III, à l'exclusion de l'évaluation des susdites ressources au titre du fonds expérimental de rééquilibrage ou du fonds de solidarité.

Anciens résidus actifs : montant des résidus actifs provenant de la gestion des résidus actifs et visés aux titres I et III supérieur à 65 %, à l'exclusion d'éventuels résidus provenant des ressources au titre de fonds expérimental de rééquilibrage ou du Fonds de solidarité, dans le cadre des vérifications de la gestion des recettes des mêmes titres I et III, à l'exclusion des vérifications des ressources susmentionnées du Fonds expérimental de rééquilibrage ou du Fonds de solidarité.

Résidus passifs : volume du total des résidus passifs provenant du titre I dépassant de 40 % les engagements de la même dépense courante.

Exécution forcée : existence de procédures d'exécution forcée dépassant 0,5 % des dépenses courantes, même si elles n'ont pas entraîné de restrictions en raison des dispositions de l'article 159 du TUEL.

Dépenses pour le personnel : volume total des dépenses pour le personnel à divers titres par rapport au volume total des recettes courantes émergeant des titres I, II et III supérieur de 40 % pour les municipalités de moins de 5 000 habitants, de plus de 39 % pour les municipalités de 5 000 à 29 999 habitants et de plus de 38 % pour les municipalités de plus de 29 999 habitants ; cette valeur est calculée après déduction des contributions régionales ainsi que des autres organismes publics visant à financer les dépenses de personnel, pour lesquels la valeur de ces contributions est déduite à la fois du numérateur et du dénominateur du paramètre.

Dettes de financement : montant des dettes de financement non contributives à payer dépassant de 150 % les recettes courantes pour les collectivités présentant résultat comptable de gestion positif et supérieur à 120 % pour les collectivités présentant un résultat comptable de gestion négatif, sous réserve du respect du plafond d'endettement.

Dettes hors bilan comptabilisées : montant des dettes hors bilan comptabilisées au cours de l'exercice dépassant de 1 % les valeurs d'évaluation des recettes courantes.

Avances de trésorerie : existence éventuelle, au 31 décembre, d'avances de trésorerie non remboursées dépassant de 5 % les recettes courantes.

Couverture des déséquilibres : couverture des déséquilibres lors de la procédure de sauvegarde visée à l'art. 193 du TUEL (loi consolidée sur l'intermédiation financière) avec des mesures de cession d'actifs et/ou d'excédent administratif dépassant 5 pour cent des valeurs des dépenses courantes, sans préjudice des dispositions de l'article 1, alinéas 443 et 444 de la Loi n° 228/2012, à compter du 1er janvier 2013; lorsque les conditions légales pour financer le rééquilibrage sur plusieurs exercices sont réunies, la totalité du montant financé par les mesures de cession d'actifs, ainsi que l'excédent

administratif, sont considérés comme le numérateur du paramètre, même s'il est destiné à financer le déséquilibre au cours des exercices suivants.

Prélèvement fiscal local auprès des ménages dans les Villes chef-lieu

Le prélèvement fiscal local est défini en se référant aux impôts pour lesquels l'identification des taux et d'autres éléments pertinents pour la détermination de la dette fiscale relève de la compétence des Régions, des Provinces et des Villes métropolitaines ou des Municipalités. La reconstruction considère un ménage type présentant des caractéristiques préétablies ; en particulier, le ménage : a) est composé de deux adultes travailleurs et de deux enfants mineurs ; (b) présente un revenu annuel total imposable aux fins de l'Impôt de 44 600 euros (environ deux fois le revenu national moyen provenant d'un emploi salarié selon les déclarations d'impôts pour l'année 2016 et publiées par le Ministère de l'Économie et des Finances, MEF), dont 56 % sont gagnés par le premier bénéficiaire et les enfants ont été considérés fiscalement à la charge de chacun des parents à raison de 50% ; (c) réside dans un logement en propriété, d'une superficie de 100 mètres carrés (valeur moyenne nationale selon *l'Enquête sur les comptes annuels des ménages italiens en 2016* de Banca d'Italia ; (d) possède une Fiat Punto présentant certaines caractéristiques (à essence, Euro 6 et d'une cylindrée de 1 368 cm³ et d'une puissance de 57 kW), immatriculée au nom du bénéficiaire masculin.

Les primes moyennes fournies par l'enquête de l'Ivass sur l'évolution des prix réels de l'assurance responsabilité civile automobile au quatrième trimestre 2019 (IPER, <https://www.ivass.it/publications-e-statistics/bulletin-statistical/2020/n2/index.html>), par province et par classe d'âge (45-59 ans) du propriétaire, ont été utilisées pour le calcul de la taxe sur les primes d'assurance responsabilité civile automobile. Pour le calcul de la surtaxe sur la consommation de méthane, on a considéré la consommation de gaz à usage domestique dans chaque Municipalité indiquée par Elettragas (cf. le site Internet), en fonction de la composition du ménage et de la taille du logement.

La détermination du prélèvement fiscal local auprès du ménage type a été effectuée par référence à chacune des 107 Villes chef-lieu de province, existant depuis le 1er janvier 2019. Pour la Sardaigne on considère les 5 Provinces : Sassari, Nuoro, Cagliari, Oristano et la Sardaigne du Sud, avec la capitale Carbonia. Les taxes ont été estimées en tenant compte des taux (et des éventuelles facilitations) appliqués dans chaque réalité territoriale.

Les valeurs pour l'Italie, pour les RSO, les RSS et les différentes Régions sont des moyennes arithmétiques des données communales indiquées ci-après, pondérées pour la population résidente au 1er janvier 2019. Pour plus d'informations sur la méthodologie d'estimation des différents impôts, cf. L. Conti, D. Mele, V. Mengotto, E. Panicara, R. Rassa, V. Romano, *Il prelievo fiscale sulle famiglie: un'analisi a livello comunale*, Banca d'Italia, Questioni di economia e finanza, 508, 2019.

Prêts bancaires

Sauf indication contraire, les prêts bancaires comprennent les prêts en souffrance et les pensions sur titres ; la source utilisée est constituée par les rapports de surveillance des banques. Les pourcentages de variation sur 12 mois des prêts sont ajustés pour tenir compte de l'effet des titrisations, des reclassements, des cessions autres que les titrisations et suppressions et les variations des taux de change. Pour de plus amples informations sur la source d'information et les méthodes de calcul des indicateurs, cf. la section *Notes méthodologiques de l'Annexe au Rapport annuel* de Banca d'Italia.

Prêts des banques et des sociétés financières aux ménages consommateurs

Par rapport à la rubrique *Prêts bancaires*, cette définition inclut les sociétés financières parmi les institutions déclarantes. Les pourcentages de variation des prêts des sociétés financières sont ajustés pour tenir compte de l'effet des reclassements, des titrisations, des autres cessions différentes des titrisations, mais pas des annulations.

Principales mesures en faveur des Municipalités pour faire face à l'urgence Covid-19

Le décret « rilancio » (décret législatif n° 34 du 19 mai 2020) a institué un fonds avec une dotation nationale de 3 milliards d'euros pour faire face à la perte de revenus subie par les Municipalités sur leurs recettes propres. Les critères et les modalités de répartition du fonds entre les institutions seront définis d'ici le 10 juillet 2020. En attendant la répartition définie, une part de 30 % a été octroyée à chaque collectivité à titre d'avance sur les montants dus, au prorata des entrées fiscales et non fiscales provenant de la vente de biens et de services ainsi que de pénalités administratives, au 31 décembre 2019. La Région

Vallée d'Aoste a prévu, dans le projet de loi approuvé le 6 juin, un transfert en faveur des Municipalités pour compenser partiellement les pertes de revenus subies.

Parmi les autres interventions principales établies par le décret, on peut citer : (i) La création d'un fonds doté de 100 millions d'euros pour la compensation partielle des Municipalités en contrepartie de la diminution des recettes résultant du non-recouvrement de la taxe de séjour. La répartition du fonds devrait garantir aux collectivités un transfert égal aux deux douzièmes des recettes dérivant la taxe de séjour résultant du dernier budget approuvé ; (ii) l'allocation de 127 millions d'euros aux Municipalités afin de couvrir les recettes mineures pour l'exonération, jusqu'au 31 octobre 2020, du paiement de la taxe (Tosap) ou de la redevance pour l'occupation des espaces et des zones publiques accordée aux entreprises publiques (Cosap) ; (iii) la couverture des recettes mineures des Municipalités liées à l'exonération de la première tranche de l'Imu pour les immeubles du secteur touristique (hôtels, établissements balnéaires, stations thermales, maisons de vacances à la ferme, villages touristiques et campings), moyennant l'institution d'un fonds spécial doté d'environ 74,9 millions ; (iv) l'allocation de 200 millions aux Municipalités situées dans les provinces de Bergame, Brescia, Crémone, Lodi et Piacenza et dans celles déclarées « zone rouge » ; v) l'augmentation de 60 millions pour 2020 (30 millions pour 2021 et 2022) du fonds de soutien aux activités économiques dans les zones intérieures ; (vi) l'allocation de 150 millions pour le financement des camps de vacances et la lutte contre la pauvreté éducative ; (vii) l'institution d'un fonds de 500 millions en faveur des transports publics locaux et régionaux afin de compenser la diminution des recettes tarifaires relatives aux passagers au cours de la période allant du 23 février 2020 au 31 décembre 2020 par rapport aux recettes moyennes des recettes tarifaires relatives aux passagers au cours de la même période des deux années précédentes.

Le décret « cura Italia » (décret législatif n°18 du 17 mars 2020) a ordonné la suspension du paiement de la part de capital pour les financements accordés par le Ministère de l'Économie et des Finances et gérés par la Cassa Depositi e Prestiti (CDP). Cette dernière a décidé de suspendre le paiement du principal pour les emprunts qu'elle a directement octroyés. Dans le cadre d'un processus de renégociation plus large, la durée des financements sera prorogée bien au-delà de l'année de suspension. Enfin, le 7 avril 2020, l'Associazione nazionale dei Comuni italiani (ANCI) (Association nationale des Municipalités italiennes) a signé un protocole d'accord avec l'ABI pour la suspension des emprunts. Tant la résolution de la CDP que le protocole ABI prévoient que les avantages soient accordés suite à une demande et à une enquête. Compte tenu des délais techniques de traitement, il est probable que les effets financiers de ces interventions commenceront à se manifester en juin.

Les dépenses engagées en 2019 devraient globalement être un bon indicateur des décaissements à encourir en 2020. Elle sous-estime les déboursements de 2020 pour la composante des emprunts associée à un plan de remboursement à la française (remboursement à taux constant, généralement associé à des financements à taux fixe). D'autre part, il en résulte une surestimation si l'amortissement des financements remboursés en 2019 dépasse celui des financements accordés la même année. Cependant, les informations en notre possession ne nous permettent pas de quantifier ces effets.

Prix des biens immobiliers non résidentiels

Les séries historiques au niveau territorial des prix de l'immobilier non résidentiel sont tirées de la base de données de l'Observatoire du marché immobilier (OMI) de l'Agenzia delle entrate. Les prix au niveau municipal ont été calculés comme des moyennes simples des cotations minimales et maximales pour la microzone communale et l'état de conservation. Les prix par région et pour l'ensemble du territoire national ont été calculés en pondérant les données communales sur la base des données de base cadastrales (pour la dernière année disponible, c'est-à-dire 2015) à partir du nombre de magasins (cat. B1), d'usines (cat. D1) et de bureaux (cat. A10). Les prix des immeubles commerciaux se réfèrent à ceux des commerces, le prix du secteur des services à ceux des bureaux et le prix du secteur de la production à ceux des entrepôts. Banca d'Italia publie les indices nationaux pour les trois secteurs non résidentiels, également basés sur d'autres sources ; par souci de cohérence, les trois indices régionaux obtenus à partir des données de l'OMI ont été ajustés de manière à obtenir la même dynamique nationale, en suivant la même approche décrite pour les indicateurs du logement (cf. la rubrique : *Prix des logements*). L'indice total au niveau régional et national obtenu est une moyenne pondérée des indices des trois créneaux considérés, et dont l'élément de pondération est le stock immobilier de 2015. Les données de 2014, qui font apparaître des discontinuités dues à la révision générale des zones homogènes (cf. la rubrique : *Prix des logements*), ont été estimées à partir des informations directement tirées des publications annuelles de l'Agenzia delle entrate au niveau régional et en interpolant les valeurs entre le second semestre 2013 et le second semestre 2014.

Prix des logements

La série historique au niveau territorial des prix de l'immobilier est basée sur les données de l'Observatoire du marché immobilier (OMI), de l'Agenzia delle entrate, de Banca d'Italia (avant 2010) et de l'Istat (à partir de 2010).

La base de données des cotations de l'OMI contient des données semestrielles relatives à la quasi-totalité des municipalités, subdivisées à leur tour en plus de 27 000 zones homogènes, dont l'identification est basée sur les caractéristiques socio-économiques et urbanistiques, la qualité des transports, etc. En 2014, on a procédé à une révision générale de ces zones territoriales, nécessaire pour intégrer les modifications apportées au tissu urbain et économique des zones habitées au bout d'environ une décennie à partir du début de l'enquête. De plus amples informations sont disponibles sur le site Web de l'Agenzia delle entrate.

Enquête réalisée pour les principaux types de bâtiments (résidentiels, bureaux, magasins, laboratoires, hangars industriels, entrepôt, places de garage et de stationnement), subdivisés à leur tour par type (par exemple, les logements résidentiels sont subdivisés en logements de luxe, civils, économiques, en villas et en pavillons). Pour chaque zone et type, il existe un prix minimum et un prix maximum, dont on calcule la valeur centrale. Les moyennes de prix simples (des différents types d'immeubles) calculées pour chaque zone sont ensuite agrégées au niveau de chaque municipalité, en pondérant les zones urbaines (centre, demi-centre et périphérie) à l'aide d'éléments de pondération mesurés dans l'*Enquête sur le budget des ménages italiens* (IBF) réalisée par Banca d'Italia. Pour de plus amples informations, cf. *House prices and housing wealth in Italy. Papers presented at the conference held in Perugia, 16-17 October 2007*, Banca d'Italia, 2008. Afin d'éviter toute discontinuité dans la série historique des prix, pour chaque paire de semestres consécutifs, on examine un échantillon fermé des cellules (définies par zone et type) présentes dans les deux semestres.

Les prix par région et pour l'ensemble du territoire national ont été calculés en pondérant les données communales par le nombre de logements recensés par l'Istat lors du Recensement de la population et du logement de 2011. La structure administrative du territoire national utilisée dans les calculs est celle de la fin de l'année 2019, comme on peut le déduire du site de l'Istat (cf. la mise à jour des *Codes statistiques des unités administratives territoriales : municipalités, villes métropolitaines, provinces et régions* de février 2020).

Afin d'assurer la cohérence entre l'indice régional des prix calculé à partir des données de l'OMI et ceux publiés par l'Istat pour les macrozones (disponibles à partir de 2010), les indices de l'OMI sont utilisés pour ventiler l'indice Istat par région, en utilisant une estimation par quotient (ou ratio). Dans les symboles, si nous indiquons avec $I_{t,ma}^{ISTAT}$ l'indice des prix Istat de la période t et la macrozone ma et avec $I_{t,ma}^{OMI}$ l'indice OMI correspondant, l'indice régional peut être estimé $I_{t,r}$ pour la région r avec l'expression suivante :

$$\hat{I}_{t,r} = I_{t,r}^{OMI} \frac{I_{t,ma}^{ISTAT}}{I_{t,ma}^{OMI}}$$

Pour la période antérieure à 2010, la même estimation par quotient est effectuée sur la base des séries de prix de l'immobilier publiées par Banca d'Italia au niveau national.

Productivité et croissance

La ventilation de la valeur ajoutée en ses principales composantes est basée sur des données - relatives à la valeur ajoutée en volumes chaînés avec année de référence 2010 (VA), aux unités de travail équivalentes (ULA), au nombre de salariés (Occ) et à la population annuelle moyenne (Pop) - tirées des *Comptes économiques territoriaux* de l'Istat, disponibles jusqu'en 2017 (jusqu'en 2016 pour les ULA) ; les séries ont été mises à jour jusqu'en 2018 sur la base des variations tirées de *Scénarios régionaux* de Prometeia. Les données sur la population annuelle moyenne en âge de travailler (Pop. 15-64 ans) sont calculées comme la moyenne des valeurs de début et de fin d'année, selon l'Istat ; pour la période du 1er janvier 2002 au 1er janvier 2014, ils intègrent la reconstruction statistique Istat des séries régionales de population, utilisée comme référence pour la production des agrégats de la Comptabilité nationale.

La variation de la valeur ajoutée peut être décomposée en contributions fournies par l'évolution démographique, la part de la population en âge de travailler, le taux d'emploi, une mesure de l'intensité d'utilisation du facteur travail (évaluée par le rapport ULA et le nombre de salariés) et par la productivité

du travail (calculée comme le rapport valeur ajoutée/ULA). La valeur ajoutée peut en effet être décomposé comme suit :

$$VA = \frac{VA}{ULA} * \frac{ULA}{Occ} * \frac{Occ}{Pop_{15-64}} * \frac{Pop_{15-64}}{Pop} * Pop,$$

où $\frac{VA}{Occ}$ est une mesure de la productivité du travail, $\frac{ULA}{Occ}$ est un indicateur de l'intensité du travail, $\frac{Pop_{15-64}}{Pop}$ est le taux d'emploi et représente les marges d'emploi importantes, $\frac{Pop_{15-64}}{Pop}$ est la part de la population en âge de travailler. On peut approcher le taux de croissance de la valeur ajoutée par le biais de la somme des variations en pourcentage de chaque composante (sauf en présence d'un résidu donné par les interactions entre les variations des différents éléments).

Programmes opérationnels régionaux 2014-2020

Les données sur l'état d'avancement financier des Programmes d'exploitation régionaux sont tirées du *Monitoraggio delle Politiche di coesione (Suivi des politiques de cohésion)* de la Ragioneria generale dello Stato. La comparaison européenne est basée sur les données de la Commission européenne diffusées à travers le portail <https://cohesiondata.ec.europa.eu>.

Les données sur les projets individuels cofinancés par les fonds structurels européens proviennent de la source OpenCoesione et peuvent être obtenues sur le site web <http://www.opencoesione.gov.it>. Sur la fiche d'approfondissement, les projets ont été identifiés au niveau du CUP. On a analysé les engagements et les paiements pour chaque projet. Les variables de classification utilisées sont la nature des projets et leur état d'avancement (tels que définis dans la base de données OpenCoesione) et notre classification de la dimension financière (en termes d'engagements) par classe de montant.

Qualité du crédit

Dans ce document, la qualité du crédit est analysée au moyen de divers indicateurs :

- Créances en souffrance : pour la définition des créances en souffrance, cf. la rubrique *Créances en souffrance* dans la section *Notes Méthodologiques* dans l'Annexe du *Rapport annuel* de Banca d'Italia;
- taux de dépréciation du crédit : flux des nouveaux prêts dépréciés (risque de crédit rectifié) par rapport aux prêts non douteux ajustés à la fin de la période précédente. Les valeurs déclarées sont calculées comme les moyennes des quatre trimestres se terminant au cours du trimestre de référence. L'exposition totale d'un client est en risque de crédit rectifié lorsque celle-ci se trouve dans une des situations suivantes:
 - a) le montant total des créances en souffrance est supérieur à 10 % de l'exposition totale en trésorerie sur le système ;
 - b) le montant total des créances en souffrance et autres prêts dépréciés est supérieur à 20 % de l'exposition totale en trésorerie sur le système ;
 - c) le montant total des créances en souffrance, des autres prêts dépréciés et des prêts échus depuis plus de 90 jours est supérieur à 50 % de l'exposition totale en trésorerie sur le système ;
- taux de détérioration : flux de nouvelles créances en souffrance rectifiées par rapport aux prêts pas en dépréciation rectifiée à la fin de la période précédente. Les valeurs déclarées sont calculées comme la moyenne des quatre trimestres se terminant au cours du trimestre de référence. L'exposition totale d'un client est en risque de crédit rectifié lorsque celle-ci est signalée comme étant :
 - a) en souffrance par le seul intermédiaire qui a octroyé le crédit ;
 - b) en souffrance par un intermédiaire et dans le cadre des dépassements par le seul autre intermédiaire exposé ;
 - c) en souffrance par un intermédiaire et le montant de la créance douteuse représente au moins 70 pour cent de l'exposition totale en trésorerie sur le système ou bien s'il y a des dépassements de 10 pour cent ou plus ;
 - d) en souffrance par au moins deux intermédiaires pour des montants égaux ou supérieurs à 10 % de l'exposition totale en trésorerie sur le système ;
- part des créances en souffrance sur le total des crédits : le dénominateur du rapport inclut également les créances en souffrance. La part des créances en souffrance sur le total des crédits figurant dans le tab. a5.6 pourrait ne pas coïncider avec le ratio des créances en souffrance et des prêts émergent des données du tab. a5.4. Les écarts éventuels sont dus aux différents critères de comptabilisation des créances en souffrance;
- part des crédits dépréciés sur le total des crédits : jusqu'en 2014, la notion de crédit déprécié

comprenait, outre les créances en souffrance, les crédits échus, les crédits bloqués ou restructurés. À partir de janvier 2015, l'agrégat a changé à la suite de l'adaptation aux normes fixées par l'Autorité bancaire européenne et ces composantes ont été remplacées par les nouvelles catégories de défaillances probables et d'expositions échues/dépassées. - Le dénominateur du rapport inclut également les créances en souffrance.

Recettes non financières des collectivités territoriales

Les valeurs des recettes sont élaborées à partir des données sur les recettes tirées du Système d'information des opérations des établissements publics (Siope). L'agrégat comprend des Régions et les Provinces autonomes de Trente et de Bolzano, des Provinces et des Villes Métropolitaines, des Municipalités et leurs Unions les gestions commissariales de Provinces et de Municipalités (à l'exclusion de celle de la Municipalité de Rome). Le total des recettes non financières n'inclut pas les recettes régionales destinées à financer la gestion de la santé pour les RSO ; pour mémoire, on indique dans le tableau la donnée qui inclut également ces postes. Les transferts entre collectivités concernées par l'analyse ont été éliminés afin d'obtenir la valeur totale des recettes perçues sur le territoire régional. Les éléments de gestion courants éventuellement enregistrés dans les comptes communaux spéciaux n'ont pas été pris en compte. Les impôts propres sont déclarés, y compris les participations aux impôts du Trésor. Les ressources provenant des fonds de péréquation (classés par les organismes au Titre I de leurs budgets) sont déclarées dans les transferts.

Les ajustements suivants ont été apportés aux données du Siope en utilisant l'information tirée des états financiers des Régions. Dans le Frioul-Vénétie Julienne, on a corrigé le montant de la TVA, au poste « impôts propres », facturée par les utilisateurs à titre de compensation. Afin d'harmoniser le traitement RSO/RSS, les montants des contributions aux finances publiques ont été soustraits du poste « impôts propres » pour chaque RSS. Pour les Municipalités de la Vallée d'Aoste, du Frioul-Vénétie Julienne et la Province autonome de Bolzano, le montant remboursé aux Régions ou à la Province autonome respectives a été soustrait des recettes de l'Imu.

Résultats d'administration des collectivités territoriales

L'équilibre global de la gestion budgétaire d'une collectivité est le résultat d'administration, qui comprend quatre composantes : (i) une part réservée à la survenance éventuelle de risques (contentieux ou pertes de sociétés en participation), à la couverture de créances en souffrance (provision pour créances en souffrance, FCDE) et au remboursement d'avances de liquidité reçues par l'État pour le paiement de dettes commerciales (fonds pour avances de liquidité, FAL); (ii) une part immobilisée (par exemple, en raison de la non-utilisation des transferts à destination assujettie les remboursements d'emprunts, les contraintes dérivant de lois ou de principes comptables) ;

(iii) une part destinée à des investissements (constituée des ressources gagnées dans le passé pour couvrir les investissements non réalisés) ; (iv) une part disponible, calculée comme la différence entre le résultat administration et les trois premières composantes. Si cette dernière composante est positive (négative), il y aura un excédent (déficit) budgétaire.

Les règles comptables régissent l'utilisation de l'excédent ou la correction du déficit. En particulier, les excédents devraient être affectés en priorité à la couverture des déficits passés et, pour le reste, au financement des dépenses d'investissement. Jusqu'en 2018, cette deuxième possibilité était liée à des règles budgétaires spécifiques qui, depuis 2019, font défaut aux Municipalités, aux Provinces et aux Villes métropolitaines.

En revanche l'éventuel solde négatif doit être compensé par des économies de dépenses sur un horizon temporel différent en fonction des causes du déficit : normalement l'année suivante ou quoi qu'il en soit pendant la durée du mandat du Conseil ; sur une période de trente ans dans des cas particuliers, tels que les déficits liés au remboursement des avances de trésorerie reçues de l'État pour le paiement des dettes commerciales, ou d'opérations exceptionnelles, telles que la recomptabilisation exceptionnelle des résidus, une opération prévue par le décret législatif n° 118 de 2011 visant à ajuster le stock des résidus actifs et passifs en cours au 31 décembre 2014 aux nouvelles règles comptables entrées en vigueur en 2015.

Revenu et consommation des ménages

Les données sur le revenu disponible brut des ménages consommateurs résidents et la consommation dans la région jusqu'en 2018 sont basées sur les données de l'édition de mai 2020 des *Comptes économiques territoriaux* de l'Istat. La variation de 2019, non disponible dans les données de l'Istat, est élaborée à partir des données de Prometeia ; dans cette dernière source, le revenu disponible brut se rapporte au total des ménages consommateurs et producteurs.

On a déduit les consommations des étrangers des consommations publiées par l'Istat et on y a ajouté les consommations à l'étranger des Italiens estimées par Banca d'Italia sur la base des données de *l'Enquête sur le tourisme international*, également utilisée pour l'élaboration des statistiques sur la balance des paiements. En particulier, on a corrigé les dépenses pour les consommations sur le territoire de chaque région, concernant des biens non durables (achats dans les magasins de souvenirs, cadeaux, habillement, aliments et boissons, etc. pour l'usage personnel) et des services (transports internes, logement, restaurants et cafés, musées, spectacles, etc.). Les montants du revenu et des consommations sont exprimés en termes réels aux prix de l'année 2018 grâce à l'utilisation, pour chaque région, du déflateur des consommations finales des ménages. Les valeurs par habitant ont été obtenues en divisant les agrégats par la population résidente déduite des *Comptes économiques territoriaux*.

Les dépenses mensuelles des ménages ont été calculées par le biais de *l'Enquête sur les dépenses des ménages*, de l'Istat, disponible jusqu'en 2018. Afin de comparer des noyaux de tailles différentes, les dépenses ont été calculées en termes équivalents en utilisant l'échelle Carbonaro.

Richesse des ménages

La richesse nette est donnée par la somme des activités réelles et financières après déduction des passifs financiers. Les composantes réelles (ou non financières) comprennent les logements, les bâtiments non résidentiels, les installations et les machines, les produits de la propriété intellectuelle, les ressources biologiques, les stocks (estimés à partir de 2012) et les terrains. Les actifs financiers (par exemple les dépôts, les titres de créance et les obligations) sont des instruments qui donnent à leurs propriétaires, au créancier, le droit de recevoir, sans exécution de sa part, un ou plusieurs paiements de la part du débiteur qui a assumé l'obligation correspondante. Les passifs financiers représentent la composante négative de la richesse et ils sont essentiellement constitués par des emprunts et des prêts personnels. La valeur des actifs est influencée à la fois par les variations des quantités et par l'évolution des prix du marché.

La régionalisation de la richesse réelle des ménages a été réalisée à partir des données du stock d'actifs non financiers des secteurs institutionnels, fournies par l'Istat (communiqué de décembre 2018) pour les données jusqu'en 2017 et par Eurostat pour l'année 2018. Les données de 2018 ont été traitées pour tenir compte des différentes allocations des terrains dans la taxonomie utilisée par Eurostat. En ce qui concerne le patrimoine financier, on a régionalisé les données nationales des Comptes financiers des secteurs institutionnels diffusées par Banca d'Italia, publiées dans le tableau 27 du dossier des *Conti finanziari (Comptes financiers)*, 17 janvier 2020, et regroupant certains postes des instruments financiers.

L'analyse prend en compte les valeurs attribuables aux ménages dans leur fonction de consommation (ménages consommateurs) et celles attribuables aux ménages dans la mesure où ils exercent une fonction productive (de biens et de services non financiers et de services financiers destinés à la vente à condition, dans ce dernier cas, que leur comportement économique et financier ne soit pas de nature à configurer une quasi-société ; ménages producteurs). On inclut les Institutions sociales privées (ISP), c'est-à-dire les organismes privés sans but lucratif qui produisent des biens et des services qui ne peuvent pas être destinés à la vente (syndicats, associations sportives, partis politiques, etc.).

Les différentes composantes du patrimoine des ménages et des ISP par région ont été calculées en ventilant les éléments correspondants disponibles au niveau national sur la base des parts régionales, estimées à l'aide de séries appropriées dûment reconstruites. De plus amples détails sont fournis par les textes réunis dans le volume *Household Wealth in Italy*, Banca d'Italia, 2008. Pour la méthode de calcul adoptée aux fins de la construction des séries régionales, voir l'étude de G. Albareto, R. Bronzini, D. Caprara, A. Carmignani et A. Venturini, la richesse réelle et financière des ménages italiens par région de 1998 à 2005 (*La richesse réelle et financière des ménages italiens par région de 1998 à 2005*), *Rivista economica del Mezzogiorno*, a. XXII, 2008, n. 1, p. 127-161. Les estimations présentées ici ont bénéficié de la disponibilité de nouvelles sources d'information et d'affinements méthodologiques ; ceci, avec la disponibilité de nouvelles estimations de l'Istat sur la richesse non financière, a conduit à des révisions de certaines composantes de la richesse par rapport aux publications précédentes. Les valeurs par habitant ont été calculées sur la base des données de l'Istat sur la population résidente au début de chaque année, et elles ont été complétées, pour la période allant du 1er janvier 2002 au 1er janvier 2014, par la reconstruction statistique des séries régionales utilisées comme référence tant pour la production des agrégats de comptabilité nationale que pour les estimations des enquêtes par sondage sur les ménages et les individus participant à l'élaboration des principaux indicateurs macroéconomiques.

Actifs réels. – Pour la décomposition régionale des composantes réelles de la richesse, on a utilisé les sources de données suivantes : Recensements de la population (Istat), Archives statistiques des entreprises actives (Istat), Comptabilité régionale et nationale (Istat), Enquêtes sur les états financiers des ménages italiens

(Banca d'Italia), enquêtes de l'Observatoire du marché immobilier et statistiques cadastrales (Agenzia delle entrate), Base de Données sur la Valeur des Terrains (CREA), Annual National Accounts (Eurostat).

Actifs et passifs financiers. – Les estimations régionales des ratios financiers sont essentiellement fondées sur les informations contenues dans les Rapports statistiques de surveillance des banques. Pour certains postes, ces informations ont été complétées avec les données source : Istat, Ivass, Covip, INPS, Cerved Group, Cassa Depositi e Prestiti e Lega delle Cooperative.

Subrogations et rachats

L'identification des différentes opérations de subrogation et de rachats (entre différents intermédiaires) a été réalisée par le biais de la procédure suivante : (a) l'enquête analytique sur les taux d'intérêt à recevoir a permis d'identifier tous les nouveaux octrois d'emprunt en euros aux ménages consommateurs, destinés à financer l'achat de logements à des taux non bonifiés ; b) parmi ces opérations, on a identifié celles pour lesquelles, au cours du trimestre de référence, une réduction identique du montant utilisé dans une autre banque (subrogation ou remplacement), avec une tolérance de 10% en plus ou en moins, correspondait à l'expansion du montant utilisé sur les risques à terme déductibles des rapports de la Centrale des risques auprès de la banque qui a octroyé le nouvel emprunt (subrogée ou remplacée). Dans le cas où l'intermédiaire subrogé serait une société véhicule (special purpose vehicle, SPV) pour les titrisations, on a utilisé les informations sur les cessions de la Centrale des risques pour identifier la banque cédante, puis, grâce à l'*Enquête analytique sur les taux d'intérêt créditeurs*, les caractéristiques de l'emprunt cédé. Les emprunts « à taux variable » sont ceux dont le taux contractuel peut être révisé dans un délai d'un an à compter du début de l'opération ; les emprunts à « taux fixe » sont ceux dont le taux peut être révisé après au moins un an.

Taux de couverture des prêts dépréciés et garanties

Les informations sont extraites des rapports de contrôle individuels de la banque (section III de la Matrice des comptes) et concernent les expositions brutes des financements aux clients et les ajustements de valeur des créances dépréciées, tous deux ventilés par type de garantie (réelle, personnelle, absence de garantie). Jusqu'en décembre 2014, les créances dépréciées différentes des créances en souffrance comprennent les créances échues, bloquées et/ou restructurées ; à partir de janvier 2015 (suite de l'adaptation aux normes fixées par l'Autorité bancaire européenne), ces composantes ont été remplacées par les nouvelles catégories de défaillances probables et d'expositions échues et/ou dépassées. Les données sont disponibles sur une base semestrielle et n'incluent pas celles des filiales italiennes de banques étrangères.

À compter du 1er janvier 2018, le nouveau principe comptable international IFRS9 est entré en vigueur, introduisant d'importantes nouveautés pour procéder aux ajustements des crédits. Les provisions ne sont plus évaluées exclusivement comme couverture des créances dépréciées (*incurred loss*) mais sur la base du concept de perte attendue (*expected loss*), dans le but de comptabiliser les pertes dans le compte de résultat plus rapidement et avec une approche plus prospective axée sur la probabilité de pertes futures sur les crédits.

En mars 2018, la Commission européenne a publié une proposition législative imposant à toutes les banques, à des fins prudentielles, de déprécier intégralement leurs expositions dépréciées garanties sur huit ans et leurs expositions non garanties sur deux ans. La Banque centrale européenne (BCE), avec l'« addendum » publié en mars 2018 (tel que modifié), a complété les précédentes lignes directrices sur la gestion des NPE en ce qui concerne les politiques de dépréciation et de abandons des établissements importants, en précisant les attentes de surveillance concernant le niveau minimum des dispositions prudentielles applicables aux expositions classées parmi les non-performing exposure (NPE) avant et après le 1er avril 2018 ou aux expositions survenant avant ou après le 26 avril 2019 (cf. *Communications concernant les attentes de surveillance en matière de couverture des NPE*, BCE, 22 août 2019).

Taux d'intérêt créditeurs

Jusqu'en mars 2019, l'enquête analytique trimestrielle par sondage sur les taux d'intérêt créditeurs (Taxia) était en vigueur, établie en application de l'art. 51 du TUB, et réglemée par la Circulaire n° 251 du 17 juillet 2003. Depuis juin 2019, la réglementation appliquée à la collecte d'informations sur les taux d'intérêt appliqués par les banques est celle contenue dans la Circ. 297 du 16 mai 2017 « Collecte de données granulaires sur le crédit ».

En ce qui concerne les personnes physiques, c'est-à-dire les ménages consommateurs et les entreprises individuelles, le contenu des schémas signalétiques est resté inchangé. L'enquête se base sur les rapports d'un groupe de plus de 120 banques comprenant les principaux établissements de crédit au niveau national. Les informations sont collectées séparément pour chaque client : les financements en

espèces accordés à chaque personne pour laquelle, à la fin du trimestre en question, la somme du prêt octroyé ou utilisé déclarée à la Centrale des risques est égale ou supérieure à 75 000 euros, sont comptabilisés. Pour les nouvelles opérations à échéance, les banques signalent le taux d'intérêt annuel effectif global (TAEG) et le montant du financement accordé : les informations sur les taux d'intérêt à moyen et à long terme se rapportent aux opérations non préférentielles lancées au cours du trimestre et d'une durée supérieure à un an.

Tendance et résultat des demandes de première information

Après avoir reçu des informations sur les financements accordés par les intermédiaires participant à la Centrale des risques à des clients individuels, Banca d'Italia agrège les données pour chaque nom (par exemple, chaque entreprise) et calcule ainsi la dette totale du client envers le système de crédit et financier. Cette dette totale est appelée « position globale de risque » et n'inclut pas les détails de chaque intermédiaire bailleur de fonds. Les soi-disant demandes de première information sont les demandes que les intermédiaires de crédit et financiers participant à la Centrale des risques peuvent présenter, à titre onéreux, afin de connaître la position globale de risque de nouveaux clients potentiels.

L'indicateur des demandes reçues est calculé, pour chaque année, comme la moyenne sur douze mois des ratios entre le nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'au moins une demande de renseignements initiaux pour chaque mois et le nombre d'entreprises actives au cours de l'année précédant l'année de référence. Les demandes de première information visées au numérateur de l'indicateur sont présentées par des établissements de crédit qui n'ont pas fait confiance à l'entreprise précédemment.

L'indicateur relatif au résultat des demandes est calculé comme une moyenne sur douze mois des parts des entreprises de l'échantillon Cerved (voir la rubrique *Analyse des données Cerved Group*), qui a fait l'objet d'une première information à la Centrale des risques au cours du mois suivi d'une augmentation de la convention totale, c'est-à-dire attribuable à la fois aux banques qui ont déjà fait confiance à l'entreprise et à d'autres banques. Au moment t on identifie une augmentation de l'accord total si au moins une des conditions suivantes est remplie :

1. $\text{accordé}_t - \text{accordé}_{t-1} > 0$;
2. $\text{accordé}_{t+3} - \text{accordé}_{t-1} > 0$;

L'analyse concerne une construction qui se limite aux entreprises qui ont demandé un crédit à des banques avec lesquelles il n'existait aucune relation de crédit au moment de la demande. Toutefois, les données permettent d'avoir une vision plus large de l'évolution de la demande de crédit, étant donné que, vu l'avantage informatif dont bénéficient les banques qui finançaient déjà l'entreprise au moment de la demande de première information, il est raisonnable que les entreprises présentent des demandes analogues également auprès de ces intermédiaires. À l'appui de cet argument, les données montrent que les banques avec lesquelles il existait déjà des relations de crédit accordent elles aussi de nouveaux prêts à la suite d'une demande de première information.

Tourisme international de l'Italie

Cf. la *Méthodologie de l'enquête par sondage de Banca d'Italia sur le tourisme international* .